N° 75-001-XPF au catalogue Trimestriel

L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE

PRINTEMPS 1996

- BILAN DE 1995
- MOSAÏQUE DU CHÔMAGE
- FEMMES ENTREPRENEURES
- SECTEUR DES SERVICES : FAIBLE SALAIRE ?
- FAMILLES ET CHÔMAGE
- TRAVAILLEURS SYNDIQUÉS

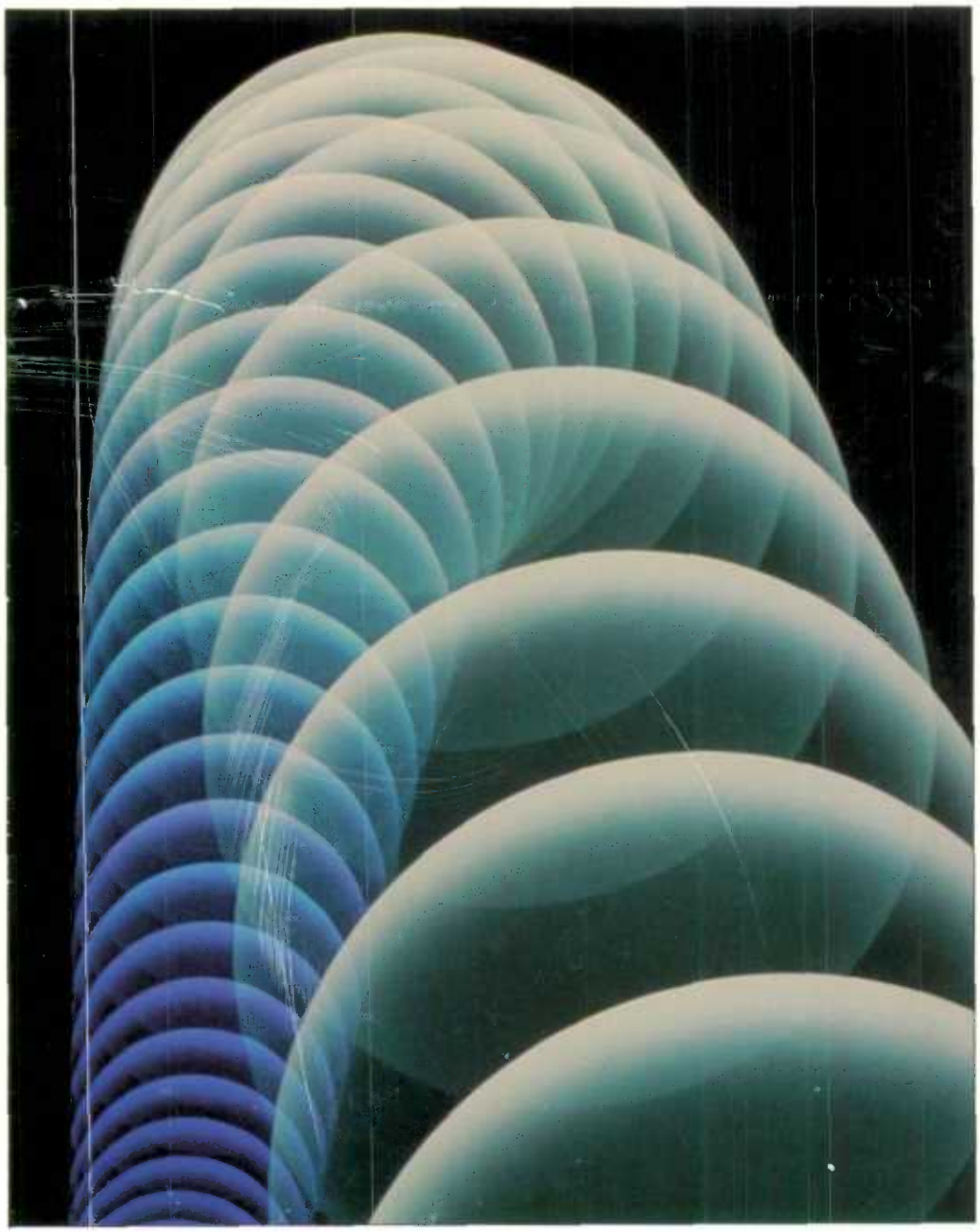

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

À votre service...

Les centres de consultation de Statistique Canada dans les principales villes canadiennes

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Un service d'appel interurbain sans frais est offert, dans toutes les provinces et dans les territoires, **aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres de consultation.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national du numéro sans frais pour commander seulement (Canada et États-Unis)	1 800 267-6677
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	**1 800 363-7629**

Comment commander les publications

On peut se procurer cette publication et les autres publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise des bureaux locaux de Statistique Canada, ou en écrivant à la Division du marketing, Vente et service, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6.

Ottawa 1 (613) 951-7277
Numéro du télécopieur 1 (613) 951-1584
Toronto (carte de crédit seulement) 1 (416) 973-8018

Normes de service au public

Afin de maintenir la qualité du service au public, Statistique Canada observe des normes établies en matière de produits et de services statistiques, de diffusion d'information statistique, de services à recouvrement des coûts et de services aux répondants. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le Centre de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Printemps 1996 Vol. 8, nº 1

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

Rubriques

3 Forum

5 Faits saillants

59 Quoi de neuf ?

67 Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

69 À venir

L'emploi et le revenu en perspective (nº 75-001-XPF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XPE) est publié quatre fois par année par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 1996. TARIF D'ABONNEMENT : 56 $ par année au Canada, 68 $ US aux États-Unis, 80 $ US dans les autres pays. Prix du numéro, 17 $ au Canada, 21 $ US aux États-Unis, 24 $ US dans les autres pays. ISSN : 0843-4565.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Publication inscrite dans le *Canadian Index*, *L'Index de l'Actualité*, *L'Index de périodiques canadiens* et *Point de Repère*. Aussi inscrite en anglais dans *P.A.I.S. International* et *Sociological Abstracts*, et accessible en permanence dans la base de données *Canadian Business and Current Affairs* et dans *Employee Benefits Infosource*.

Articles

9 Le marché du travail : bilan de fin d'année
Cécile Dumas

Pourquoi l'économie a-t-elle ralenti en 1995 et quel a été l'effet de ce ralentissement sur le marché du travail? Ce bilan de fin d'année examine les changements et les tendances observés sur le marché du travail au cours de la dernière année.

17 Mosaïque canadienne du chômage dans les années 90
Dave Gower

À quoi ressemble la distribution du chômage dans les années 90? Un regard sur les taux de chômage selon les régions métropolitaines de recensement de 1987 à 1995.

25 L'entrepreneuriat au féminin
Gary L. Cohen

Qui sont les femmes entrepreneures? Où travaillent-elles? Comment leurs gains se comparent-ils à ceux des hommes dans des situations similaires? Un coup d'oeil sur la croissance du travail autonome chez les femmes et comparaison de leurs caractéristiques à celles de leurs homologues masculins.

32 Secteur des services : faible salaire?
Lee Grenon

Beaucoup de personnes croient que l'emploi dans le secteur des services est synonyme de faible salaire. Cet article compare les gains hebdomadaires moyens, à l'exception des heures supplémentaires, des employés de plus d'une centaine d'industries de services. Il évalue également la disparité entre les gains des travailleurs du secteur des services et du secteur des biens.

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

Directeur
Ian Macredie
(613) 951-9456

Rédacteur en chef
Jeffrey Smith
(613) 951-6894

Assistante du rédacteur en chef
Doreen Duchesne
(613) 951-6893

Rédacteurs
Susan Crompton
Doreen Duchesne
Marc Saint-Laurent

Données
Pino Battisti
Pierre Bérard
Joanne Bourdeau
Laura Fraser
Jeannine Usalcas

Production et composition
Heather Berrea
Diane Joanisse
Annamma John
Lucie Parisien

Mise en marché
Suzanne David

Tirage et graphiques
Division de la diffusion

39 Les différents visages du chômage
Nathalie Noreau

Le taux de chômage officiel diffusé chaque mois est basé sur les individus. Diffusé en même temps, mais moins connu, est le taux de chômage basé sur les familles. Cette étude compare les taux de chômage des individus et des familles à l'aide de données provenant de deux sources différentes pour la période de 1980 à 1993.

48 Le point sur l'adhésion syndicale
Diane Galarneau

Un regard sur les tendances des taux de syndicalisation selon l'industrie au cours des deux dernières décennies dans le contexte des changements démographiques et des caractéristiques du marché du travail des syndiqués, de 1984 à 1990.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

..	nombres indisponibles
...	n'ayant pas lieu de figurer
-	néant ou zéro
--	nombres infimes
p	nombres provisoires
r	nombres rectifiés
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique* relatives au secret

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences – Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.

Forum

Message du directeur

■ Le 14 mai, votre ménage sera invité à participer au Recensement de la population de 1996. L'exercice est assez rapide (même le questionnaire détaillé ne prend qu'environ 30 minutes en moyenne à remplir), mais ensemble, les réponses individuelles à cette enquête nationale ont pour effet de produire une source inégalée d'information sur les ménages canadiens. Le recensement est sans pareil pour fournir des profils des conditions du marché du travail et de la répartition des revenus; par exemple, aucune autre source ne produit des données détaillées sur le revenu annuel des juges ou sur le pourcentage de travailleurs à temps partiel dans l'industrie du jeu, données qu'on peut ensuite comparer à celles d'il y a 5, 10 ou 25 ans. En outre, seul le recensement peut fournir des données sur les professions et les secteurs d'activité, ventilées par petits secteurs géographiques comme les villes et les quartiers.

Or, malgré son caractère extrêmement détaillé et sa valeur exceptionnelle pour les secteurs public et privé, le recensement constitue une tâche colossale. Il est vrai que chaque enquête représente les mêmes défis, mais ces derniers sont décuplés dans le cas du recensement. Le défi le plus évident tient à l'organisation nécessaire pour la collecte de données auprès de 11 millions de ménages; d'autres résident dans les décisions à prendre au sujet de la manipulation des données. Les concepts qui dictent la définition des variables, les techniques de traitement à utiliser, les nombreux supports de diffusion des données au public : chaque choix met les concepteurs du recensement en présence d'au moins un dilemme. Or, les conséquences de la moindre erreur sont d'autant plus graves que le recensement n'a lieu qu'une fois tous les cinq ans et entraîne des coûts énormes.

L'un des éternels dilemmes du statisticien consiste à concilier la pertinence et l'uniformité des données. Pour mieux refléter la conjoncture économique, il peut être nécessaire de modifier la définition ou le concept d'une mesure statistique donnée; toutefois, une telle modification d'une mesure statistique risque de compromettre sérieusement son utilité à titre d'indicateur de l'évolution d'un phénomène. Par exemple, la *Classification type des professions* de 1991 comprenait de nouvelles catégories pour permettre d'évaluer des professions apparues depuis une dizaine ou une vingtaine d'années, et en regroupait d'autres parce que le nombre de travailleurs appartenant à ces catégories était devenu trop restreint. Grâce à ces modifications, les enquêtes sur la population active peuvent produire des données sur des emplois qui n'existaient pas il y a quelques années. Si cette mise à jour est à la fois nécessaire et souhaitable, les catégories ont cependant subi des modifications si considérables que, dans la plupart des cas, il sera très difficile de comparer les données dans le temps.

Un autre éternel dilemme du statisticien oppose l'actualité à la qualité des données. Le public utilise des renseignements statistiques pour prendre aujourd'hui des décisions qui auront un impact demain; ces décisions peuvent servir à établir le montant d'une pension alimentaire, chercher du travail dans un secteur à faible taux de chômage, choisir l'emplacement d'un nouveau magasin, prévoir les besoins d'une localité en matière de soins de santé. Naturellement, les utilisateurs entendent fonder ces décisions cruciales sur des données à jour, qui reflètent la réalité d'aujourd'hui et non celle d'hier. Si tous les statisticiens reconnaissent la légitimité de cette exigence, ceux du recensement font face à une contrainte immuable qui empêche une exécution rapide : le volume considérable de données (30 millions d'enregistrements pour des variables démographiques de base, et 7 millions pour des caractéristiques socioéconomiques détaillées).

En général, l'exigence des utilisateurs quant à l'actualité des données est directement liée au taux de variation d'une variable; par exemple, le nombre de chômeurs peut changer considérablement en quelques mois, contrairement au nombre de personnes dont la langue maternelle est l'allemand. Si une variable fluctue fréquemment dans le temps, les statisticiens produisent la meilleure estimation possible dans un délai raisonnable; par exemple, les conclusions de l'Enquête sur la population active sont publiées seulement deux semaines après la fin de la collecte des données. Si les fluctuations ne sont pas très fréquentes, les utilisateurs sont prêts à attendre que les statisticiens terminent leurs calculs. Or, dans le cas du prochain recensement, il faudra attribuer des codes (plus de 500

codes pour la profession, 300 pour le secteur d'activité et 500 pour le principal domaine d'étude), corriger les erreurs, imputer les résultats dans les cas de non-réponse et totaliser des milliers de données. Malheureusement pour les statisticiens du recensement, certaines variables évoluent rapidement, d'autres lentement; ils doivent donc trancher entre actualité et qualité sans pouvoir tenir compte d'un taux de variation.

Par conséquent, si, le 14 mai, vous hésitez entre le recensement et une partie de baseball entre amis, ayez une pensée pour les statisticiens. Ils ont résolu des dilemmes beaucoup plus difficiles pour préparer le questionnaire à remplir, et en connaîtront bien d'autres avant de pouvoir vous renseigner sur les juges ou sur les travailleurs à temps partiel dans l'industrie du jeu.

Ian Macredie
Directeur

Nous invitons les lecteurs à nous communiquer leurs impressions sur le contenu de *L'emploi et le revenu en perspective*. Toutes observations sur les données seront les bienvenues; toutefois, pour être publiées, ces communications doivent être factuelles et analytiques. Nous invitons également les lecteurs à nous faire part de leurs travaux de recherche en cours et à nous signaler les nouvelles publications, les sources de données et les événements à venir qui concernent la main-d'oeuvre et le revenu.

Statistique Canada se réserve le droit de sélectionner et de réviser les informations reçues avant de les publier. Toute correspondance, dans l'une ou l'autre langue officielle, doit être adressée à : Susan Crompton, rédactrice de «Forum» et de «Quoi de neuf ?», *L'emploi et le revenu en perspective*, immeuble Jean-Talon, 5e étage, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6. On peut aussi communiquer avec elle par téléphone au (613) 951-0178 ou par télécopieur au (613) 951-4179.

Perspective sur Internet

L'emploi et le revenu en perspective offre maintenant sur Internet les Faits saillants, Quoi de neuf ? et l'Index des sujets.

Gopher est un outil d'Internet qui permet aux utilisateurs de parcourir un système de menus hiérarchiques, à base de textes et facile d'emploi. Les renseignements sur Statistique Canada et ses produits et services sont conservés dans le Gopher du service Talon. Pour accéder à notre serveur Gopher, veuillez écrire : **gopher gopher.statcan.ca**

L'adresse de Statistique Canada sur le «World Wide Web» est la suivante : **http://www.statcan.ca**

order@statcan.ca est une adresse du courrier électronique dont vous pouvez vous servir pour commander ou pour avoir plus de renseignements sur les produits de données.

Vous déménagez ?

Veuillez nous faire parvenir votre nom, ancienne adresse, nouvelle adresse, numéro de téléphone et numéro de référence du client à : Division du marketing, Vente et service, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6; ou composez le (613) 951-7277 ou (613) 951-5078, ou soumettez votre changement d'adresse par télécopieur au (613) 951-1584.

Veuillez nous aviser quatre semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.

Faits saillants

Le marché du travail : bilan de fin d'année

... p. 9

- L'année 1995 a été témoin d'une faible performance comparativement à 1994, laquelle avait connu une poussée importante de l'emploi, une amélioration des gains moyens et une baisse du chômage. La reprise fragile de la demande intérieure amorcée en 1994 a commencé à s'essouffler dès le début de 1995 et est restée faible pendant la plus grande partie de l'année, sous l'effet conjugué d'une hausse du loyer de l'argent et d'un taux de chômage élevé.

- En raison d'une lente création d'emplois et de compressions budgétaires dans plusieurs provinces, la confiance des consommateurs a peu bougé au cours des deux premiers trimestres de 1995 et à peine augmenté au troisième. Pendant la majeure partie de l'année, les gains moyens ont progressé à un rythme inférieur à celui de l'inflation, tandis que la hausse des dépenses personnelles a été inférieure à 2 % par rapport à 1994.

- Stimulées par la vigueur de l'économie, les hausses mensuelles de l'emploi ont totalisé 382 000 au cours de 1994. Vu la pause de la croissance en 1995, l'emploi total n'a augmenté que de 88 000 de décembre 1994 à décembre 1995.

- Les pertes de 36 000 emplois dans le secteur des biens en 1995 contrastent fortement avec les gains de 200 000 en 1994. Contrairement au secteur des biens, le secteur des services avait enregistré une progression de 177 000 emplois en 1994 et un gain additionnel de 112 000 en 1995.

- Contrairement à la hausse marquée des emplois à temps plein en 1994, la croissance observée en 1995 a surtout été le fait des emplois à temps partiel. L'emploi des jeunes a connu un net recul de 32 000 en 1995, les emplois à temps plein ayant chuté de 48 000 et ceux à temps partiel ayant augmenté de 16 000.

- Réagissant à la baisse de la proportion de personnes dans la population active (personnes qui détiennent un emploi ou qui sont à la recherche de travail), le taux de chômage des adultes a graduellement baissé en 1995, passant de 8,7 % en janvier à 8,1 % en décembre. Le taux des jeunes a augmenté, passant de 14,8 % à 16,1 % au cours de la même période.

- Sur le plan international, les estimations publiées par l'OCDE en décembre 1995 révèlent que le Canada et les États-Unis ont connu le taux de croissance annuel moyen le plus important des pays du Groupe des Sept (1,6 %). La France suivait avec un taux de 1,2 %, tandis que le Royaume-Uni et l'Italie enregistraient chacun un taux de 0,5 %, suivis du Japon avec 0,2 % et de l'Allemagne où le taux moyen était en baisse de 0,3 %.

Mosaïque canadienne du chômage dans les années 90

... p. 17

- À la fin des années 80, le portrait du chômage au Canada était très différent de ce qu'il est aujourd'hui : la région de Toronto avait de très faibles taux de chômage et les provinces de l'Atlantique étaient aux prises avec des taux beaucoup plus élevés. Depuis lors, le pays a traversé une récession et amorcé une lente reprise. Or, cela a influé sur le taux de chômage des régions à des degrés divers, créant ainsi une situation différente à bien des égards de celle qui avait cours à la fin de la dernière décennie.

- Pour l'ensemble du pays, le taux de chômage avait touché un plancher en 1989, avant que la récession du début des années 90 n'entre en scène. Dans certaines régions, toutefois, le chômage avait déjà commencé à augmenter entre 1988 et 1989. Par exemple, le taux de chômage à Toronto est passé de 3,7 % en 1988 à 4,0 % en 1989, et à Regina, il est passé de 6,9 % à 7,9 %.

- La récession s'aggravant en 1991 et 1992, le taux de chômage au Canada a grimpé pour atteindre 11,3 %, en hausse de près de 4 points de pourcentage par rapport à 1989. Cette recrudescence ne s'est cependant pas répercutée de manière égale dans toutes les régions.

- Bien que les taux de chômage soient habituellement plus faibles dans les régions métropolitaines comparativement aux régions avoisinantes, les fluctuations y semblent toutefois plus marquées : les taux sont beaucoup plus bas en période de prospérité et augmentent plus rapidement lorsque l'économie ralentit. Toutefois, entre 1987 et 1995, les régions métropolitaines dans les trois provinces

des Prairies avaient les taux les plus élevés, particulièrement au Manitoba, Winnipeg surpassant le reste de la province par près de 5 points de pourcentage. En dépit du cycle économique, les différences entre les régions métropolitaines et le reste de la province varient au pays.

- À la fin de 1995, le taux de chômage avait baissé dans la plupart des régions, mais ces diminutions étaient plutôt modestes. Les taux les plus faibles ont été enregistrés dans les régions non métropolitaines des Prairies, où ils étaient proches de 6 %. Mais ces taux étaient encore supérieurs à ceux observés à Toronto et dans les environs à la fin de la dernière décennie.

L'entrepreneuriat au féminin ... p. 25

- Le travail autonome est en pleine expansion au Canada. Plus du quart de la progression générale des emplois observée entre 1976 et 1994 est attribuable au travail autonome.

- La fréquence du travail autonome a augmenté graduellement autant chez les femmes que chez les hommes. Le nombre de travailleuses autonomes a triplé, passant de 197 000 en 1976 à 598 000 en 1994, tandis que le nombre de travailleurs autonomes a presque doublé, passant de 614 000 à 1,2 million.

- En 1994, 28 % des travailleuses autonomes étaient des employeurs (c'est-à-dire qu'elles employaient un ou plusieurs travailleurs rémunérés), par rapport à 25 % en 1976; par contre, la proportion d'employeurs chez les hommes a chuté au cours de cette période, passant de 57 % à 50 %.

- Les travailleurs autonomes, tant parmi les femmes que les hommes, sont en moyenne plus âgés que les travailleurs rémunérés de même sexe. De plus, les travailleurs autonomes sont beaucoup plus susceptibles d'être mariés que ne le sont les travailleurs rémunérés.

- Une forte proportion de travailleuses autonomes semblent se retrouver dans seulement quelques industries du secteur des services. En 1994, 35 % des travailleuses autonomes oeuvraient dans les «autres services» (essentiellement les services de divertissement et de loisirs ainsi que les services personnels et domestiques). De plus, 17 % se trouvaient dans le secteur du commerce de détail, 13 % dans les services aux entreprises et 11 % dans les services de santé et les services sociaux.

- Les heures de travail des travailleuses autonomes sont plus polarisées que celles des travailleuses rémunérées. En 1994, 37 % des femmes entrepreneures travaillaient habituellement moins de 30 heures par semaine, contre 27 % des travailleuses rémunérées. La semaine de travail réduite était particulièrement répandue chez les femmes à leur compte (sans aide rémunérée). Les femmes entrepreneures étaient aussi beaucoup plus susceptibles de travailler un plus grand nombre d'heures (50 heures ou plus par semaine) que ne l'étaient les travailleuses rémunérées : 21 % contre 4 %.

- Le revenu annuel moyen des travailleuses autonomes était de 18 400 $ en 1993, en regard de 25 900 $ pour les travailleuses rémunérées et de 33 400 $ pour les travailleurs autonomes masculins. Les femmes employeurs ont gagné en moyenne 27 000 $ cette année-là, alors que les travailleuses à leur compte ont reçu 13 900 $.

Secteur des services : faible salaire? ... p. 32

- Les emplois du secteur des services sont généralement considérés comme étant mal rémunérés. Cette opinion n'est pas entièrement erronée, mais il faut se garder de croire que tous les emplois de ce secteur sont mal rémunérés. Par exemple, en 1994, l'industrie aux salaires les plus élevés appartenait au secteur des services. Les employés des «autres intermédiaires financiers», qui comprennent les maisons de courtage et les bourses de valeurs, gagnaient en moyenne 1 240 $ par semaine.

- En 1994, près de 8 millions d'employés travaillaient dans le secteur des services et gagnaient en moyenne 520 $ par semaine, soit environ 22 % de moins que la moyenne de 660 $ dans le secteur des biens.

- En regroupant les industries de services par ordre décroissant selon les gains hebdomadaires moyens, bon nombre d'industries qui se situaient parmi les premiers 20 % appartenaient aux branches du transport, de l'administration publique ou de la finance. En outre, tous les employés dans ces premiers 20 % d'industries touchaient des gains hebdomadaires moyens supérieurs à la moyenne des gains dans le secteur des biens. Cependant, pour la plupart de ces employés, les gains n'étaient pas plus de 25 % supérieurs.

- L'éventail des gains est beaucoup plus large dans le secteur des services qu'il ne l'est dans celui des biens. Les gains hebdomadaires moyens versés aux employés des «autres intermédiaires financiers», industrie de services qui verse les plus hauts salaires, étaient six fois supérieurs à ceux des services de restauration, où les salaires sont les plus faibles. Par contre, l'industrie aux plus hauts salaires dans le secteur des biens (industrie pétrolière et gazière) n'offrait en moyenne que le triple de l'industrie aux plus faibles salaires (confection de vêtements pour enfants et d'autres vêtements et accessoires).

- Les industries aux plus faibles salaires (les derniers 20 %) qui comptaient 27 % des travailleurs du secteur des services en 1994, étaient dominées par le commerce de détail, l'alimentation et le logement et les services personnels. Les gains hebdomadaires moyens variaient entre 210 $ et 360 $, ce qui, environ, représente entre 31 % et 55 % de la moyenne du secteur des biens.

Les différents visages du chômage

... p. 39

- La mesure habituelle du taux de chômage représente le nombre de personnes sans emploi au cours d'une semaine donnée à chaque mois. Toutefois, une autre façon de mesurer le chômage tient compte des personnes qui ont connu une période de chômage au moins une fois au cours de toute l'année.

- Le chômage peut être mesuré non seulement sur la base des individus, mais aussi sur la base des familles dont ils font partie. Par exemple, on peut produire un taux de chômage des familles en calculant le nombre de ces dernières où au moins un membre est touché par le chômage, résultat que l'on divise ensuite par le nombre de familles ayant au moins une personne dans la population active. Le taux de chômage des familles, comme le taux des individus, peut être calculé à partir d'une semaine de référence ou d'une année complète.

- Cet article présente quelques-unes des mesures supplémentaires du chômage. À l'aide de données pour 1993, l'article montre que lors d'une semaine typique il y avait 1,6 million d'individus ayant connu une période de chômage, mais lorsqu'on considère toutes les personnes qui ont connu une période de chômage à un moment donné de l'année, le chiffre passe à 3,5 millions.

- Le taux de chômage des individus était de 11,2 % lors d'une semaine typique en 1993, mais le taux des familles était de 18,0 %. Lorsque calculé en pourcentage des personnes ou des familles qui connaissaient une période de chômage à un moment donné au cours de l'année, le taux des individus était de 21,6 % et celui des familles était de 34,8 %.

Le point sur l'adhésion syndicale

... p. 48

- De 1966 à 1993, les effectifs syndicaux ont doublé (passant de 1,9 à 3,8 millions), bien que le taux de syndicalisation n'ait que peu évolué, oscillant entre 31 % et 33 %. Près des deux tiers de la croissance totale de l'emploi durant cette période (5,5 millions) s'est faite au profit des non-syndiqués, lesquels ont augmenté de 3,6 millions.

- La stagnation du taux de syndicalisation peut être attribuée au glissement de l'emploi du secteur des biens, où l'on retrouve une forte proportion de syndiqués, vers le secteur des services, glissement qui a été compensé par le nombre de travailleurs syndiqués dans le secteur public.

- La proportion du secteur des services dans l'emploi total est passé de 68 % à 76 % de 1976 à 1992, et le taux de syndicalisation dans ce secteur est passé de 26 % à 32 %, ce qui équivaut presque au même taux que l'industrie manufacturière en 1992 (33 %, en baisse par rapport à 43 % en 1976). Le bastion des travailleurs syndiqués, soit principalement celui de l'industrie manufacturière, est en déclin, alors que les nouvelles entreprises mettent du temps à se syndiquer. Cela serait attribuable au fait que les syndicats sont moins bien adaptés aux entreprises qui connaissent le plus de croissance d'emploi.

- Lorsqu'on compare le syndiqué type au non-syndiqué, certaines de ses caractéristiques variaient peu entre 1984 et 1990; il était encore moins susceptible que le non-syndiqué d'être employé à temps partiel, ses heures de travail équivalaient en nombre à celles du non-syndiqué et il travaillait plus longtemps pour le même employeur.

- Parmi les travailleurs effectuant des heures supplémentaires, le syndiqué était plus susceptible que le non-syndiqué de recevoir un salaire compensatoire pour son surtemps. En outre, le syndiqué était deux fois plus susceptible d'être couvert par un régime de retraite.

Quoi de neuf?

... p. 59

- *Programmes de revenu de retraite au Canada : Un aperçu statistique* présente un tableau descriptif et statistique des trois principaux programmes de revenu de retraite au Canada – d'État, d'employeur et individuel.

- *Littératie, économie et société : Résultats de la première Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes* présente les conclusions de cette première vaste étude sur la littératie dans les pays industrialisés. L'enquête avait deux objectifs : établir des échelles de littératie permettant de comparer des personnes aux aptitudes extrêmement variées, et comparer les compétences en littératie de personnes de différents pays.

- *Travail non rémunéré des ménages : mesure et évaluation* étudie les tendances du travail non rémunéré de 1961 à 1992. En plus du travail non rémunéré que les ménages effectuent pour eux-mêmes, tel que cuisine et nettoyage, le travail non rémunéré comprend maintenant le bénévolat ainsi que l'aide offerte aux amis, aux parents et à d'autres personnes et peut concerner toutes les personnes de 15 ans et plus qui vivent dans les ménages privés.

- La Direction des études analytiques a publié plusieurs nouvelles études. *Restructuration du secteur manufacturier canadien de 1970 à 1990 : Renouvellement de l'emploi selon le secteur industriel et la région* répartit le secteur manufacturier en cinq secteurs industriels distincts, puis repère ceux qui sont concentrés dans les diverses régions du pays. La période de référence est divisée en deux afin d'établir si la nature du renouvellement de l'emploi dans les années 70 diffère par rapport aux années 80.

  Pourquoi l'inégalité des gains hebdomadaires a-t-elle augmenté au Canada? présente les principaux aspects sous-jacents à l'inégalité croissante des gains. De plus, l'analyse offre quelques hypothèses proposées récemment pour expliquer la tendance.

  Transferts sociaux, variations dans la structure familiale et faible revenu chez les enfants montre que depuis les années 70, le pourcentage d'enfants vivant dans des familles à faible revenu a augmenté durant les récessions et diminué durant les périodes d'expansion; la proportion actuelle d'enfants d'âge préscolaire vivant dans de telles familles a relativement peu changé.

- Au cours des dernières années, l'Enquête sur la population active (EPA) a été entièrement remaniée. Au cours de la dernière phase, qui prendra fin en janvier 1997, on adoptera un nouveau questionnaire et un nouveau système de traitement. En vue du lancement du nouveau questionnaire, les concepteurs de l'EPA ont modifié certaines estimations. Ces modifications sont les suivantes : définition plus précise de l'emploi à temps partiel et à temps plein; modification des estimations des raisons de travailler à temps partiel; restriction des données sur le temps perdu (absence au travail) aux employés seulement; restriction de la description d'emploi aux personnes ayant travaillé au cours des 12 derniers mois; et suspension de la publication d'estimations sur les travailleurs découragés, le travail à temps partiel involontaire et les mesures supplémentaires du chômage.

- Du 13 au 15 juin, une conférence sur les changements dans le temps de travail au Canada et au États-Unis aura lieu à Ottawa. Parmi les sujets abordés figurent les changements dans les heures de travail, les régimes de travail non traditionnels, le travail à temps partagé, le temps de travail des femmes, les heures de travail dans le contexte des événements démographiques et certaines questions d'ordre politique.

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

... p. 67

- Ce numéro propose une nouvelle façon de présenter cette rubrique. □

Le marché du travail : bilan de fin d'année

Cécile Dumas

La croissance soutenue du produit intérieur brut (PIB) réel en 1994 avait lancé l'économie canadienne sur la voie d'une tendance à la hausse qui mettait fin à la période dite de «reprise sans création d'emplois». Cet élan a fortement ralenti en 1995 (graphique A). Par conséquent, les conditions du marché du travail ont très peu changé, l'emploi ayant progressé à un rythme beaucoup plus lent qu'en 1994 et le taux de chômage global n'ayant pas descendu plus bas que 9,2 % au cours de l'année. À quoi doit-on le ralentissement économique de 1995 et quelles en ont été les retombées sur le marché du travail? Le présent bilan de fin d'année traite de ces questions.

Graphique A
La plus faible performance économique observée en 1995 a ralenti la croissance de l'emploi.

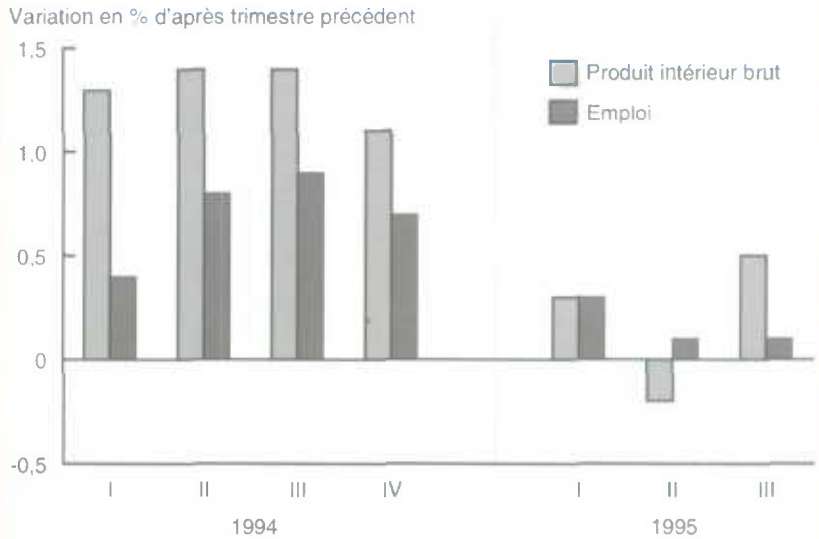

Sources : Enquête sur la population active, et Division des comptes nationaux et de l'environnement

Retournement de la situation économique

Stimulée par la forte demande étrangère[1], l'ensemble de la production canadienne a crû de façon soutenue tout au long de 1994. Les entreprises ont augmenté l'utilisation de leur capacité industrielle, encaissé des bénéfices d'exploitation appréciables, investi dans leurs installations physiques et leur matériel de production et renforcé leurs effectifs. Les consommateurs, encouragés par l'amélioration du marché du travail et voyant leurs gains moyens augmenter plus rapidement que l'inflation, n'ont pas hésité à délier les cordons de leur bourse: les dépenses personnelles ont progressé de 3,0 % (moyenne annuelle), une performance inégalée depuis les années d'avant la récession. Par contre, les gouvernements ont entrepris de comprimer leurs dépenses totales dans le but d'assainir les finances publiques.

En 1995, ces influences positives se sont sensiblement affaiblies. Soucieuse d'atténuer toute «surchauffe de l'économie» susceptible de déclencher une spirale inflationniste, la Réserve fédérale américaine a progressivement haussé les taux d'intérêt à l'automne 1994 et les a maintenus à un niveau relativement élevé jusqu'au printemps suivant. La majoration des taux a eu un effet important sur les dépenses des consommateurs aux États-Unis, notre principal partenaire commercial. Aussi a-t-on observé une forte chute des biens de consommation expédiés chez nos voisins du sud[2], plus particulièrement en ce qui concerne les véhicules automobiles. Cependant, les exportations de produits industriels s'en sont mieux tirées, les commandes ayant vraisemblablement été passées avant l'augmentation des taux d'intérêt. Les exportations de machines et de matériel, de même que de pâtes et de papier, ont donc continué sur leur lancée au moins jusqu'en septembre 1995.

Cécile Dumas est au service de la Direction des études analytiques. On peut communiquer avec elle au (613) 951-3762.

Cet article est basé sur l'information disponible en date du 5 janvier 1996. Sauf indication contraire, toutes les données mensuelles ont été désaisonnalisées afin de faire ressortir les tendances sous-jacentes. Les mouvements saisonniers sont causés par des événements annuels réguliers tels que le climat, les congés, les périodes de vacances et les cycles de la moisson et de la production. Même désaisonnalisées, les données demeurent sensibles aux fluctuations irrégulières et cycliques à long terme.

Les taux d'intérêt canadiens ont connu une évolution semblable et n'ont commencé à diminuer qu'en avril 1995. La reprise fragile de la demande intérieure amorcée en 1994 a commencé à s'essouffler dès le début de 1995 et est restée faible pendant la plus grande partie de l'année, sous l'effet conjugué d'une hausse du loyer de l'argent et d'un taux de chômage élevé. Lorsque les stocks ont commencé à s'accumuler, les entreprises ont réduit l'utilisation de leur capacité industrielle et ralentit l'embauche de personnel. Les investissements et les bénéfices d'exploitation des entreprises ont à peine progressé, tandis que les administrations publiques ont continué de réduire leurs dépenses au cours des trois premiers trimestres.

En raison d'une lente création d'emplois (comme en témoigne l'indice de l'offre d'emploi[3], dont la tendance est à la baisse depuis avril) et de compressions budgétaires dans plusieurs provinces, la confiance des consommateurs a peu bougé au cours des deux premiers trimestres de 1995 et à peine augmenté au troisième[4]. Pendant la majeure partie de l'année, les gains moyens ont progressé à un rythme inférieur à celui de l'inflation (graphique B), tandis que la hausse des dépenses personnelles a été inférieure à 2 % par rapport à 1994. Par conséquent, les dépenses pour de gros articles (maison, automobile, etc.) sont restées très faibles. Les mises en chantier ont fortement chuté en 1995, passant à un taux annualisé de 112 000 unités pour les 10 premiers mois de l'année, après avoir atteint une moyenne annuelle de 154 000 en 1994. En fait, le taux annualisé d'octobre n'était que de 97 000, un chiffre qu'on n'avait pas vu depuis la récession de 1982. Au cours de cette période de 10 mois, le nombre de véhicules automobiles neufs vendus par les concessionnaires a

Graphique B
La croissance des gains n'a pas suivi l'inflation en 1995.

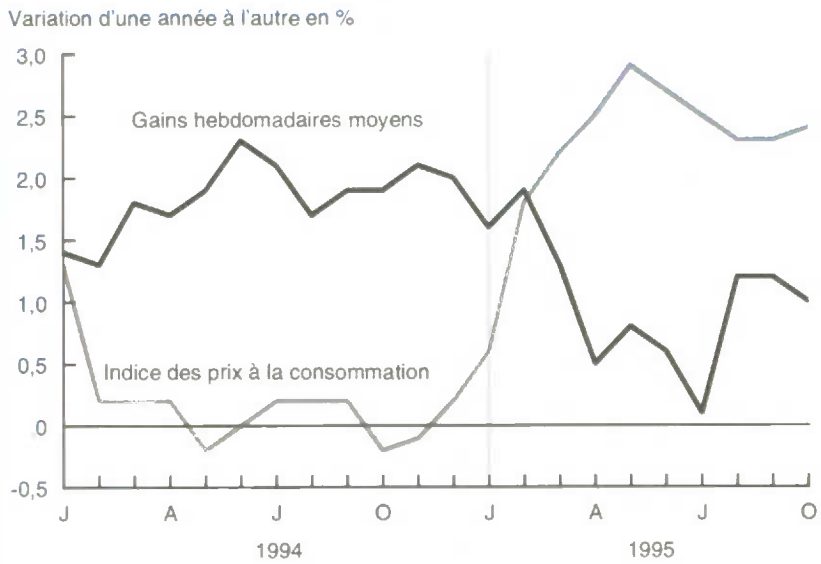

Sources : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, et Division des prix

Graphique C
En 1995, le secteur privé a connu une amélioration de l'emploi, mais à un rythme toutefois plus modéré *.

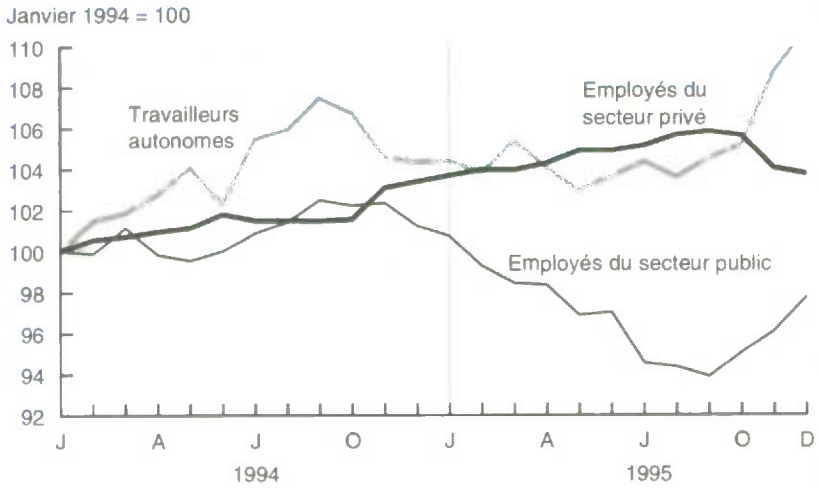

Source : Enquête sur la population active
** Voir note n° 5 pour les définitions.*

reculé de 5,1 %. Les ventes des grands magasins, qui avaient connu une croissance ininterrompue depuis le début de 1994, ont plafonné en juillet 1995 et n'ont pratiquement pas bougé par la suite.

Impact sur le marché du travail

Stimulées par la vigueur de l'économie, les hausses mensuelles de l'emploi ont totalisé 382 000 au cours de 1994. Le secteur privé a été le moteur de cette croissance, surtout dans plusieurs industries productrices de biens, mais aussi dans les industries des services. Les travailleurs autonomes ont enregistré des hausses considérables, la croissance économique globale ayant favorisé la sous-traitance des services professionnels. Par contre, l'emploi dans le secteur public n'a augmenté que de façon minime (graphique C)[5].

Vu la pause de la croissance en 1995, l'emploi total n'a augmenté que de 88 000 de décembre 1994 à décembre 1995[6]. Dans l'ensemble, le secteur privé (salariés et travailleurs autonomes compris) a maintenu une tendance à la hausse jusqu'en septembre au moins, puis a enregistré de fortes variations par la suite. Quant au secteur public, l'emploi total y a fortement chuté pendant la plus grande partie de 1995.

Croissance nulle dans le secteur des biens ...

Alors que la croissance de l'emploi a dépassé 200 000 dans le secteur des biens en 1994, les pertes observées dans certaines industries de ce secteur en 1995 ont plus qu'effacé les gains enregistrés par d'autres, si bien qu'en décembre 1995, on y comptait 36 000 travailleurs de moins qu'en décembre 1994.

Les industries manufacturières, qui regroupent plus de la moitié des travailleurs du secteur des biens, ont vu leur niveau d'emploi progresser de plus de 125 000 en 1994. En 1995, toutefois, l'emploi y a fluctué : l'évolution en dents de scie de l'activité économique s'est soldée par des augmentations supérieures à 50 000 en février et en mai qui ont toutefois été annulées par des pertes à peu près égales en mars et en juin. Des reculs additionnels en novembre et en décembre ont laissé le niveau de l'emploi presque inchangé par rapport à celui de décembre 1994 (graphique D).

Graphique D
Contrairement à 1994, la croissance de l'emploi dans le secteur des biens en 1995 a été presque nulle.

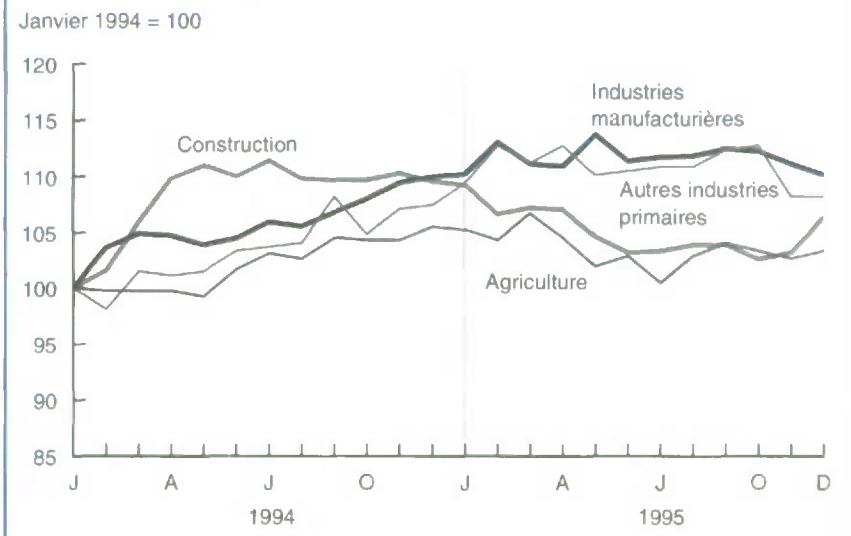

Source : Enquête sur la population active

Les taux d'intérêt élevés ont pesé sur les demandes de crédit hypothécaire, ce qui a ralenti la construction à l'automne 1994 et entraîné des fluctuations de l'emploi vers la fin de l'année. En 1995, malgré la détente progressive des taux hypothécaires amorcée en février, les mises en chantier ont continué de baisser. Cette faible activité, conjuguée au ralentissement de la construction non résidentielle, a donné lieu à de brusques replis de l'emploi en février et en mai et, dans une moindre mesure, en juin, de sorte que l'emploi dans la construction à la fin de 1995 accusait une baisse de 22 000 par rapport à décembre 1994.

La diminution de l'emploi dans l'agriculture en 1995 a plus qu'effacé les hausses de l'année précédente, tandis que la croissance a été nulle dans les forêts et les mines, là même où l'emploi avait augmenté de 15 000 en 1994 (chiffre non désaisonnalisé), ce qui représentait une hausse de plus de 6 %.

... et ralentissement dans le secteur des services

Le secteur des services, qui compte presque 10 millions de travailleurs, avait enregistré une progression de 177 000 emplois en 1994. Contrairement au secteur des biens, cependant, il a accueilli 112 000 travailleurs de plus en 1995 (graphique E).

Graphique E
L'emploi dans les services commerciaux a somme toute connu une bonne année en 1995.

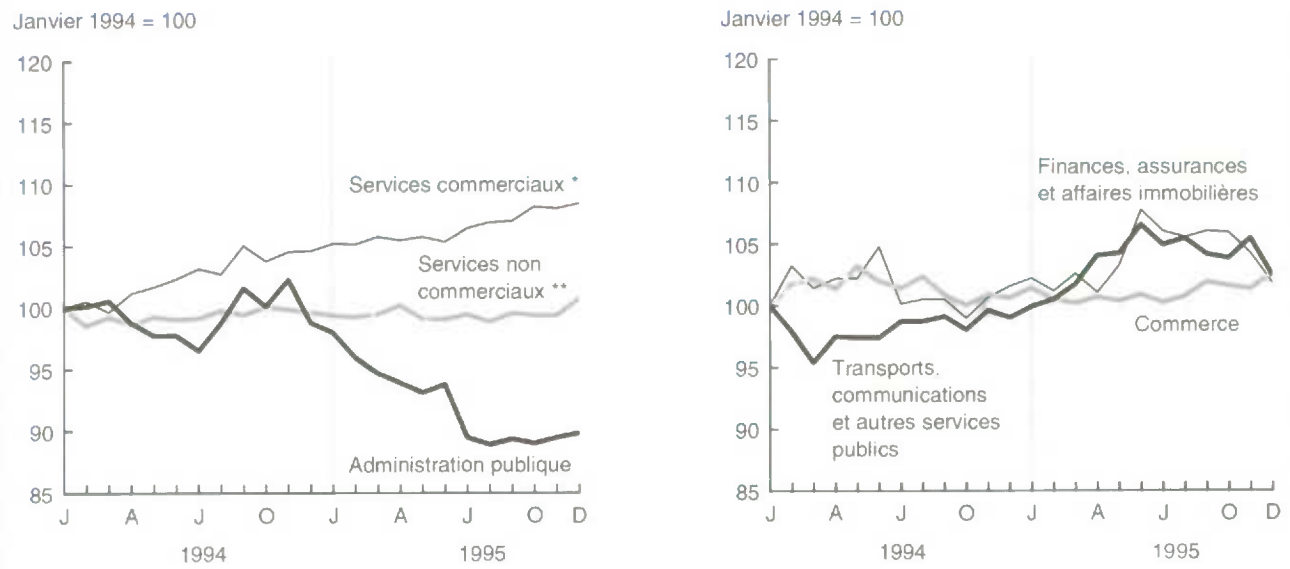

Source : Enquête sur la population active

* *Les services commerciaux comprennent les services de divertissement et les loisirs, les services aux entreprises, les services personnels et domestiques, l'hébergement et la restauration, les associations (à l'exception des organisations religieuses), et les autres industries de services.*

** *Les services non commerciaux comprennent l'enseignement, la santé et les services sociaux, et les organisations religieuses.*

Les services socioculturels, commerciaux et personnels[7], où travaille plus de la moitié de l'effectif des services, ont maintenu leur tendance à la hausse et ont vu 110 000 travailleurs joindre leurs rangs en 1995. La plus grande partie de cette augmentation est allée aux services commerciaux, qui englobent les divertissements et loisirs, les services aux entreprises, les services personnels et domestiques, et l'hébergement et la restauration. Quoique à un rythme plus lent que l'année précédente, les services aux entreprises ont continué à enregistrer la plus forte hausse (presque 50 000, chiffre non désaisonnalisé) parmi l'ensemble des services commerciaux. Par contre, la compression des dépenses publiques a eu un impact sur l'emploi dans la plupart des services non commerciaux tels que l'enseignement, les soins de santé

Graphique F
Après une hausse modeste en 1994, l'emploi chez les jeunes a connu un recul considérable en 1995.

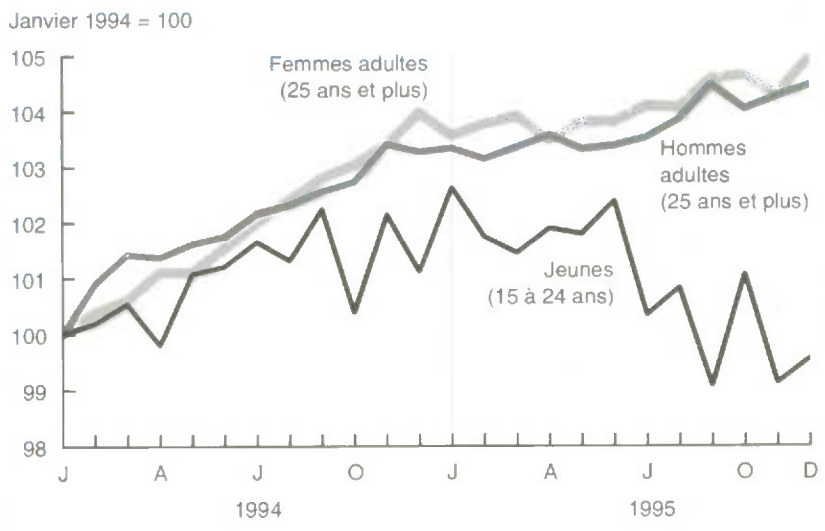

Source : Enquête sur la population active

et les services sociaux. L'emploi dans ces services s'était stabilisé en 1994 et il a maintenu cette tendance en 1995.

Par suite de la faible demande des consommateurs, qui s'est répercutée sur les ventes au détail à compter de l'été, l'emploi dans le commerce a fluctué, se soldant par une hausse de 45 000 travailleurs à la fin de 1995. La croissance de l'emploi dans les finances, assurances et affaires immobilières s'est limitée aux mois de mars, mai et juin, traduisant la brève amélioration des ventes de maisons qu'a favorisée la détente des taux hypothécaires en partie en Ontario, mais surtout sur la côte ouest. Les industries des transports, communications et autres services publics ont connu une croissance de l'emploi en 1995, l'augmentation totalisant 34 000 travailleurs à la fin de l'année. Contrairement à 1994, le transport et l'entreposage sont à l'origine de la presque totalité de l'amélioration en 1995, surtout en raison des expéditions de machines et de matériel vers les États-Unis et au pays. La croissance a été presque nulle dans les communications, tandis que l'emploi dans les autres services publics a poursuivi le déclin amorcé en 1994. Les compressions budgétaires des administrations publiques à tous les niveaux ont surtout touché les employés de l'administration publique[8], dont l'effectif a été réduit de 79 000 au cours de 1995.

La croissance de l'emploi à temps plein a ralenti, sauf chez les hommes adultes

Tant les adultes que les jeunes ont profité de la forte croissance de l'emploi en 1994, mais seuls les adultes (25 ans et plus) l'ont fait en 1995, à un rythme d'ailleurs beaucoup plus lent (graphique F). De plus, contrairement à la hausse marquée des emplois à temps plein en 1994, la croissance observée en 1995 a surtout été le fait des emplois à temps partiel (graphique G).

Graphique G
En 1995, l'emploi à temps partiel a pris la relève à titre de facteur clé de la croissance de l'emploi.

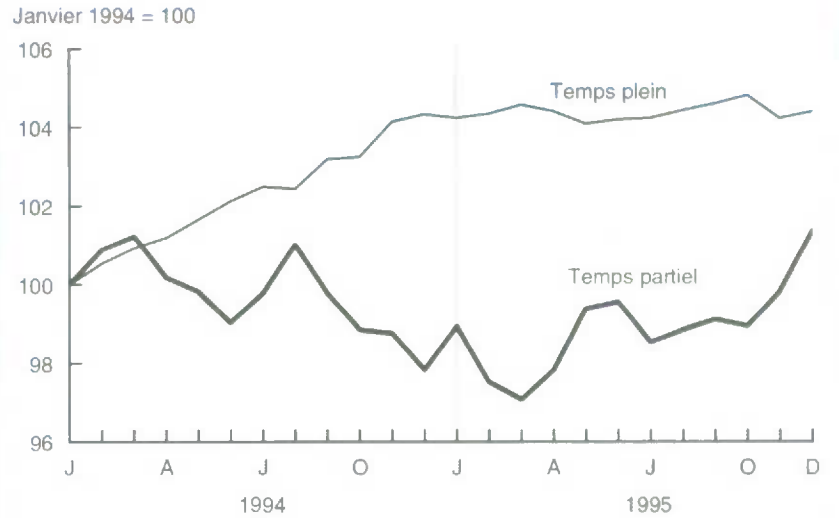

Source : Enquête sur la population active

Alors que le travail à temps plein représentait plus de la moitié (57 %) de la hausse de 72 000 emplois réalisée par les hommes adultes en 1995, plus des deux tiers (69 %) des 48 000 emplois additionnels enregistrés chez les femmes adultes étaient à temps partiel. Parallèlement, l'emploi des jeunes a connu un net recul de 32 000, les emplois à temps plein ayant chuté de 48 000 et ceux à temps partiel ayant augmenté de 16 000. Ce sont surtout les jeunes femmes qui en ont fait les frais, accusant plus des deux tiers de la baisse totale de l'emploi chez les jeunes.

Le chômage a reculé ...

Depuis septembre 1994, le nombre de chômeurs est resté inférieur à 1,5 million, tombant même au niveau certes encourageant de 1,4 million en septembre 1995. Cependant, une diminution du nombre de chômeurs constitue une bonne nouvelle que dans la mesure où elle est attribuable à des gains d'emploi. Malheureusement, une partie seulement de cette diminution s'explique par la croissance de l'emploi, la plus grande partie découlant d'une baisse de l'activité sur le marché du travail.

Le taux de chômage des adultes a graduellement baissé en 1995, passant de 8,7 % en janvier à 8,1 % en décembre, tandis que celui des jeunes a augmenté au cours de la même période, passant de 14,8 % à 16,1 %.

... mais les travailleurs se sont tenus à l'écart du marché du travail

En principe, une conjoncture favorable du marché du travail entraînant une création d'emplois dynamique a un effet positif sur le taux d'activité, car davantage de personnes sans emploi se mettent à la recherche de travail. Quoique

ces conditions aient été réunies en 1994, le taux d'activité global (la proportion des personnes âgées de 15 ans et plus détenant un emploi ou à la recherche de travail) a néanmoins diminué au lieu d'augmenter. Par conséquent, il ne faut pas se surprendre de ce que la morosité de 1995 ait jeté une nouvelle douche froide sur la perception qu'ont les gens à l'égard des perspectives d'emploi. Ainsi, le taux d'activité a de nouveau reculé en 1995 pour s'établir à une moyenne annuelle de 64,8 %, son point le plus faible depuis 1983. (Il avait été supérieur – 66,7 % – même en 1991, en pleine récession.)

Les hommes ont poursuivi leur retrait du marché du travail amorcé il y a près de trois décennies. En 1995, leur taux d'activité moyen s'est fixé à 72,5 %, en baisse de 3,8 points de pourcentage par rapport à 1990 (tableau 1). Au cours de cette période de cinq ans, le changement le plus important s'est produit chez les jeunes hommes et, dans une moindre mesure, chez les hommes de 25 à 54 ans, lesquels forment la majeure partie de la main-d'oeuvre masculine. Chez les hommes âgés de 55 ans et plus, la diminution s'explique en partie par la retraite anticipée, planifiée ou non.

Tel qu'il ressort du bilan de fin d'année de 1991 (Cross, 1992), le taux d'activité global des femmes a accusé une faible baisse pour la première fois cette année-là. Il a depuis continué son déclin, pour se situer à 57,4 % en 1995. Après cinq ans de recul, le phénomène qu'on considérait alors comme une situation «curieuse» – étant donné que le taux des femmes n'avait jamais cessé de s'améliorer depuis le milieu des années 70 (Akyeampong, 1995) – ne peut plus être considéré comme une «anomalie» statistique mais bien comme un revirement de tendance. Les jeunes femmes qui restent aux études plus longtemps qu'auparavant (Sunter, 1994) ont fait chuté le taux global, tandis que le taux de leurs consoeurs plus âgées (25 à 54 ans) est demeuré pratiquement inchangé.

Tableau 1
Taux d'activité annuel moyen des hommes et des femmes selon le groupe d'âge

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	Écart en points de % (1990 à 1995)
				%			
Hommes	**76,3**	**75,1**	**74,0**	**73,5**	**73,3**	**72,5**	**-3,8**
15 à 24 ans	71,4	69,1	67,0	65,5	65,2	63,9	-7,5
25 à 54 ans	93,3	92,5	91,6	91,6	91,4	91,0	-2,3
55 ans et plus	37,4	36,0	35,2	34,0	34,0	32,6	-4,8
Femmes	**58,7**	**58,5**	**58,0**	**57,8**	**57,6**	**57,4**	**-1,3**
15 à 24 ans	67,0	65,5	63,6	61,5	60,6	60,4	-6,6
25 à 54 ans	75,7	76,0	75,6	76,0	75,7	75,9	0,2
55 ans et plus	17,3	16,9	17,0	17,0	17,2	16,5	-0,8

Source : Enquête sur la population active

La conjoncture régionale

Le niveau de l'emploi a augmenté en Colombie-Britannique et en Alberta (de 23 000 et de 13 000 respectivement) entre décembre 1994 et la fin de 1995. Cette progression s'explique par la croissance démographique et la vigueur des investissements des entreprises, qui ont stimulé la demande des consommateurs; en effet, le marché immobilier et les ventes au détail ont été plus dynamiques dans ces deux provinces que dans le reste du pays. La Saskatchewan a accusé une baisse de 6 000 emplois, tandis que le Manitoba restait à peu près stable.

Après avoir connu de fortes variations de l'emploi dans l'industrie manufacturière (en raison de la baisse des exportations et de la faiblesse de la demande intérieure, surtout pour les véhicules automobiles) et d'importantes compressions dans le secteur public, l'Ontario a terminé 1995 à peu près au même niveau qu'en décembre 1994. Moins dépendant du secteur automobile, le Québec a enregistré le gain le plus important (44 000), surtout dans les services, administration publique exclue. Dans les provinces de l'Atlantique, l'emploi au Nouveau-Brunswick a diminué de 5 000, alors que la Nouvelle-Écosse poursuivait sa tendance de 1994 avec une hausse de 12 000. Enfin, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve ont aussi connu des gains (3 000 et 2 000 respectivement).

Les taux de chômage annuels moyens ont diminué dans toutes les provinces (tableau 2). La plupart des grandes régions métropolitaines du pays avaient déjà enregistré une baisse importante de leur taux de chômage en 1994. Par contre, le ralentissement de la croissance économique en 1995 a ralenti cette tendance à la baisse, sauf quelques exceptions dans les provinces de l'Ouest (Gower, 1996).

Comparaisons internationales

Le Canada n'a pas été le seul pays du Groupe des Sept[9] à connaître un ralentissement de la croissance économique en 1995 par rapport à l'année précédente. Au cours des huit premiers mois de 1995, la production industrielle est restée

Tableau 2
Taux de chômage annuel moyen selon la province

	1994	1995	Écart en points de %
	%		
Canada	**10,4**	**9,5**	**-0,9**
Terre-Neuve	20,4	18,3	-2,1
Île-du-Prince-Édouard	17,1	14,7	-2,4
Nouvelle-Écosse	13,3	12,1	-1,2
Nouveau-Brunswick	12,4	11,5	-0,9
Québec	12,2	11,3	-0,9
Ontario	9,6	8,7	-0,9
Manitoba	9,2	7,5	-1,7
Saskatchewan	7,0	6,9	-0,1
Alberta	8,6	7,8	-0,8
Colombie-Britannique	9,4	9,0	-0,4

Source : Enquête sur la population active

pratiquement inchangée au Royaume-Uni et aux États-Unis et a légèrement baissé en France. Seuls l'Allemagne, le Japon et l'Italie ont vu leur production industrielle suivre une tendance à la hausse au cours de la même période. Au chapitre de l'emploi, les estimations publiées par l'OCDE en décembre 1995 révèlent que le Canada et les États-Unis ont connu le taux de croissance annuel moyen le plus important (1,6 %, voir note n° 6). La France suivait avec un taux de 1,2 %, tandis que le Royaume-Uni et l'Italie enregistraient chacun un taux de 0,5 %, suivis du Japon (0,2 %) et de l'Allemagne où le taux moyen était en baisse de 0,3 %.

Résumé

Si 1994 a été marquée par une forte croissance économique qui a entraîné une poussée importante de l'emploi, des gains moyens plus élevés et une baisse du chômage, 1995 aura été le témoin d'une faible performance. L'accroissement de la production a ralenti dès le début de l'année, surtout en raison d'une baisse des exportations aux États-Unis mais également à cause de la faible demande intérieure. Cette dernière avait commencé l'année en force mais elle n'a pu résister au ralentissement économique, et les dépenses des consommateurs pour des biens durables ont fléchi. L'augmentation de l'emploi n'a même pas représenté le quart de celle enregistrée en 1994 et elle a été surtout due au travail à temps partiel, moins rémunérateur. Le chômage est resté pratiquement inchangé, car de plus en plus de travailleurs – plus particulièrement les jeunes – se sont tenus à l'écart de la population active.

Depuis l'élaboration du présent article, Statistique Canada a apporté des changements à l'Enquête sur la population active. Ces modifications sont entrées en vigueur le 9 février 1996 au moment de la parution des données de janvier 1996. Les séries historiques ont également été ajustées en conséquence en remontant jusqu'à 1976. Pour plus d'information, voir «Quoi de neuf ?» dans le présent numéro.

□

Notes

1 La part du PIB réel attribuable aux exportations ne cesse de croître depuis la récente récession et se situe aujourd'hui à près de 40 %; il est donc évident qu'une forte variation de cette composante du PIB a un impact appréciable sur l'économie canadienne.

2 Après avoir dominé les fortes hausses du PIB réel grâce à des progressions bien supérieures à 12 milliards de dollars au cours de chacun des trois derniers trimestres de 1994, les exportations totales ont augmenté de seulement 4,3 milliards de dollars au premier trimestre de 1995 et ont fortement régressé (-6,9 milliards de dollars) au deuxième. Elles se sont redressées au troisième trimestre et ont augmenté de 5,9 milliards de dollars, surtout à cause d'une amélioration notable des exportations d'automobiles aux États-Unis en août. Il s'agissait toutefois d'un mois exceptionnel; lorsque l'économie américaine a ralenti à l'automne, les exportations ont encore chuté en octobre.

3 L'indice de l'offre d'emploi est établi à partir du nombre d'annonces d'offres d'emploi parues dans 22 journaux publiés dans 20 grandes régions métropolitaines. Il s'agit d'un indicateur des intentions d'embauche des employeurs.

4 L'indice des attitudes des consommateurs du Conference Board du Canada a enregistré une hausse minime au troisième trimestre de 1995 pour la première fois en quatre trimestres, bien qu'il soit resté inférieur à la moyenne de 1994.

5 Les travailleurs autonomes sont les propriétaires d'entreprises (constituées ou non en société), de cabinets professionnels ou d'entreprises agricoles. Dans le graphique C, la ligne intitulée «Travailleurs autonomes» comprend également les travailleurs familiaux non rémunérés (les personnes qui travaillent sans rémunération dans une entreprise agricole, une entreprise ou un cabinet professionnel détenu et dirigé par un autre membre de la famille vivant dans le même logement. Les employés du secteur public sont ceux qui travaillent pour les ministères ou les organismes gouvernementaux, les sociétés d'État, ou encore les écoles, les hôpitaux ou d'autres institutions financées par l'État. Les employés du secteur privé sont tous les autres travailleurs qui reçoivent des salaires et traitements.

Dans le graphique C, le secteur privé renvoie aux lignes des travailleurs autonomes et des employés du secteur privé.

6 Le taux de croissance annuel moyen de l'emploi global de 1994 (2,1 %) a été plus faible en 1995, lequel a alors atteint 1,6 %. Cependant, les moyennes annuelles ont tendance à masquer d'importantes variations mensuelles. Par exemple, l'augmentation annuelle moyenne du nombre de personnes qui détenaient un emploi en 1994 s'est chiffrée à 277 000, tandis que celle enregistrée en 1995 était de 214 000, un chiffre somme toute assez semblable. Pourtant, lorsqu'on observe les variations des niveaux d'emploi mensuels enregistrés au cours de 1995 (entre décembre 1994 et décembre 1995), l'augmentation globale s'établit à seulement 88 000, ce qui tranche nettement par rapport à la hausse globale de 382 000 observée en 1994 (entre décembre 1993 et décembre 1994). C'est pourquoi l'analyse suivante des variations de l'emploi est fondée sur les variations mensuelles afin de mieux cerner l'évolution de la conjoncture sur le marché du travail au cours de 1995.

7 Les services socioculturels, commerciaux et personnels sont répartis en services commerciaux et non commerciaux dans le graphique E.

8 Les employés de l'administration publique constituent un sous-groupe des employés du secteur public. Voir la note n° 5 pour une définition de ces derniers.

9 Les pays du Groupe des Sept sont l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni.

Documents consultés

AKYEAMPONG, E.B. «Le marché du travail : bilan de fin d'année» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 7, n° 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1995, supplément.

CROSS, P. «Le marché du travail : bilan de fin d'année» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 4, n° 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1992, supplément.

GOWER, D. «Mosaïque canadienne du chômage dans les années 90» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 8, n° 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1996, p. 17-24.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Perspectives économiques de l'OCDE*, Paris, décembre 1995.

STATISTIQUE CANADA. *L'Observateur économique canadien*, n° 11-010-XPB au catalogue, Ottawa, différents numéros en 1995.

SUNTER, D. «Les jeunes en attente ...» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 6, n° 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1994, p. 37-43.

Mosaïque canadienne du chômage dans les années 90

Dave Gower

Les disparités régionales représentent l'un des plus graves problèmes structurels auxquels fait face le marché du travail canadien. Traditionnellement, le taux de chômage est élevé dans certaines régions comme les provinces de l'Atlantique, mais beaucoup plus faible ailleurs.

Tel était le portrait que l'on pouvait observer, notamment à la fin des années 80. Après plusieurs années de prospérité, la région de Toronto et ses environs ont connu une certaine pénurie de main-d'oeuvre, à en juger par les faibles taux de chômage et la prolifération d'annonces d'emploi. Pendant ce temps, d'autres régions telles que la Gaspésie et la campagne terre-neuvienne restaient aux prises avec un taux de chômage supérieur à 10 % (Gower, 1989).

Depuis lors, le Canada a traversé une récession et amorcé une lente reprise. Or, cela a influé sur le taux de chômage des régions à des degrés divers, créant ainsi une situation différente à bien des égards de celle qui avait cours à la fin de la dernière décennie (voir *Définitions*).

À l'aube de la récession, les tendances diffèrent

Pour l'ensemble du pays, le taux de chômage avait touché un plancher en 1989, avant que la récession du début des années 90 n'entre en scène. Dans certaines régions, toutefois, le chômage avait déjà commencé à augmenter entre 1988 et 1989.

Dave Gower est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec lui au (613) 951-4616.

Définitions

Règle générale, on fait appel aux provinces pour analyser les disparités régionales. Cependant, la **région métropolitaine de recensement (RMR)** constitue ici notre principale unité de mesure. L'Enquête sur la population active (EPA) définit une RMR comme étant la «principale zone du marché du travail d'un noyau urbanisé (ou d'une zone bâtie en continu) ayant au moins 100 000 habitants». Dans les fichiers de l'EPA, les estimations de référence pour les RMR (calculées d'après le Recensement de la population) ne remontent qu'à 1987; par conséquent, les séries présentées dans l'article n'ont pu être calculées qu'à partir de cette année. Nous avons donc retranché les RMR des provinces afin de dégager les zones provinciales restantes, soient les petites agglomérations urbaines et les régions rurales.

Ces zones résiduelles démontrent manifestement les diverses conditions existant sur le marché du travail à l'échelle régionale. Une étude aussi détaillée dépasse le cadre du présent article; les lecteurs souhaitant voir des données portant sur les zones plus petites peuvent consulter la publication de Statistique Canada intitulée *Moyennes annuelles de la population active*.

Les estimations de l'emploi et du taux de chômage utilisées dans cet article sont des moyennes annuelles tirées de l'EPA. Cette enquête mesure l'emploi et le chômage selon le lieu de résidence plutôt que selon le lieu de travail. Ainsi, par exemple, l'estimation de l'emploi d'une région donnée correspond au nombre de résidents de cette région qui détiennent un emploi et non au nombre de personnes travaillant dans cette même région.

Par exemple, le taux de chômage à Toronto est passé de 3,7 % en 1988 à 4,0 % en 1989. De plus, on a observé une augmentation égale ou supérieure à un point de pourcentage dans quatre régions : l'Île-du-Prince-Édouard (de 12,9 % à 14,0 %), Sherbrooke (de 7,1 % à 9,2 %), Ottawa-Hull (de 5,1 % à 6,1 %) et Regina (6,9 % à 7,9 %). Le ralentissement préalable à la récession ne s'est pas manifesté au même moment ni avec la même ampleur dans les taux de chômage de toutes les régions (tableau 1).

La récession s'aggravant en 1991 et 1992, le taux de chômage au Canada a grimpé pour atteindre 11,3 %, en hausse de près de 4 points par rapport à son niveau de 1989 (7,5 %). Cette recrudescence ne s'est cependant pas répercutée de manière égale dans toutes les régions.

Dans les provinces de l'Atlantique, où le taux de chômage était déjà élevé, la progression a été très faible (le taux passant de 12,2 % à 14,9 %, en hausse de 2,7 points). Au Québec, l'augmentation observée entre 1989 et 1992 a été proche de la moyenne nationale (de 9,3 % à 12,8 %, soit 3,5 points). C'est en Ontario que le taux de chômage a fait le bond le plus considérable, soit près de 6 points de pourcentage, passant de 5,1 % à 10,9 %.

Par ailleurs, le taux de chômage a augmenté de moins de 2 points dans l'Ouest (passant de 7,4 % à 9,3 % dans les Prairies et de 9,1 % à 10,5 % en Colombie-Britannique).

Les fluctuations sont encore plus marquées à une échelle régionale détaillée. Ainsi, le taux de chômage à Toronto et à Oshawa a bondi de

plus de 7 points entre 1989 et 1992, tandis que Saint John a été peu touchée par la récession (le taux passant de 10,7 % en 1989 à 11,4 % en 1992). Fait peut-être plus marquant, les taux de chômage sont demeurés stables et ont même diminué dans certaines régions de l'Ouest, notamment au Manitoba (région non métropolitaine), à Regina et à Victoria. De plus, l'augmentation a été relativement faible ailleurs dans l'Ouest.

Le chômage est la résultante d'un ensemble complexe de facteurs liés à l'offre et à la demande, mais il est possible de trouver dans les tendances de l'emploi une explication clé de la stabilité du chômage dans l'Ouest. En effet, le nombre d'emplois s'est maintenu à un niveau assez élevé dans ces provinces, en particulier en Alberta et en Colombie-Britannique. Par exemple, Vancouver s'est enrichie de plus de 50 000 emplois entre 1989 et 1992, pendant que Toronto en perdait plus de 140 000 (tableau 1 en annexe).

Tableau 1
Taux de chômage par région

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
					%				
Canada	**8,9**	**7,8**	**7,5**	**8,1**	**10,4**	**11,3**	**11,2**	**10,4**	**9,5**
Atlantique	**13,9**	**12,3**	**12,2**	**12,7**	**14,0**	**14,9**	**15,4**	**14,8**	**13,4**
St. John's	12,5	11,2	10,8	11,9	13,3	15,6	14,1	14,1	12,6
Terre-Neuve hors RMR	20,8	19,2	18,2	19,8	21,2	22,8	23,7	24,3	21,9
Île-du-Prince-Édouard	13,1	12,9	14,0	14,9	16,9	17,9	18,1	17,1	14,7
Halifax	9,0	7,9	6,9	7,9	9,1	10,0	11,2	9,4	8,9
Nouvelle-Écosse hors RMR	14,6	11,8	11,9	12,4	14,1	15,3	17,1	16,1	14,4
Saint John	13,0	11,2	10,7	9,6	11,8	11,4	10,5	12,2	10,3
Nouveau-Brunswick hors RMR	13,2	12,2	12,8	12,6	13,0	13,2	13,1	12,5	11,8
Québec	**10,3**	**9,4**	**9,3**	**10,2**	**12,0**	**12,8**	**13,2**	**12,2**	**11,3**
Chicoutimi-Jonquière	10,8	11,2	9,5	10,2	12,8	14,1	15,3	14,3	15,3
Québec	9,1	8,5	6,9	7,6	9,5	11,4	11,2	11,3	10,3
Trois-Rivières	10,8	10,3	9,4	9,4	11,4	15,0	13,3	13,0	11,2
Sherbrooke	10,6	7,1	9,2	8,9	13,2	13,5	11,7	9,3	11,1
Montréal	10,0	9,3	9,2	10,2	12,3	13,2	13,7	12,5	11,3
Québec hors RMR	11,2	10,2	10,4	11,3	12,6	12,7	13,3	12,3	11,5
Ottawa-Hull *	7,5	5,1	6,1	5,9	7,3	8,8	8,4	8,2	9,8
Ontario	**6,1**	**5,0**	**5,1**	**6,3**	**9,6**	**10,9**	**10,6**	**9,6**	**8,7**
Sudbury	11,6	9,8	8,0	8,2	10,2	11,9	10,3	10,6	9,1
Oshawa	6,2	5,5	4,1	6,8	9,7	11,9	11,4	9,8	8,7
Toronto	4,5	3,7	4,0	5,3	9,7	11,4	11,0	10,3	8,5
Hamilton	6,4	5,8	5,2	6,3	10,0	10,7	11,4	8,2	6,6
St. Catharines-Niagara	9,4	6,4	7,2	7,4	11,4	12,5	13,9	10,4	9,1
London	7,1	4,7	4,3	6,0	8,0	8,8	8,7	7,7	8,0
Windsor	9,1	7,7	8,2	9,0	12,5	12,9	11,5	9,1	8,5
Kitchener-Waterloo	5,8	5,2	5,0	6,5	9,4	9,6	8,9	6,6	7,9
Thunder Bay	8,2	6,1	5,6	7,9	9,5	10,0	11,4	11,0	8,1
Ontario hors RMR	7,1	6,2	6,0	7,5	10,0	10,8	10,5	9,9	9,4
Prairies	**8,7**	**7,9**	**7,4**	**7,1**	**8,2**	**9,3**	**9,3**	**8,4**	**7,6**
Winnipeg	7,9	8,3	7,9	7,9	10,1	11,3	10,9	10,9	8,2
Manitoba hors RMR	6,5	7,1	7,0	6,2	6,7	6,7	6,4	6,0	6,0
Regina	6,9	6,9	7,9	6,8	6,5	7,9	8,3	7,2	7,4
Saskatoon	9,7	9,4	9,2	9,0	10,6	11,0	9,8	9,1	8,2
Saskatchewan hors RMR	6,6	6,9	6,6	6,3	6,2	7,2	7,2	6,1	6,1
Calgary	9,1	7,9	7,0	7,0	8,7	10,0	10,4	9,2	8,1
Edmonton	11,1	9,1	8,4	7,8	9,4	10,8	11,2	10,4	8,9
Alberta hors RMR	8,9	7,4	6,5	6,4	6,9	7,9	7,7	6,4	6,5
Colombie-Britannique	**12,0**	**10,3**	**9,1**	**8,4**	**10,0**	**10,5**	**9,7**	**9,4**	**9,0**
Vancouver	11,5	9,4	7,4	7,1	8,4	9,3	9,3	9,0	8,3
Victoria	10,9	10,2	8,9	7,7	8,2	8,3	8,6	7,6	9,2
Colombie-Britannique hors RMR	12,9	11,5	11,4	10,1	12,6	12,6	10,5	10,3	9,7

Source : Enquête sur la population active

* *Étant donné que la RMR d'Ottawa-Hull chevauche l'Ontario et le Québec, elle figure à part de ces provinces. Le total de chaque province comprend la partie correspondante de la RMR.*

Le phénomène de l'heure : calme à Toronto et dans les environs

Le climat de surchauffe économique qui caractérisait la région de Toronto a complètement disparu avec l'arrivée de la récession en 1990. À la fin de 1995, aucun signe ne laissait voir son éventuel retour. Aux prises avec un taux de chômage annuel moyen de 8,5 %, la RMR de Toronto n'était pas à la veille de retrouver la fébrilité qu'on lui enviait il y a sept ans. Cependant, l'amélioration était considérable comparativement au taux de chômage de 11,4 % qu'enregistrait la région trois ans auparavant.

La situation du chômage s'est également améliorée dans d'autres RMR du sud de l'Ontario, quoique à un rythme plutôt modeste. Seule Hamilton pouvait s'enorgueillir d'un taux inférieur à 7 %.

Dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, le taux de chômage est demeuré nettement supérieur à 10 %, Halifax étant la seule exception.

Les taux de chômage les plus faibles en 1995 ont été enregistrés dans l'Ouest, plus précisément dans les zones non métropolitaines des Prairies. Ils étaient néanmoins proches de 6 %, donc de beaucoup supérieurs à ceux observés à Toronto et dans les environs à la fin de la dernière décennie.

Tableau 2
Classement * des régions selon le taux de chômage

	1989	1992	1995	Rangs perdus ou gagnés ** 1989 à 1992	Rangs perdus ou gagnés ** 1992 à 1995
St. John's	30	33	31	-3	2
Terre-Neuve hors RMR	35	35	35	-	-
Île-du-Prince-Édouard	34	34	33	-	1
Halifax	11	10	16	1	-6
Nouvelle-Écosse hors RMR	32	32	32	-	-
Saint John	29	20	24	9	-4
Nouveau-Brunswick hors RMR	33	27	30	6	-3
Chicoutimi-Jonquière	27	30	34	-3	-4
RMR de Québec	12	18	25	-6	-7
Trois-Rivières	26	31	27	-5	4
Sherbrooke	24	29	26	-5	3
Montréal	25	28	28	-3	-
Québec hors RMR	28	25	29	3	-4
Ottawa-Hull	8	6	23	2	-17
Sudbury	19	22	18	-3	4
Oshawa	2	21	15	-19	6
Toronto	1	19	14	-18	5
Hamilton	5	13	4	-8	9
St. Catharines-Niagara	15	23	19	-8	4
London	3	7	7	-4	-
Windsor	20	26	13	-6	13
Kitchener-Waterloo	4	9	6	-5	3
Thunder Bay	6	12	8	-6	4
Ontario hors RMR	7	14	21	-7	-7
Winnipeg	18	17	10	1	7
Manitoba hors RMR	13	1	1	12	-
Regina	17	3	5	14	-2
Saskatoon	23	16	11	7	5
Saskatchewan hors RMR	10	2	2	8	-
Calgary	14	11	9	3	2
Edmonton	21	15	17	6	-2
Alberta hors RMR	9	4	3	5	1
Vancouver	16	8	12	8	-4
Victoria	22	5	20	17	-15
Colombie-Britannique hors RMR	31	24	22	7	2

Source : Enquête sur la population active
Note : De faibles changements dans le classement peuvent être attribués à des différences du taux de chômage dont le niveau de fiabilité est inférieur aux normes d'acceptabilité. Il convient donc de traiter avec prudence les variations de moins de cinq rangs.
* *Le rang n° 1 correspond au taux de chômage le plus faible de chaque année.*
** *Un chiffre négatif indique un recul dans le classement : le rang de la région a augmenté.*

Les rangs permettent de mieux cerner la situation

Une façon d'illustrer le déplacement de la distribution des taux de chômage consiste à utiliser des rangs, en attribuant le premier à la région ayant le plus faible taux de chômage (tableau 2). Pour simplifier les choses, nous avons retenu trois années : 1989, veille de la dernière récession; 1992, année marquée par le taux de chômage national le plus élevé[1]; et 1995, année pour laquelle on dispose des données les plus récentes.

Ainsi, Toronto a dégringolé du premier au dix-neuvième rang au plus fort de la récession, pour remonter modérément de cinq places jusqu'en 1995. Sous l'influence probable de l'industrie automobile, Oshawa a rétrogradé du deuxième au vingt-et-unième rang entre 1989 et 1992, puis a remonté de six rangs en 1995. Au septième rang en 1989, l'Ontario non métropolitain a glissé au quatorzième rang en 1992, puis de nouveau au vingt-et-unième rang en 1995.

Plusieurs régions à l'ouest de l'Ontario ont grandement amélioré leur position relative entre 1989 et 1992. Bon nombre d'entre elles ont

La prospérité accentue la dispersion

Comme nous l'avons déjà mentionné, les régions où le taux de chômage était le plus faible à la fin des années 80 sont celles qui ont connu les plus fortes hausses au cours des trois années suivantes, ce qui porte à croire que la distribution du chômage est étroitement liée à la santé de l'économie. En période de prospérité, la distribution du chômage est encore plus inégale.

Le caractère égal ou inégal de la distribution du chômage peut être mesuré de bien des façons. Pour les besoins de l'étude, la différence moyenne des taux de chômage régionaux par rapport au résultat national a été retenue pour représenter la dispersion du chômage.

Dans le présent article, la dispersion correspond à une moyenne pondérée des différences observées entre les taux de chômage régionaux et le taux national. L'écart absolu entre le taux de chaque région et le taux national est multiplié par l'estimation de la population active de la région. On fait la somme de ces produits et on la divise par l'estimation de la population active au Canada pour obtenir la dispersion globale. Enfin, la dispersion est divisée par le taux de chômage national afin d'obtenir la dispersion en pourcentage.

La dispersion en pourcentage peut être exprimée sous la forme de l'équation suivante :

$$\frac{(\Sigma|Cr\text{-}Cn|\times PAr)/PAn}{Cn}$$

où

Cr = taux de chômage de la région r

Cn = taux de chômage national

PAr = population active de la région r

PAn = population active nationale

À la fin de la dernière décennie, même s'il y avait peu de chômeurs dans certaines régions, la dispersion du chômage était élevée, frôlant les 30 % en 1988 et en 1989. De toute évidence, certaines régions, comme la région non métropolitaine de Terre-Neuve, n'avaient pas bénéficié de cette prospérité.

Étant donné que les anciens « points chauds » du sud de l'Ontario ont été frappés relativement plus durement par la récession, la distribution du chômage est devenue plus égale, le taux de dispersion s'établissant autour de 14 % en 1992. Trois ans plus tard, le taux de chômage national avait fléchi pour s'établir à 9,5 %, et la dispersion du chômage avait remonté, se situant alors aux environs de 16 %. Il faut toutefois reconnaître que ces fluctuations sont modérées par rapport à la situation observée à la fin des années 80.

La dispersion du chômage est inversement proportionnelle au taux de chômage national.

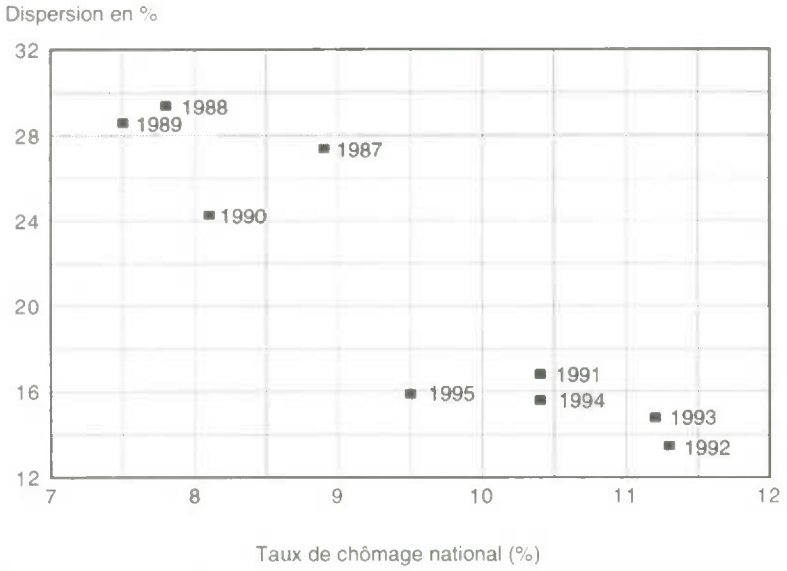

Source : Enquête sur la population active

maintenu leur position de choix en 1995.

Le plus grand tour de montagnes russes revient probablement à Victoria, qui a gagné 17 rangs, passant de la vingt-deuxième à la cinquième position entre 1989 et 1992. En 1995, elle avait perdu 15 rangs (tableau 3).

Occupant le huitième rang en 1989, la RMR d'Ottawa-Hull est demeurée à peu près à cette place jusqu'en 1992. Mais de 1992 à 1995, elle avait chuté au vingt-troisième rang, témoignant ainsi de la réduction des effectifs dans la fonction publique.

Au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, les fluctuations ont été en général moins marquées. La plupart de ces régions étaient déjà aux prises avec un taux de chômage relativement élevé avant la récession et ont suivi la tendance générale au cours des six années ultérieures. Il convient toutefois de noter quelques exceptions. La RMR de Québec a reculé de six rangs de 1989 à 1992 puis de sept autres au cours des trois années suivantes, passant du douzième au vingt-cinquième rang pour l'ensemble de la période. De son côté, Halifax a glissé du dixième

Tableau 3
Variations les plus importantes * dans le classement des régions selon le taux de chômage

	1989 à 1992		1992 à 1995
Position améliorée			
Victoria	17	Windsor	13
Regina	14	Hamilton	9
Manitoba hors RMR	12	Winnipeg	7
Saint John	9	Oshawa	6
Saskatchewan hors RMR	8	Toronto	5
Vancouver	8	Saskatoon	5
Position perdue			
Oshawa	-19	Ottawa-Hull	-17
Toronto	-18	Victoria	-15
Hamilton	-8	RMR de Québec	-7
St. Catharines-Niagara	-8	Ontario hors RMR	-7
Ontario hors RMR	-7	Halifax	-6

Source : Enquête sur la population active
* *On a choisi cinq régions ayant enregistré les variations négatives ou positives les plus importantes au classement pour chaque période de comparaison. En cas d'égalité, les deux régions ont toutefois été inscrites dans la liste.*

rang en 1992 au seizième en 1995 (voir *La prospérité accentue la dispersion*).

La vie dans la grande ville ...

L'accent a jusqu'à présent été mis sur les diverses régions du pays. Cependant, qu'en est-il des régions métropolitaines dans leur ensemble? Comment la situation du chômage dans ces régions se compare-t-elle avec celle du reste du pays?

Graphique
Les taux de chômage des régions métropolitaines sont plus faibles mais aussi plus sensibles aux fluctuations.

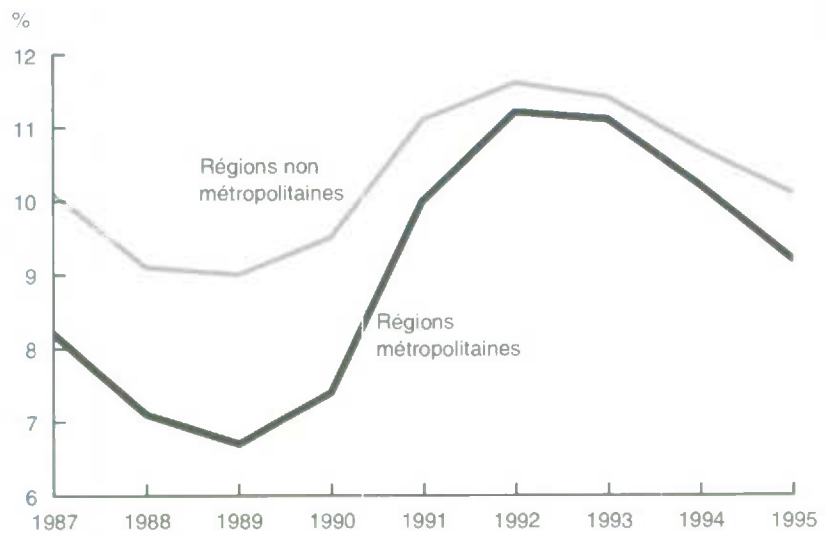

Source : Enquête sur la population active

Les taux de chômage observés au cours de la période étudiée sont plus faibles dans les régions métropolitaines que dans les autres régions du pays (graphique). Les fluctuations y sont toutefois plus marquées : les taux sont beaucoup plus bas en période de prospérité et augmentent plus rapidement lorsque l'économie ralentit. La gamme des activités économiques constitue peut-être une explication : par exemple, l'agriculture ne sera peut-être pas aussi sensible aux fluctuations cycliques de la demande que le secteur manufacturier.

Les différences entre les régions métropolitaines et le reste de la province varient au pays. À Terre-Neuve, en 1994 et en 1995, le taux de chômage enregistré à St. John's était inférieur d'environ 10 points de pourcentage à celui du reste de la province (tableau 2 en annexe), un écart sans doute attribuable au déclin de l'industrie de la pêche. En Nouvelle-Écosse, le taux enregistré à Halifax se maintenait entre 5 et 7 points sous le taux des autres régions de la province.

Au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, le taux de chômage des régions métropolitaines a été habituellement moins de 2 points de pourcentage inférieur à celui des régions non métropolitaines. Toutefois, dans les trois provinces des Prairies, le contraire s'est produit : le taux de chômage était plus élevé dans les régions métropolitaines. Ce phénomène a été particulièrement remarqué au Manitoba, Winnipeg surpassant le reste de la province dans une proportion allant jusqu'à 5 points de pourcentage. L'écart a été le plus grand entre 1991 et 1994, car avant cette période, il était plutôt proche de un point.

Résumé

Le taux de chômage national représente une mosaïque complexe.

Certaines régions, par exemple, sont stables, alors que d'autres connaissent beaucoup plus de variations. Les régions métropolitaines, en règle générale, se caractérisent par des fluctuations plus marquées, même si leur taux de chômage est habituellement plus faible.

Ces écarts ont des conséquences importantes pour le pays. Lorsque l'économie se redresse, des régions peuvent faire face à une pénurie de travailleurs dans certains domaines. Pendant ce temps, le chômage demeure obstinément élevé dans d'autres régions.

Même si le taux de chômage a baissé de façon générale, les diminutions ont été essentiellement modérées, de sorte que la dispersion du chômage a très peu augmenté. Les plus faibles taux de chômage demeurent nettement supérieurs à ceux de 1988 et de 1989; par ailleurs, ce n'est plus dans le sud de l'Ontario mais dans l'Ouest que la demande sur le marché du travail est la plus forte. □

Note

1 D'après les taux de chômage mensuels, la récession a culminé en avril 1992. Les moyennes annuelles, comme celles utilisées ici, ne font pas ressortir de façon détaillée les tendances temporelles.

Documents consultés

GOWER, D. « Mosaïque du chômage au Canada » dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 1, n° 1, Statistique Canada, Ottawa, Été 1989, p. 17-28.

STATISTIQUE CANADA. *Moyennes annuelles de la population active*, 1995, n° 71-220-XPB au catalogue, Ottawa, 1996.

---. *Moyennes annuelles de la population active*, (données cumulatives), n° 71-529-XPB au catalogue, Ottawa.

---. *Guide d'utilisation des données de l'Enquête sur la population active*, n° 71-528-XPB au catalogue, Ottawa, 1992.

Annexe – Tableau 1
Tendances de l'emploi par région

	1989	1992	1995	Variation 1989 à 1992	Variation 1992 à 1995
			en milliers		
Canada	**13 086**	**12 842**	**13 506**	**-244**	**664**
Ensemble des RMR	8 543	8 336	8 754	-207	418
Ensemble des régions hors RMR	4 543	4 506	4 752	-37	246
Atlantique	**941**	**921**	**954**	**-19**	**32**
St. John's	74	74	82	-	8
Terre-Neuve hors RMR	132	119	115	-12	-4
Île-du-Prince-Édouard	55	54	59	-	5
Halifax	160	156	166	-4	10
Nouvelle-Écosse hors RMR	224	215	218	-9	3
Saint John	56	59	59	3	-
Nouveau-Brunswick hors RMR	240	243	254	3	12
Québec	**3 157**	**3 067**	**3 204**	**-90**	**137**
Chicoutimi-Jonquière	64	62	62	-2	-
Québec	304	310	316	6	6
Trois-Rivières	62	58	63	-4	5
Sherbrooke	68	61	66	-6	4
Montréal	1 557	1 493	1 544	-64	51
Québec hors RMR	987	960	1 025	-26	64
Ottawa-Hull	493	498	510	5	12
Ontario	**5 241**	**5 001**	**5 231**	**-240**	**231**
Sudbury	71	69	78	-1	9
Oshawa	126	119	128	-8	9
Toronto	2 165	2 021	2 123	-144	102
Hamilton	323	295	312	-28	16
St-Catharines-Niagara	152	153	159	1	6
London	198	198	208	-	10
Windsor	132	119	127	-13	8
Kitchener-Waterloo	197	194	205	-3	10
Thunder Bay	62	59	64	-3	5
Ontario hors RMR	1 437	1 397	1 448	-40	51
Prairies	**2 224**	**2 233**	**2 355**	**9**	**121**
Winnipeg	336	321	344	-14	23
Manitoba hors RMR	177	177	178	-	1
Regina	96	97	99	1	2
Saskatoon	102	100	106	-2	6
Saskatchewan hors RMR	259	253	255	-6	2
Calgary	391	394	427	3	33
Edmonton	417	429	453	12	25
Alberta hors RMR	446	462	492	16	31
Colombie-Britannique	**1 524**	**1 619**	**1 762**	**96**	**142**
Vancouver	806	861	910	55	50
Victoria	131	134	144	3	10
Colombie-Britannique hors RMR	587	625	707	38	83

Source : Enquête sur la population active

Annexe – Tableau 2
Taux de chômage des régions métropolitaines et non métropolitaines

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
					%				
Canada	**8,9**	**7,8**	**7,5**	**8,1**	**10,4**	**11,3**	**11,2**	**10,4**	**9,5**
Métro	8,2	7,1	6,7	7,4	9,9	11,2	11,1	10,2	9,2
Non métro	10,1	9,1	9,0	9,5	11,1	11,6	11,4	10,7	10,1
Atlantique	**13,9**	**12,3**	**12,2**	**12,7**	**14,0**	**14,9**	**15,4**	**14,8**	**13,4**
Métro	10,7	9,4	8,7	9,3	10,7	11,8	11,8	11,2	10,1
Non métro	15,3	13,6	13,8	14,2	15,4	16,3	17,0	16,5	14,9
Terre-Neuve	**18,0**	**16,4**	**15,7**	**17,0**	**18,3**	**20,2**	**20,1**	**20,4**	**18,3**
Métro	12,5	11,2	10,8	11,9	13,3	15,6	14,1	14,1	12,6
Non métro	20,8	19,2	18,2	19,8	21,2	22,8	23,7	24,3	21,9
Île-du-Prince-Édouard	**13,1**	**12,9**	**14,0**	**14,9**	**16,9**	**17,9**	**18,1**	**17,1**	**14,7**
Nouvelle-Écosse	**12,4**	**10,2**	**9,8**	**10,5**	**12,0**	**13,2**	**14,7**	**13,3**	**12,1**
Métro	9,0	7,9	6,9	7,9	9,1	10,0	11,2	9,4	8,9
Non métro	14,6	11,8	11,9	12,4	14,1	15,3	17,1	16,1	14,4
Nouveau-Brunswick	**13,1**	**12,0**	**12,4**	**12,1**	**12,8**	**12,8**	**12,6**	**12,4**	**11,5**
Métro	13,0	11,2	10,7	9,6	11,8	11,4	10,5	12,2	10,3
Non métro	13,2	12,2	12,8	12,6	13,0	13,2	13,1	12,5	11,8
Québec	**10,3**	**9,4**	**9,3**	**10,2**	**12,0**	**12,8**	**13,2**	**12,2**	**11,3**
Métro	9,9	9,1	8,8	9,6	11,7	12,8	13,0	12,1	11,1
Non métro	11,2	10,2	10,4	11,3	12,6	12,7	13,3	12,3	11,5
Ontario	**6,1**	**5,0**	**5,1**	**6,3**	**9,6**	**10,9**	**10,6**	**9,6**	**8,7**
Métro	5,7	4,6	4,7	5,8	9,5	10,9	10,6	9,5	8,5
Non métro	7,1	6,2	6,0	7,5	10,0	10,8	10,5	9,9	9,4
Prairies	**8,7**	**7,9**	**7,4**	**7,1**	**8,2**	**9,3**	**9,3**	**8,4**	**7,6**
Métro	9,3	8,4	7,9	7,6	9,2	10,5	10,6	9,8	8,3
Non métro	7,7	7,2	6,6	6,3	6,7	7,5	7,3	6,2	6,3
Manitoba	**7,4**	**7,9**	**7,6**	**7,3**	**8,9**	**9,7**	**9,3**	**9,2**	**7,5**
Métro	7,9	8,3	7,9	7,9	10,1	11,3	10,9	10,9	8,2
Non métro	6,5	7,1	7,0	6,2	6,7	6,7	6,4	6,0	6,0
Saskatchewan	**7,4**	**7,5**	**7,5**	**7,0**	**7,3**	**8,2**	**8,0**	**7,0**	**6,9**
Métro	8,3	8,2	8,6	7,9	8,6	9,5	9,1	8,2	7,9
Non métro	6,6	6,9	6,6	6,3	6,2	7,2	7,2	6,1	6,1
Alberta	**9,7**	**8,1**	**7,3**	**7,0**	**8,3**	**9,5**	**9,7**	**8,6**	**7,8**
Métro	10,2	8,5	7,7	7,4	9,1	10,4	10,8	9,8	8,5
Non métro	8,9	7,4	6,5	6,4	6,9	7,9	7,7	6,4	6,5
Colombie-Britannique	**12,0**	**10,3**	**9,1**	**8,4**	**10,0**	**10,5**	**9,7**	**9,4**	**9,0**
Métro	11,4	9,5	7,6	7,2	8,3	9,1	9,2	8,8	8,4
Non métro	12,9	11,5	11,4	10,1	12,6	12,6	10,5	10,3	9,7

Source : Enquête sur la population active

L'entrepreneuriat au féminin

Gary L. Cohen

Le travail autonome est en pleine expansion au Canada. On lui attribue d'ailleurs plus du quart de la progression générale des emplois observée entre 1976 et 1994[1]. Or, les entrepreneurs sont souvent qualifiés de moteur de la croissance de l'emploi au sein de l'économie canadienne, étant donné qu'une grande partie de cette croissance est due à la création et au développement des petites entreprises[2].

La progression du travail autonome reflète en partie la transition actuelle vers une économie de services. Cependant, elle découle également des possibilités offertes par la rationalisation et la restructuration des grandes entreprises, ainsi que des politiques d'impartition et de privatisation des services gouvernementaux.

En 1976, les industries non agricoles[3] comptaient 810 000 travailleurs autonomes pour qui il s'agissait de leur emploi principal[4], soit 9 % des 9,3 millions de travailleurs de ces industries. En 1994, ce nombre avait plus que doublé pour atteindre 1,8 million, soit 14 % des 12,9 millions de travailleurs.

La proportion de femmes dans les rangs des travailleurs autonomes a grimpé considérablement au cours des 20 dernières années. En 1994, un entrepreneur sur trois était une femme, contre une sur quatre en 1976. De plus, la fréquence du travail autonome (soit le rapport entre les travailleurs autonomes et le total des travailleurs) est passée de 6 % à 10 % chez les femmes, alors qu'elle passait de 11 % à 17 % chez les hommes.

Gary L. Cohen est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec lui au (613) 951-4623.

Graphique A
Parmi les travailleurs autonomes, le nombre de femmes a triplé, tandis que celui des hommes a doublé.

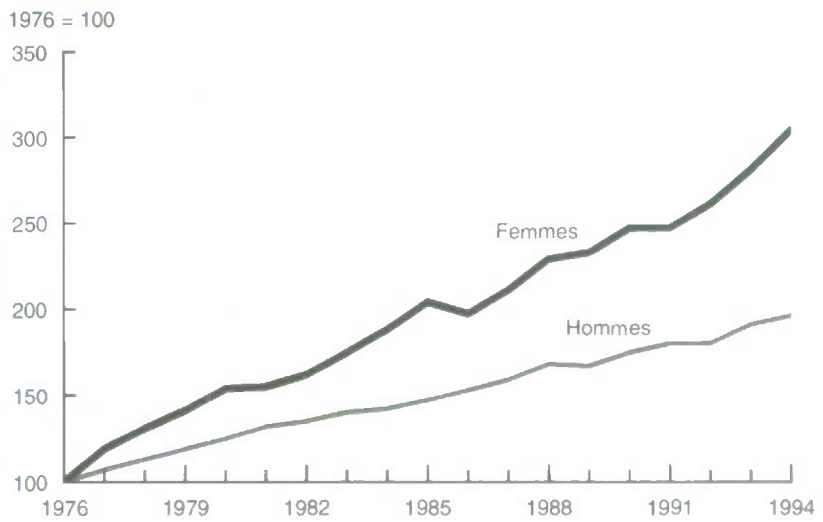

Source : Enquête sur la population active

Le présent article porte sur l'essor de la création d'entreprises par les femmes et compare les caractéristiques des femmes et des hommes qui sont des travailleurs autonomes (voir *Sources des données et définitions*).

Deux décennies de progression

Au cours des deux dernières décennies, les femmes ont enregistré une hausse de l'emploi total beaucoup plus prononcée que les hommes. En effet, le nombre de travailleurs chez les femmes est passé de 3,5 millions en 1976 à 5,9 millions en 1994, tandis que chez les hommes, il est passé de 5,8 millions à 7,0 millions. Autrement dit, les femmes ont bénéficié des deux tiers du total des nouveaux emplois[6].

La fréquence du travail autonome a augmenté graduellement autant chez les femmes que chez les hommes (graphique A). Le nombre de travailleuses autonomes a triplé, passant de 197 000 en 1976 à 598 000 en 1994, tandis que le nombre de travailleurs autonomes a presque doublé, passant de 614 000 à 1,2 million. Ainsi, environ 40 % de la progression du travail autonome au cours de cette période est attribuable aux femmes.

Les deux tiers des travailleuses autonomes travaillent à temps plein[7]. Cette proportion n'a guère changé depuis 1976, car autant le travail à temps plein que le travail à temps partiel ont doublé chez ces dernières. En revanche, la proportion d'hommes entrepreneurs travaillant à temps plein a diminué, passant de 95 % en 1976 à 90 % en

Sources des données et définitions

Enquête sur la population active (EPA)

L'EPA est une enquête menée chaque mois auprès des ménages. Reconnue surtout comme source du taux de chômage officiel au Canada, elle recueille également une foule de données concernant divers aspects du marché du travail canadien. La présente étude sur la progression du travail autonome et les caractéristiques démographiques de ses tenants a fait appel aux données de l'EPA.

La grande majorité des travailleurs canadiens (84 %) sont des **travailleurs rémunérés** (employés) qui reçoivent une rémunération d'un employeur (par exemple une entreprise, une exploitation agricole ou un service de l'État). Un petit nombre (moins de 1 %) sont des **travailleurs familiaux non rémunérés** dans une entreprise détenue et exploitée par un membre de la famille vivant dans le même foyer. Les travailleurs restants sont des travailleurs autonomes.

Sont des **travailleurs autonomes** ceux qui détiennent et exploitent une entreprise, une exploitation agricole ou un bureau professionnel. On y retrouve également les vendeurs indépendants et autres travailleurs indépendants qui n'ont pas leur propre entreprise (par exemple, les gardiens d'enfants et les livreurs de journaux). Sans définir explicitement le terme, l'EPA considère comme une entreprise un établissement utilisé exclusivement pour les affaires, un important investissement financier ou le recours à une aide rémunérée.

Actuellement, environ 16 % de tous les travailleurs canadiens (14 % dans les secteurs non agricoles) sont autonomes. Les travailleurs autonomes sont classés comme **employeurs** (ceux qui emploient habituellement un ou plusieurs travailleurs rémunérés) ou comme **travailleurs à leur compte** (ceux qui ne font pas appel à une aide rémunérée). Leurs entreprises peuvent être constituées en société ou non. Pour obtenir d'autres renseignements sur l'EPA, voir Statistique Canada (1992)[5].

Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)

Les données sur les revenus utilisées ici sont tirées de l'EFC, un supplément annuel à l'EPA d'avril. Les **revenus** désignent les salaires et traitements ainsi que le revenu net provenant d'un travail autonome. Les données de l'EFC concernent l'année civile précédente; ainsi, l'EFC d'avril 1994 a permis de recueillir des données sur le revenu pour l'année 1993.

Les chiffres sur lesquels s'appuie la présente étude n'englobent que les personnes qui, à la date de l'enquête d'avril, occupaient le même emploi ou exploitaient la même entreprise depuis janvier de l'année précédente (ce qui représente une période de 16 mois). Cette technique facilite les comparaisons entre les divers groupes de travailleurs. Par conséquent, ceux qui ont changé d'emploi, n'ont pas travaillé toute l'année ou ont fondé une entreprise au cours de l'année ont été exclus des données.

1994, du fait que la hausse du travail à temps partiel (311 %) a largement dépassé celle du travail à temps plein (85 %).

L'augmentation du nombre d'employeurs (250 %) chez les femmes a été beaucoup plus marquée que celle du nombre de travailleuses à leur compte (189 %). Le phénomène contraire a été observé chez les hommes : le nombre de travailleurs à leur compte a grimpé de 127 %, contre 73 % pour les employeurs. En 1994, 28 % des travailleuses autonomes étaient des employeurs, par rapport à 25 % en 1976; par contre, la proportion d'employeurs chez les hommes a chuté au cours de cette période, passant de 57 % à 50 %. Or, sous un autre angle, les femmes représentaient 22 % de l'ensemble des employeurs en 1994, contre 12 % en 1976.

Qui sont ces entrepreneurs?

Âge

La fréquence du travail autonome augmente graduellement selon l'âge tant chez les femmes que chez les hommes. Cela va de soi, car les jeunes travailleurs n'ont habituellement pas l'expérience, les ressources et les compétences requises pour devenir autonomes. En outre, les proportions particulièrement élevées de travailleurs autonomes autant chez les femmes (34 %) que chez les hommes (55 %) âgés de 65 ans et plus s'expliquent par le fait que la plupart des employés sont à la retraite, volontairement ou non, à cet âge (tableau 1).

La progression du travail autonome avec l'âge est nettement plus marquée chez les hommes que chez les femmes. Par exemple, en 1994, la proportion de travailleurs autonomes dans le groupe des 25 à 34 ans était de 8 % chez les femmes et de 12 % chez les hommes, alors que dans le groupe des 45 à 54 ans, elle était de 12 % et de 23 % respectivement. Si les travailleurs autonomes tant parmi les femmes que les hommes sont en moyenne plus âgés que les travailleurs rémunérés de même sexe, la différence d'âge est toutefois supérieure chez les hommes que chez les femmes (graphique B).

État matrimonial et situation familiale

Les travailleurs autonomes sont beaucoup plus susceptibles d'être mariés que ne le sont les travailleurs rémunérés. En 1994, 72 % des femmes entrepreneures étaient mariées, contre 64 % des travailleuses rémunérées. Quant aux hommes, 79 % des entrepreneurs étaient mariés comparativement à 64 % des travailleurs rémunérés. Ces différences sur le plan de l'«état matrimonial» sont dues en partie à l'âge de ces groupes. Les

Tableau 1
Travail autonome selon l'âge et le sexe, 1994 *

	Total des travailleurs	Travailleurs autonomes	Taux de travailleurs autonomes
	en milliers		%
Les deux sexes	**12 867**	**1 800**	**14**
15-24	2 008	129	6
25-34	3 574	367	10
35-44	3 598	547	15
45-54	2 506	453	18
55-64	1 018	225	22
65 et plus	163	78	48
Femmes	**5 862**	**598**	**10**
15-24	938	66	7
25-34	1 642	136	8
35-44	1 659	187	11
45-54	1 115	135	12
55-64	405	56	14
65 et plus	53	18	34
Hommes	**7 005**	**1 202**	**17**
15-24	1 020	63	6
25-34	1 931	231	12
35-44	1 939	360	19
45-54	1 391	319	23
55-64	613	169	28
65 et plus	110	60	55

Source : Enquête sur la population active
* *Industries non agricoles seulement.*

travailleurs autonomes sont en moyenne plus âgés que les travailleurs rémunérés, et relativement plus de travailleurs âgés sont mariés. De plus, comme on l'a souligné précédemment, l'écart d'âge est plus marqué chez les hommes que chez les femmes.

D'autres facteurs peuvent expliquer la proportion plus élevée de gens mariés chez les entrepreneurs. Il semble que la sécurité fournie par un conjoint salarié peut constituer une incitation à se lancer à son compte. De plus, les conjoints sont souvent des associés dans l'entreprise. L'épicerie du coin tenue par les membres d'une même famille constitue un bon exemple; en outre, un nombre considérable de travailleuses autonomes sont mariées à d'autres entrepreneurs (Gardner, 1994).

Le travail autonome n'est que légèrement plus répandu chez les femmes mariées (11 %) qu'il ne l'est chez les femmes non mariées (8 %)[8]. À l'opposé, la fréquence du travail autonome des hommes mariés (20 %) est presque le double de celle des hommes non mariés (11 %). De plus, la présence d'enfants à la maison a très peu d'impact sur la fréquence du travail autonome chez les femmes, quel que soit leur état matrimonial.

Instruction

Les niveaux d'instruction chez les travailleuses autonomes sont généralement semblables à ceux des travailleuses rémunérées. Par exemple, en 1994, 19 % des travailleuses autonomes avaient un diplôme universitaire, contre 18 % des travailleuses rémunérées. Par ailleurs, le travail autonome est nettement plus fréquent chez les femmes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires (16 %) que chez celles ayant fait des études plus avancées (10 %). Or, cela témoigne sans conteste du fait que le travail autonome englobe un

Graphique B
La proportion de travailleurs autonomes selon l'âge varie généralement moins chez les femmes.

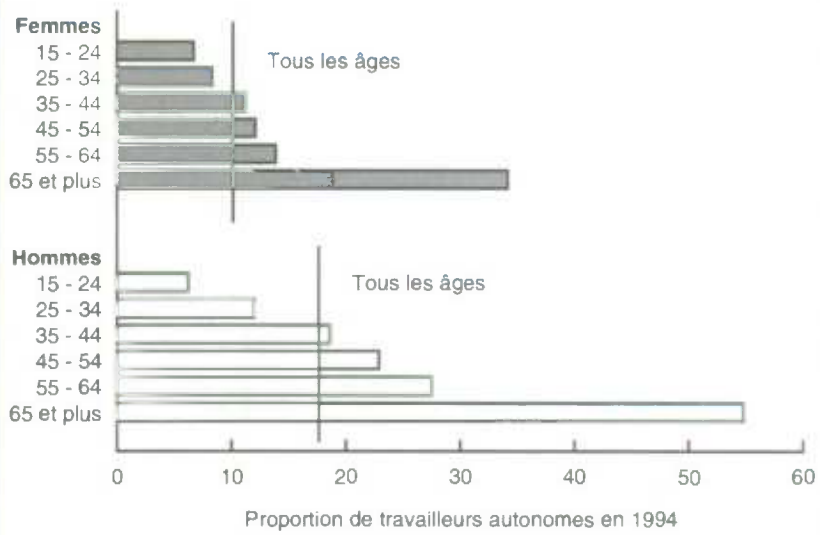

Source : Enquête sur la population active

Graphique C
On compte dorénavant beaucoup plus de femmes entrepreneures * dans les services aux entreprises, les soins de santé et les services sociaux.

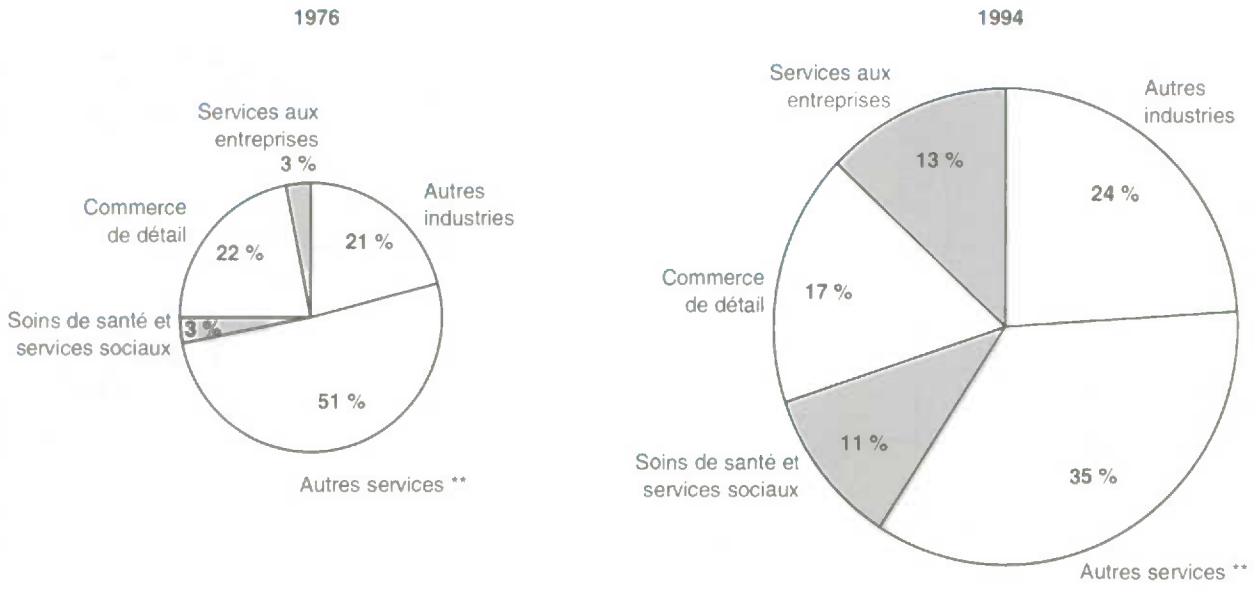

Source : Enquête sur la population active
* *En 1976, on comptait au total 197 000 femmes entrepreneures; en 1994, elles étaient 598 000.*
** *Principalement les services de divertissement et les loisirs ainsi que les services personnels et domestiques.*

large éventail d'activités dont plusieurs n'ont que peu rapport aux études.

Le niveau d'instruction des hommes entrepreneurs correspond généralement à celui de leurs homologues féminins. Par exemple, en 1994, la fréquence du travail autonome était plus élevée parmi ceux qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires (23 %). Cependant, contrairement aux femmes, on a constaté un plus grand nombre de diplômés universitaires chez les travailleurs autonomes (24 %) que chez les hommes travailleurs rémunérés (18 %). Dans l'ensemble, il y a relativement moins de femmes que d'hommes qui travaillent à leur compte dans les professions qui exigent un diplôme universitaire.

Où travaillent-elles?

Les femmes ont tendance à se retrouver dans un nombre restreint d'industries de services (tableau 2). C'est en particulier le cas des travailleuses autonomes, bien qu'à un degré moindre que par le passé (graphique C).

En 1976, plus de la moitié des travailleuses autonomes oeuvraient dans les «autres services»[9] et 22 % se trouvaient dans le secteur du commerce de détail. Étant donné que la progression des emplois a été plus lente dans ces branches d'activité, leur proportion a baissé à 35 % et à 17 % respectivement en 1994. La hausse particulièrement forte observée dans les services aux entreprises ainsi que dans les services de soins de santé et les services sociaux a fait grimper à respectivement 13 % et 11 % leur part de l'ensemble du travail autonome dans ces secteurs.

Ainsi, dans ces quatre industries, on comptait trois travailleuses autonomes sur quatre, mais seulement 45 % de travailleuses rémunérées. Parallèlement, seulement 7 % des travailleuses autonomes travaillaient dans les industries productrices de biens[10], comparativement à 12 % des travailleuses rémunérées.

Que font-elles?

À la lumière de cette répartition par industrie, il n'est pas surprenant de constater que 37 % des travailleuses autonomes ont oeuvré dans le secteur des services en 1994 (en baisse par rapport à 55 % en 1976)[11]. Et 21 % ont travaillé dans

Tableau 2
Travail autonome selon l'industrie et le sexe, 1994 *

	Femmes			Hommes		
	Total des travailleuses	Travailleuses autonomes	Taux de travailleuses autonomes	Total des travailleurs	Travailleurs autonomes	Taux de travailleurs autonomes
	milliers		%	milliers		%
Total	**5 862**	**598**	**10**	**7 005**	**1 202**	**17**
Secteur primaire **	38	4	11	239	44	18
Industries manufacturières	541	23	4	1 409	74	5
Construction	80	16	20	670	239	36
Transport et entreposage	96	5	5	428	70	16
Communications et autres services publics	161	--	--	294	12	4
Commerce de gros	170	15	9	439	86	20
Commerce de détail	858	102	12	846	194	23
Finances et assurances	359	--	--	166	12	7
Services immobiliers et agences d'assurances	125	25	20	138	52	38
Services aux entreprises	353	78	22	470	172	37
Services gouvernementaux	391	--	--	487	--	--
Services d'enseignement	589	16	3	370	8	2
Services de soins de santé et services sociaux	1 049	64	6	267	59	22
Hébergement et restauration	470	32	7	367	50	14
Autres services †	583	213	37	414	130	31

Source : Enquête sur la population active
* *Industries non agricoles seulement.*
** *Comprend la pêche, l'exploitation forestière et les mines.*
† *Surtout les services de divertissement et les loisirs, ainsi que les services personnels et domestiques.*

le secteur des ventes. Quant aux hommes, les travailleurs autonomes en 1994 se trouvaient surtout dans les ventes (21 %), la construction (17 %) et la gestion et l'administration (13 %).

Heures de travail

Les femmes entrepreneures sont nettement plus susceptibles que les travailleuses rémunérées de consacrer peu ou beaucoup d'heures à leur travail principal. En 1994, 37 % des femmes entrepreneures travaillaient habituellement moins de 30 heures par semaine, contre 27 % des travailleuses rémunérées (et seulement 12 % des hommes entrepreneurs)[12]. La semaine de travail réduite a été particulièrement répandue chez les femmes à leur compte; parmi les 72 % de femmes entrepreneures qui en 1994 travaillaient à leur compte, 45 % le faisaient habituellement moins de 30 heures par semaine.

D'autre part, la fréquence de la semaine de travail prolongée (habituellement 50 heures ou plus par semaine) a été beaucoup plus élevée chez les femmes entrepreneures (21 %) que chez les travailleuses rémunérées (4 %), bien que nettement inférieure à celle des hommes entrepreneurs (44 %). Ces longues heures ne représentent qu'une des exigences du travail autonome.

Combien gagnent-elles?

Le revenu annuel moyen des travailleuses autonomes a été de 18 400 $ en 1993 (voir *Sources des données et définitions*), en regard de 25 900 $ pour les travailleuses rémunérées et de 33 400 $ pour les travailleurs autonomes masculins. Les femmes employeurs ont gagné en moyenne 27 000 $, alors que les travailleuses à leur compte ont reçu 13 900 $.

Les revenus inférieurs des travailleuses autonomes s'expliquent par un certain nombre de facteurs, dont beaucoup sont reliés entre eux. Le facteur le plus important est peut-être le fait que le travail à temps partiel est beaucoup plus répandu chez les femmes entrepreneures que chez les travailleuses rémunérées ou les hommes entrepreneurs. En plus de la semaine de travail réduite, on constate que les femmes entrepreneures se retrouvent surtout dans des secteurs comme les autres services ou le commerce de détail où les revenus sont inférieurs à la moyenne (Grenon, 1996). De plus, la proportion d'employeurs (dont les revenus sont nettement supérieurs à ceux des travailleurs à leur compte) est beaucoup plus faible chez les femmes que chez les hommes. Le pourcentage de travailleuses autonomes qui ont un diplôme universitaire est également inférieur à celui des hommes[13].

Résumé

Le travail autonome a connu une progression rapide au cours des dernières années, en partie à cause de la restructuration des secteurs privé et public. Bien que les hommes dominent encore le travail autonome, les femmes y occupent une place de plus en plus grande, particulièrement dans les secteurs comme le commerce de détail, les services aux entreprises, les services de soins de santé et les services sociaux. Bon nombre de femmes entrepreneures sont mariées à d'autres entrepreneurs, ce qui porte à croire que la forte hausse du travail autonome traduit en partie la nouvelle façon dont les femmes voient leur rôle au sein de l'entreprise familiale. □

À la ferme

Les tendances de l'emploi dans l'agriculture ont changé radicalement au cours des 20 dernières années. En 1976, on comptait 481 000 travailleurs agricoles au Canada, dont le quart (117 000) étaient des femmes. En 1994, l'emploi dans le secteur agricole a chuté de 12 % pour atteindre 425 000 travailleurs, mais le nombre de femmes y a grimpé de 19 % (pour s'élever à 140 000); celles-ci représentaient alors le tiers des «travailleurs agricoles».

Pour les femmes travaillant dans l'agriculture, le passage du travail familial non rémunéré vers le travail autonome s'est révélé encore plus prononcé et important. En 1976, seules 10 % des travailleuses agricoles étaient classées comme autonomes; 32 % étaient rémunérées et 58 % étaient des travailleuses familiales non rémunérées. En 1994, 43 % des travailleuses agricoles étaient autonomes, tandis que 41 % étaient rémunérées et seules 16 % étaient des travailleuses familiales non rémunérées (graphique). En chiffres absolus, le nombre de travailleuses autonomes dans le secteur de l'agriculture est monté en flèche, passant de 12 000 à 60 000, le nombre de travailleuses rémunérées est passé de 38 000 à 57 000 et le nombre de travailleuses familiales non rémunérées a chuté, passant de 67 000 à 23 000.

Dans une certaine mesure, ces changements dramatiques montrent que les femmes vivant à la ferme, à l'instar de la population féminine dans son ensemble, sont devenues beaucoup plus conscientes de leurs droits, particulièrement en matière de propriété familiale. Cette prise de conscience a été confirmée par les tribunaux qui ont statué que les femmes avaient le droit à une juste part de la valeur de l'exploitation agricole familiale. De plus, les lois fiscales ont été modifiées de manière à encourager les femmes à grossir les rangs des travailleurs rémunérés (Duchesne, 1989).

Les tendances de l'emploi chez les hommes ont été beaucoup plus subtiles pendant cette période. L'emploi a diminué dans les trois catégories de travailleurs, mais les proportions sont demeurées essentiellement les mêmes qu'en 1976 : en 1994, 69 % des 285 000 travailleurs agricoles étaient autonomes, 28 % étaient rémunérés et 3 % étaient des travailleurs familiaux non rémunérés.

La proportion de travailleuses autonomes dans le domaine de l'agriculture a quadruplé depuis 1976.

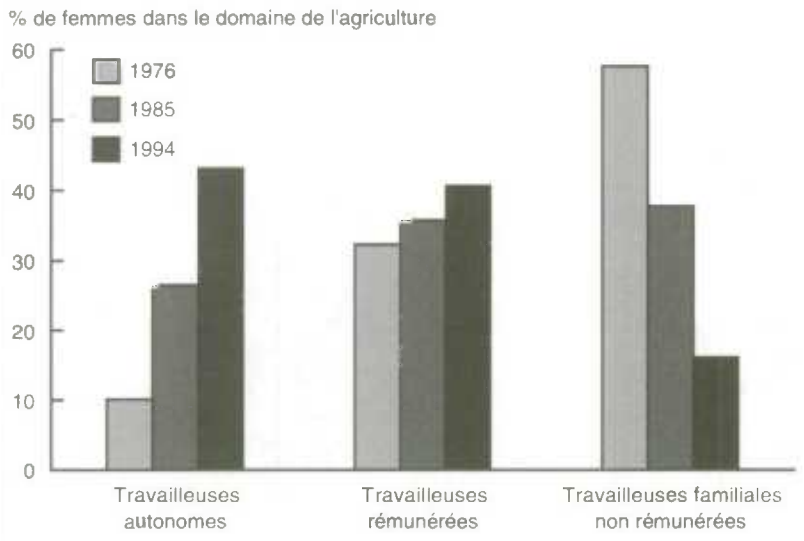

Source : Enquête sur la population active

Notes

1 Plus précisément, 17 % de la croissance de l'emploi chez les femmes et 49 % chez les hommes était attribuable aux travailleurs autonomes.

2 Alors que la «petite entreprise» n'est pas un synonyme parfait de «travail autonome», elle y est étroitement liée. Voir «Small business driving Canada's economy», *The Globe and Mail* (encart publicitaire du 17 mars 1995). Pour une évaluation scientifique du même thème, voir Picot, Baldwin et Dupuy (1994) et Baldwin et Picot (1994).

3 L'agriculture a été exclue du champ de l'étude, car les facteurs influant sur la croissance de l'emploi et le statut des travailleurs dans ce secteur sont très différents de ceux des autres branches d'activité (voir *À la ferme*).

4 Dans le cas des personnes occupant plus d'un emploi, l'EPA définit l'«emploi principal» comme l'emploi pour lequel la personne consacre actuellement le plus grand nombre d'heures régulières de travail. En 1993, quelque 160 000 personnes exerçaient leur emploi principal à titre de travailleurs rémunérés et leur second emploi comme travailleurs autonomes (Cohen, 1994).

5 Des données similaires, quoique plus détaillées, peuvent être fournies par le Recensement de la population, mais elles ne sont pas aussi récentes. (Les plus récentes datent de 1991.)

6 De 1976 à 1994, le nombre de travailleurs rémunérés a augmenté de 61 % chez les femmes, comparativement à une hausse de seulement 12 % chez les hommes. C'est ainsi que les femmes représentaient 47 % de l'ensemble des travailleurs rémunérés en 1994 par rapport à 39 % en 1976.

7 Dans le présent article, les travailleurs à temps plein (sauf quelques exceptions) travaillent habituellement au total 30 heures ou plus par semaine à l'ensemble de leurs emplois. De 1976 à 1994, le nombre de femmes occupant un emploi rémunéré à temps plein a augmenté de 50 %, tandis que le nombre d'hommes qui occupaient de tels emplois a augmenté de 7 %. Le nombre de travailleurs rémunérés à temps partiel a plus que doublé autant chez les femmes que chez les hommes.

8 Pour les besoins de l'étude, le terme «marié» englobe les conjoints de fait, alors que le terme «non marié» désigne les célibataires (jamais mariés), divorcés et veufs.

9 Les «autres services» sont essentiellement les services de divertissement et les loisirs ainsi que les services personnels et domestiques.

10 Pour les besoins de l'étude, le secteur productif de biens (non agricoles) englobe la pêche, l'exploitation forestière, les mines, l'industrie manufacturière et la construction.

11 Les professions les plus répandues parmi les travailleurs autonomes, selon les données du Recensement de 1991, étaient les barbiers et coiffeurs (34 000) et les travailleurs spécialisés dans le soin des enfants (22 000) (Gardner, 1994).

12 Le nombre d'heures travaillées habituellement chaque semaine peut être bien différent du nombre d'heures travaillées réellement pendant une semaine donnée.

13 En général, les revenus sont directement proportionnels au niveau d'instruction.

Documents consultés

BALDWIN, J. et G. PICOT. *Les créations d'emplois par les petits producteurs du secteur manufacturier canadien*, n° 11F0019MPF au catalogue, n° 70, Statistique Canada, Ottawa, 1994.

COHEN, G.L. «Le cumul d'emplois à la hausse» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 6, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1994, p. 38-46.

---. *Les Canadiens entreprenants: Travailleurs autonomes au Canada*, n° 71-536-XPB au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, 1988.

DEVINE, T.J. «Characteristics of self-employed women in the United States» dans *Monthly Labor Review 117*, n° 3, Mars 1994, p. 20-34.

DUCHESNE, D. *Le déclin du travail familial non rémunéré au Canada*, n° 71-535-XPB au catalogue, n° 2, Statistique Canada, Ottawa, 1989.

GARDNER, A. *Travailleurs autonomes*, Le Canada à l'étude, n° 96-316-XPF au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, 1994.

GRENON, L. «Secteur des services : faible salaire?» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 8, n° 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1996, p. 32-38.

PICOT, G. J. BALDWIN et R. DUPUY. *La part des nouveaux emplois créés au Canada par les petites entreprises est-elle disproportionnée? Réévaluation des faits*, n° 11F0019MPE au catalogue, n° 71, Statistique Canada, Ottawa, 1994.

STATISTIQUE CANADA. *Guide d'utilisation des données de l'Enquête sur la population active*, n° 71-528-XPB au catalogue, Ottawa, 1992.

Numéros déjà parus : *il vous manque un numéro?*

Ne craignez rien! Vous pouvez vous procurer les numéros déjà parus de **L'emploi et le revenu en perspective**. Voici les études publiées dans ces numéros :

Hiver 1995 Épargne-retraite : Aide fiscale; Qui épargne?; Profiter des REER · Femmes principal gagne-pain · Retraite anticipée chez les hommes · Régimes de travail atypiques · Index : 1989 à 1995

Automne 1995 Le marché du travail à la mi-année · Le secondaire suffit-il? · Femmes et professions non traditionnelles · Les diplômés des programmes coop · Emploi durant toute l'année · Stagnation du taux d'activité des femmes · Évolution récente des gains

Été 1995 Familles et cumul d'emplois · Heures de travail des couples · Travail et faible revenu · Expérience de travail · Éventail de régimes de retraite · Travailleurs fatigués · Problèmes d'embauche

Printemps 1995 Bilan de 1994 · Le secteur automobile · S'absenter du travail · Nouveaux travailleurs · Les REER · Mesure de productivité · Main-d'oeuvre vieillissante

Pour plus d'information, communiquez avec la **Division du marketing, Vente et service, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6**, ou composez sans frais le numéro **1 800 267-6677**.

L'emploi et le revenu en perspective

La revue trimestrielle qui vous renseigne sur le marché du travail et le revenu

Secteur des services : faible salaire?

Lee Grenon

Le public estime, en général, que les emplois du secteur tertiaire, c'est-à-dire celui des services, sont mal rémunérés. Cette impression est en partie attribuable au fait que certains observateurs appellent à tort «services» des industries à faibles salaires. En effet, la grande visibilité de nombreux emplois peu rémunérés du secteur tertiaire (dans la restauration et le commerce de détail, par exemple) porte à croire que tous les emplois de ce secteur sont mal rémunérés et offrent peu de chances d'avancement. Cette opinion n'est pas entièrement erronée. En 1994, les 20 industries canadiennes les moins rémunératrices, selon les gains hebdomadaires moyens, appartenaient au secteur tertiaire; parallèlement, 6 des 20 industries offrant les salaires les plus élevés appartenaient aussi à ce secteur.

Beaucoup plus vaste que le secteur de la production de biens, le secteur tertiaire, qui est très diversifié, emploie plus des trois quarts de la main-d'oeuvre canadienne. Les industries qui le composent vont des restaurants, des magasins et des stations-service aux établissements de soins de santé, aux administrations publiques et aux institutions financières. L'éventail des salaires est tout aussi étendu : les employés sont polarisés dans les industries à hauts salaires et à faibles salaires. Le présent article compare les gains hebdomadaires moyens, à l'exception des heures supplémentaires, des employés[1] de plus d'une centaine d'industries de services. Il évalue également la disparité entre les gains des travailleurs du secteur tertiaire et du secteur des biens.

Lee Grenon est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec lui au (613) 951-5254.

Sources des données, limites et définitions

La présente étude utilise des valeurs annuelles moyennes établies d'après les données mensuelles de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). L'EERH est la plus vaste enquête portant sur les entreprises canadiennes et la seule source de données à jour sur les gains hebdomadaires par industrie[2]. L'enquête permet de recueillir des renseignements sur la rémunération hebdomadaire, le nombre d'heures de travail et le nombre d'employés rémunérés (la période de référence correspond habituellement aux sept derniers jours du mois). Les données sont compilées par industrie pour le Canada, les provinces et les territoires.

L'enquête porte sur tous les travailleurs canadiens, sauf ceux de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques, des organisations religieuses et des services militaires. Les estimations sont calculées d'après un recensement des grands employeurs (comptant au moins 300 employés) et un sondage auprès d'employeurs comptant entre 100 et 299 employés. Dans le cas des entreprises comptant moins de 100 employés, on utilise un échantillon de dossiers administratifs.

Sont exclus du champ de l'enquête les travailleurs autonomes dont l'entreprise n'est pas constituée en société; beaucoup sont des professionnels hautement rémunérés du secteur tertiaire, notamment des médecins, des dentistes, des comptables, des consultants et des avocats. Si cette omission n'invalide pas les résultats de la présente étude, elle infléchit certainement les gains du secteur tertiaire vers le bas de l'échelle de rémunération. (De même, l'exclusion de l'agriculture et de la pêche, industries à faibles salaires, infléchit sans doute les gains enregistrés dans le secteur des biens vers le haut de l'échelle.)

Industrie : l'EERH classe les entreprises par industrie selon la *Classification type des industries* (CTI) de 1980. La CTI classe les producteurs de biens et de services en industries selon un niveau de détail croissant allant de la division (code à un chiffre) à l'industrie (code à quatre chiffres) (Statistique Canada, 1980). Par exemple, un fabricant de yogourt peut être classé dans les industries manufacturières (division), ainsi que dans le groupe désagrégé des industries des aliments (groupe principal à deux chiffres) ou de façon plus restreinte, dans les industries laitières (groupe secondaire à trois chiffres), ou, de façon encore plus précise, dans l'industrie du lait de consommation (industrie à quatre chiffres). Le présent article se fonde sur le troisième niveau de la CTI pour répartir respectivement le secteur tertiaire et le secteur de la production de biens en 107 et 103 groupes secondaires.

Employé : personne recevant une rémunération pour ses services (y compris les congés payés) et pour qui l'employeur doit remplir la formule supplémentaire T-4 de Revenu Canada. Sont inclus dans cette définition les employés à temps plein et à temps partiel, ainsi que les propriétaires, administrateurs, associés et autres dirigeants d'entreprises constituées en société.

Gains hebdomadaires moyens : masse salariale imposable brute (pour la semaine de référence de l'EERH) divisée par le nombre d'employés inscrits sur la liste de paye. On calcule des estimations annuelles en établissant la moyenne des estimations mensuelles pour l'année civile. Sont exclus les indemnités et prestations imposables et certains types d'avantages sociaux, ainsi que les cotisations patronales à l'assurance-chômage, au Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec, aux régimes provinciaux de soins médicaux, aux régimes d'indemnisation pour les accidents de travail et à d'autres régimes d'aide sociale. Pour les fins de l'analyse, les gains hebdomadaires moyens excluent aussi la rémunération des heures supplémentaires.

Comment interpréter les données sur les gains hebdomadaires moyens

Les écarts entre les industries au chapitre des gains hebdomadaires sont attribuables à divers facteurs et, en particulier, au volume de travail (nombre d'heures travaillées par semaine et nombre de semaines travaillées par année). Par exemple, les employeurs d'une industrie qui emploie surtout des travailleurs à temps partiel (habituellement moins de 30 heures par semaine) ont tendance à verser un salaire moyen inférieur à celui des employeurs d'une industrie caractérisée par une main-d'oeuvre à temps plein; dans certaines industries, les gains hebdomadaires sont plus élevés pour compenser le fait de ne pas employer les travailleurs toute l'année. Pour cette raison, les gains hebdomadaires moyens ne représentent pas nécessairement un bon prédicteur du revenu d'emploi annuel au sein d'une industrie. Néanmoins, ils indiquent combien d'argent un employé peut s'attendre à gagner au cours d'une semaine de travail type dans une industrie donnée, «type» qualifiant à la fois le taux de rémunération et le nombre d'heures de travail.

Le niveau déclaré de gains hebdomadaires moyens dépend aussi du champ couvert par la source des données. Nul compte n'est ici tenu des pourboires et gratifications, une forme importante de revenu pour de nombreux employés du secteur tertiaire, en particulier ceux du tourisme d'accueil. Cette exclusion réduit les gains déclarés dans bon nombre d'industries de services (voir *Sources des données, limites et définitions*). La rémunération des heures supplémentaires, qui, en 1994, a augmenté considérablement dans certaines industries (notamment l'industrie manufacturière), est également exclue, de même que les avantages supplémentaires dont les employés ont pu bénéficier : régimes de soins médicaux, de soins dentaires et de retraite et autres avantages sociaux.

Quintiles et indices

Le présent article permet de comparer un vaste éventail de gains hebdomadaires moyens dans 107 industries de services; on y quantifie également la disparité entre les gains des travailleurs du secteur tertiaire et du secteur des biens. Pour simplifier ces comparaisons, deux mesures sont utilisées : les quintiles, pour mesurer l'éventail des gains; et les indices, pour comparer les gains dans les diverses industries de services avec un repère représentant les gains hebdomadaires moyens dans le secteur des biens.

Les quintiles des gains servent à répartir un nombre peu maniable d'industries de services en groupes distincts afin de comparer plus facilement l'éventail des gains par industrie. Les industries sont classées par ordre décroissant selon les gains hebdomadaires moyens, puis réparties en cinq groupes égaux.

Les indices des gains servent à comparer les gains hebdomadaires moyens dans chaque industrie des services avec ceux de l'ensemble du secteur des biens (664,38 $), en utilisant cette moyenne comme base (où 664,38 $ = 100). Tous les autres gains sont exprimés sous forme de ratio de cette base. Par exemple, les employés de maisons de courtage, des bourses des valeurs et d'autres intermédiaires financiers gagnent en moyenne 1 240,22 $ par semaine, qu'on divise par 664,38 $ pour obtenir un indice des gains de 187. Ce résultat indique que les gains hebdomadaires moyens dans cette industrie sont de 87 % supérieurs à ceux de l'ensemble du secteur des biens.

Les gains moyens varient considérablement dans les industries de services

En 1994, trois employés canadiens sur quatre travaillaient dans le secteur tertiaire, dont la masse salariale hebdomadaire dépassait le seuil des 4 milliards de dollars (tableau 1). Près de 8 millions d'employés gagnaient en moyenne 520 $ par semaine[3]. Toutefois, les gains hebdomadaires moyens versés aux employés des «autres intermédiaires financiers», industrie du secteur tertiaire qui verse les plus hauts salaires, étaient six fois supérieurs à ceux des services de restauration, où les salaires sont les plus faibles.

Pour étudier l'éventail des gains dans le secteur tertiaire, les industries ont été regroupées en quintiles (voir *Quintiles et indices*). Dans le quintile des industries de services aux plus hauts salaires (Q1), qui

Tableau 1
Masse salariale hebdomadaire moyenne, emploi et gains (excluant le temps supplémentaire), selon l'industrie, 1994

	Masse salariale hebdomadaire moyenne		Emploi		Gains hebdomadaires moyens
	en millions de $	%	en milliers	%	$
Ensemble des industries *	**5 764**	**100**	**10 447**	**100**	**551,69**
Secteur des services	4 141	72	7 996	77	517,97
Secteur de la production de biens	1 589	28	2 392	23	664,38

Source : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail
* *Comprend les employés non classés selon l'industrie.*

employaient 25 % des 8 millions de travailleurs du secteur tertiaire en 1994 (tableau 2), les gains hebdomadaires moyens variaient entre 670 $ et 1 240 $ (annexe). Bon nombre d'industries du Q1 appartenaient aux branches du transport, de l'administration publique ou de la finance; les effectifs d'un certain nombre d'entre elles étaient aussi très syndicalisés. Les industries aux plus faibles salaires (Q5), qui comptaient la plus forte proportion de travailleurs du secteur tertiaire (27 %), étaient dominées par le commerce de détail, l'alimentation et le logement et les services personnels; dans ce quintile, les gains hebdomadaires moyens variaient entre 210 $ et 360 $. Les industries aux salaires intermédiaires (Q3), qui comprenaient surtout le commerce de gros, les services de soins de santé et services sociaux et les services financiers, offraient en moyenne un salaire variant entre 490 $ et 560 $ par semaine, et n'employaient que 9 % des travailleurs du secteur des services. La grande disparité des gains qui existe dans le secteur tertiaire contredit donc l'opinion très répandue selon laquelle tous les emplois du secteur tertiaire sont mal rémunérés (graphique).

Seulement un employé sur quatre travaille dans une industrie aux salaires élevés

Les emplois du secteur des biens sont-ils vraiment mieux rémunérés que ceux du secteur tertiaire? Pour vérifier cette hypothèse, on doit comparer les gains hebdomadaires moyens des deux secteurs en utilisant un repère (l'indice des gains) fondé sur l'ensemble des gains hebdomadaires moyens déclarés en 1994 dans le secteur des biens (voir *Les gains dans les industries productrices de biens*).

En 1994, les gains hebdomadaires moyens dans l'ensemble du secteur tertiaire s'établissaient à 520 $, soit environ 22 % de moins que la moyenne du secteur des biens. Cependant, une moyenne globale peut être trompeuse lorsque l'éventail des gains est aussi vaste que dans le secteur tertiaire. Si l'on calcule un indice des gains pour la centaine d'industries de services visées par notre étude, on constate que le quart des employés du secteur tertiaire (2 millions de personnes) travaillaient dans des industries où les gains hebdomadaires moyens dépassaient le repère établi pour le secteur des biens.

Dans l'ensemble de l'économie, les gains hebdomadaires moyens les plus élevés – 1 240 $ par semaine, soit un indice des gains de

Les gains dans les industries productrices de biens

En 1994, près du quart des employés canadiens (2,4 millions de personnes) travaillaient dans le secteur de la production de biens. Ce secteur comprend 103 industries (CTI à trois chiffres), notamment l'exploitation des ressources naturelles (sauf l'agriculture et la pêche, qui sont exclues de l'EERH), l'industrie manufacturière, la construction et les services publics. L'éventail des gains hebdomadaires était relativement restreint : la moyenne de l'industrie aux plus hauts salaires (1 102,54 $ dans l'industrie pétrolière et gazière) n'était que le triple de celle de l'industrie aux plus faibles salaires (368,48 $ dans la confection de vêtements pour enfants et d'autres vêtements et accessoires[4]). Dans le secteur des services, la moyenne de l'industrie aux plus hauts salaires (1 240,22 $ dans les autres intermédiaires financiers) était six foix plus élevée que celle de l'industrie aux plus faibles salaires (206,74 $ dans les services de restauration)[5].

Environ 21 % des employés du secteur des biens travaillaient dans des industries classées dans le quintile des plus hauts salaires, où les indices des gains variaient entre 115 et 166, et 16 % des employés travaillaient dans des industries où les indices variaient entre 100 et 115. À l'opposé, seulement 25 % des employés du secteur tertiaire travaillaient dans des industries où les indices des gains étaient supérieurs à 100.

Seulement 1 % des employés du secteur des biens travaillaient dans la confection de vêtements pour enfants et d'autres vêtements et accessoires (l'industrie aux plus faibles salaires). Néanmoins, cette petite minorité qui avait un indice des gains de 55 était, en moyenne, mieux rémunérée que 27 % des employés du secteur tertiaire.

Tableau 2
Répartition de l'emploi et gains hebdomadaires moyens dans les industries selon le rang quintile des gains, 1994

	Secteur des services			Secteur des biens		
	Emploi		Gains hebdomadaires moyens	Emploi		Gains hebdomadaires moyens
	en milliers	%	$	en milliers	%	$
Tous les quintiles	**7 996**	**100**	**517,97**	**2 392**	**100**	**664,38**
Quintile 1	2 019	25	752,28	498	21	895,09
Quintile 2	1 843	23	595,07	377	16	715,30
Quintile 3	719	9	530,30	389	16	651,58
Quintile 4	1 272	16	433,84	636	27	601,78
Quintile 5	2 142	27	276,54	493	21	483,42

Source : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

Graphique
Les employés du secteur des services étaient concentrés dans les industries les plus et les moins rémunératrices.

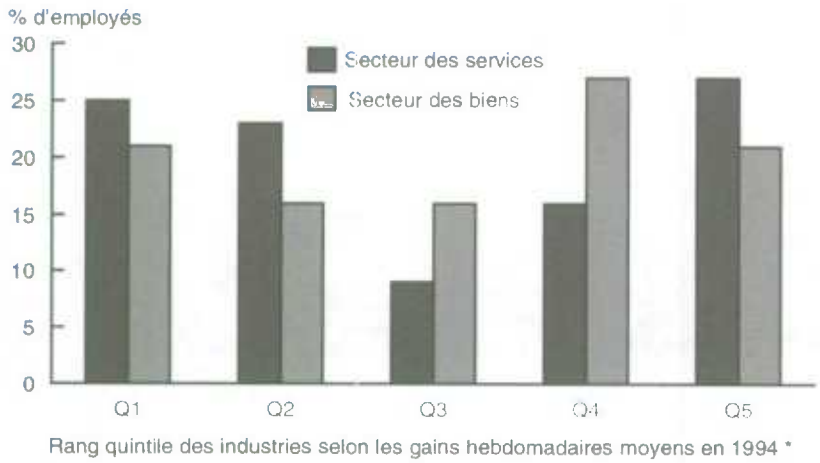

Source : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)
** Le premier quintile comprend les gains les plus élevés.*

187 – étaient ceux des 30 000 employés des «autres intermédiaires financiers», qui comprennent les maisons de courtage et les bourses des valeurs. Toutefois, pour les trois quarts des employés des industries aux plus hauts salaires du secteur tertiaire (Q1), l'indice des gains n'a pas franchi le cap de 120. Les 1,3 million d'employés des services de l'administration publique et de l'enseignement élémentaire et secondaire, dont les gains, en 1994, variaient en moyenne entre 700 $ et 810 $ par semaine, enregistraient de modestes indices allant de 105 à 122; cet éventail était caractéristique des travailleurs du secteur tertiaire qui étaient relativement bien rémunérés.

Les autres industries du quintile supérieur employaient 730 000 personnes en 1994. De plus, ces industries avaient toutes un indice des gains supérieur à 100. Il s'agissait des industries du transport (pipelines, transport aérien, maritime et ferroviaire), de la finance et de l'assurance, des télécommunications et de la radiotélévision, ainsi que de l'architecture et de l'ingénierie[6].

La plupart des travailleurs du secteur tertiaire gagnent moins d'argent

Un dixième des employés du secteur tertiaire travaillaient dans des industries où les gains hebdomadaires moyens étaient de 1 % à 10 % inférieurs à la moyenne du secteur des biens (indice compris entre 90 et 99). Ces industries employaient 824 000 travailleurs et comprenaient, entre autres, des établissements d'enseignement postsecondaire, des compagnies d'assurances et des agences immobilières.

Les industries de services dont l'indice des gains s'établissait entre 50 et 89 employaient 3,4 millions de personnes, soit 42 % de la main-d'oeuvre du secteur tertiaire. En 1994, les gains hebdomadaires variaient entre 330 $ et 590 $. Les principaux employeurs étaient des hôpitaux, des services de soins de santé communautaire et des services sociaux, des banques, des entreprises de camionnage, ainsi que des services de divertissement et de loisirs.

Près de 1,8 million de personnes, soit 22 % des travailleurs du secteur tertiaire, gagnaient moins de la moitié de la moyenne enregistrée par le secteur des biens. Dans ces industries, le salaire hebdomadaire moyen variait entre 210 $ et 310 $, et l'indice des gains entre 31 et 46. Plus des trois quarts de ces employés travaillaient dans le commerce de détail (surtout celui des vêtements) ou dans la restauration. Les travailleurs du domaine de la restauration, (restaurants, comptoirs de commandes à emporter et services de traiteurs) occupaient les emplois les moins bien rémunérés, leurs gains moyens s'établissant à seulement 210 $ par semaine (à l'exclusion des pourboires).

Conclusion

Les emplois du secteur tertiaire sont-ils mal rémunérés? La réponse n'est pas tranchée. Comparativement au secteur des biens, la plupart des travailleurs du secteur tertiaire gagnent un salaire peu élevé : les trois quarts travaillent dans des industries où les gains hebdomadaires moyens sont inférieurs à la moyenne du secteur des biens. Par contre, en 1994, l'industrie aux salaires les plus élevés appartenait au secteur tertiaire. Cette contradiction apparente témoigne de la très large fourchette des gains déclarés par les industries de services. Dans ce secteur, les gains hebdomadaires moyens les plus élevés étaient six fois supérieurs aux plus bas, alors que l'écart était la moitié moins grand dans le secteur des biens.

L'analyse révèle que les opinions généralisées sur la nature des emplois du secteur tertiaire peuvent être trompeuses. Le caractère hétérogène et complexe de ce secteur appelle des commentaires

nuancés de la part des observateurs du marché du travail ainsi que du grand public. □

Notes

1 Il s'agit de tous les employés, qu'ils soient rémunérés à l'heure ou à la pièce ou qu'ils reçoivent un salaire ou une commission.

2 Le Recensement de la population et l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) sont deux autres sources importantes de données sur les gains d'emploi par industrie. Le Recensement fournit des données détaillées sur les industries par vastes regroupements géographiques, démographiques, sociaux, économiques et culturels et par niveau de scolarité; cependant, il n'a lieu que tous les cinq ans. L'EFC, menée une fois par année à titre de supplément à l'Enquête sur la population active (EPA) menée chaque mois, fournit des estimations annuelles du revenu d'emploi par industrie, qu'on peut recouper avec les données démographiques et les données sur le marché du travail tirées de l'EPA.

3 Les montants sont arrondis à la tranche de 10 $ la plus proche.

4 Les autres vêtements et accessoires englobent les chandails, les vêtements professionnels, les gants, les bas et chaussettes, les articles en fourrure et les vêtements de base.

5 Si des données sur l'agriculture et la pêche, industries à faibles salaires, avaient été disponibles, l'éventail des gains hebdomadaires dans le secteur des biens aurait sans doute été plus large.

6 Bon nombre d'entre elles sont des sociétés d'État (entreprises publiques) ou des sociétés privées réglementées.

Documents consultés

MORISSETTE, R., *Pourquoi l'inégalité des gains hebdomadaires a-t-elle augmenté au Canada?*, n° 11F0019MPE, n° 80 au catalogue, Ottawa, Statistique Canada, 1995.

STATISTIQUE CANADA, *Classification type des industries, 1980*, n° 12-501-XPF au catalogue, Ottawa, 1980.

Annexe
Gains hebdomadaires moyens et nombre d'employés dans les industries de services, 1994

	Gains hedomadaires moyens (à l'exception du temps supplémentaire)	Indice des gains *	Nombre d'employés
	$		en milliers
Quintile 1			
Autres intermédiaires financiers	1 240,22	187	29,5
Transport par pipelines	971,11	146	8,1
Transport ferroviaire et services connexes	865,34	130	57,3
Autres intermédiaires de dépôts	850,99	128	0,7
Services de l'administration fédérale	811,25	122	264,7
Diffusion des télécommunications	800,84	121	108,8
Services relatifs au transport par eau	796,87	120	11,6
Services d'informatique et services connexes	785,29	118	62,5
Bureaux d'architectes, d'ingénieurs et autres services scientifiques et techniques	765,33	115	105,9
Diffusion des télécommunications	761,76	115	41,7
Machines, matériel et fournitures électriques et électroniques, commerce de gros	749,67	113	64,9
Transport par eau	734,11	110	15,3
Transport aérien	732,61	110	52,9
Machines, matériel et fournitures pour la construction, l'exploitation forestière et l'extraction minière, commerce de gros	732,59	110	14,9
Silos à grain	730,05	110	6,4
Intermédiaires de crédit à la consommation et aux entreprises	727,16	109	17,8
Assurance	721,01	109	97,2
Services des administrations provinciales et territoriales	716,59	108	231,7
Enseignement élémentaire et secondaire	716,24	108	587,0
Métaux et produits en métal, commerce de gros	705,06	106	13,1
Services des administrations locales	699,49	105	207,2
Médicaments et produits de toilette, et produits du tabac, commerce de gros	673,94	101	20,0

Annexe – suite
Gains hebdomadaires moyens et nombre d'employés dans les industries de services, 1994

	Gains hedomadaires moyens (à l'exception du temps supplémentaire)	Indice des gains *	Nombre d'employés
	$		en milliers
Quintile 2			
Intermédiaires d'investissement	648,31	98	46,7
Machines, matériel et fournitures industriels, commerce de gros	645,82	97	30,1
Autres machines, matériel et fournitures, commerce de gros	637,24	96	61,6
Bureaux de conseils en gestion	634,78	96	68,7
Véhicules automobiles, commerce de gros	634,02	95	16,6
Services de publicité	622,71	94	24,3
Agences d'assurances et agences immobilières	615,28	93	95,6
Enseignement universitaire	613,04	92	191,8
Autres industries du transport et autres industries des services relatifs aux transports	611,65	92	81,4
Enseignement postsecondaire non universitaire	609,32	92	112,1
Études d'avocats et de notaires	607,19	91	60,0
Appareils ménagers électriques et électroniques et leurs pièces, commerce de gros	607,05	91	6,9
Autres industries des télécommunications	606,56	91	1,8
Produits pétroliers, commerce de gros	602,57	91	26,1
Banque centrale, banques à charte et autres intermédiaires de type bancaire	594,54	89	193,7
Sociétés de prêt hypothécaire recevant des dépots	586,31	88	0,2
Concessionnaires d'automobiles	578,19	87	101,2
Accessoires ménagers d'ameublement, commerce de gros	577,45	87	10,4
Hôpitaux	570,14	86	553,9
Camionnage	569,03	86	131,4
Articles de quincaillerie et matériel et fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation, commerce de gros	567,37	85	28,3
Quintile 3			
Sociétés de fiducie	563,64	85	25,3
Boissons, commerce de gros	561,38	84	5,3
Services de comptabilité et de tenue de livres	559,53	84	52,4
Autres produits, commerce de gros	552,13	83	91,0
Pièces et accessoires de véhicules automobiles, commerce de gros	550,06	83	40,6
Transport en commun	549,32	83	76,4
Caisses d'épargne et de crédit	534,78	80	51,7
Machines, matériel et fournitures agricoles, commerce de gros	529,03	80	18,8
Produits alimentraires, commerce de gros	525,98	79	68,2
Industries des services relatifs au transport aérien	525,69	79	8,2
Vêtements, commerce de gros	523,71	79	13,0
Musées et archives	522,37	79	9,9
Cabinets de spécialistes du domaine des services sociaux	519,45	78	2,5
Associations et organismes des domaines de la santé et des services sociaux	517,39	78	53,2
Laboratoires médicaux et autres laboratoires du domaine de la santé	515,49	78	24,0
Autres industries d'entreposage et d'emmagasinage	514,32	77	9,3
Tissus et articles de mercerie	508,87	77	3,6
Meubles de maison, commerce de gros	502,44	76	1,9
Services de soins de santé hors institution	501,91	76	44,0
Industries des services postaux et services de messagers	498,78	75	106,0
Services de location d'automobiles et de camions	491,15	74	14,1
Quintile 4			
Exploitants immobiliers	485,05	73	84,7
Services de voyages	484,03	73	30,1
Bois et matériaux de construction, commerce de gros	483,86	73	61,8
Magasins de spiritueux, de vin et de bière	470,78	71	22,2
Marchands de véhicules de loisir	470,60	71	10,2
Produits agricoles, commerce de gros	470,55	71	11,1
Ateliers de réparation de véhicules automobiles	470,44	71	67,3
Pompes funèbres	467,38	70	10,2
Autres services aux entreprises	455,32	69	122,1
Cabinets privés de médecins, chirurgiens et dentistes	447,39	67	123,8
Associations	443,65	67	93,7
Autres services d'enseignement	441,48	66	11,9

Annexe – fin
Gains hebdomadaires moyens et nombre d'employés dans les industries de services, 1994

	Gains hedomadaires moyens (à l'exception du temps supplémentaire)	Indice des gains *	Nombre d'employés
	$		en milliers
Quintile 4 – fin			
Autres établissements de soins de santé et de services sociaux	421,48	63	202,0
Magasins de meubles de maison	418,10	63	25,9
Bibliothèques	417,97	63	20,6
Autres industries de services**	416,20	63	104,3
Magasins d'appareils ménagers, de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques	392,50	59	33,0
Services sociaux hors institution	386,10	58	114,7
Bureaux de placement et services de location de personnel	383,39	58	64,3
Magasins d'accessoires d'ameublement	379,71	57	18,0
Magasins de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles	371,37	56	40,4
Quintile 5			
Cabinets d'autres praticiens du domaine de la santé	364,97	55	27,2
Services de divertissement et de loisir	362,90	55	172,1
Magasins de médicaments sur ordonnance et de médicaments brevetés	345,72	52	89,7
Magasins de vêtements pour hommes	341,40	51	15,4
Services de blanchissage et de nettoyage à sec	338,72	51	28,9
Autres services pour véhicules automobiles	338,67	51	9,7
Photographes	334,23	50	4,9
Pensions de famille et hôtels privés †	308,87	46	13,1
Autres magasins de détail et commerce de détail hors magasin	304,87	46	201,9
Services relatifs aux bâtiments et aux habitations	294,05	44	70,7
Magasins d'alimentation	293,89	44	339,3
Hôtels, motels et camps pour touristes	289,47	44	150,1
Stations-service	287,14	43	75,5
Salons de coiffure et salons de beauté	286,37	43	47,3
Magasins de chaussures	286,08	43	18,6
Magasins de marchandises diverses	275,89	42	183,1
Magasins de vêtements non classés ailleurs	257,31	39	37,3
Magasins de vêtements pour dames	245,65	37	52,8
Autres services personnels et domestiques	238,71	36	17,6
Magasins de tissus et de filés	233,35	35	8,3
Tavernes, bars et boîtes de nuit	207,44	31	35,4
Services de restauration	206,74	31	542,6

Source : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

* *Gains hebdomadaires moyens d'une industrie de services donnée divisés par les gains hebdomadaires moyens de toutes les industries du secteur des biens combinées. Voir* Quintiles et indices.

** *Comprend les services de location de machines et de matériel; les autres services de réparation et les autres services non classés ailleurs.*

† *Comprend aussi les terrains de camping, les parcs à roulottes et les camps de vacances.*

Les différents visages du chômage

Nathalie Noreau

Habituellement, lorsque l'on parle de chômage, on pense à celui des individus. Rarement fait-on état de celui qui touche les familles, lequel survient lorsque l'un de ses membres, qu'il soit le principal soutien financier ou non, perd son emploi. En pareil cas, les conséquences du chômage peuvent être toutes aussi graves qu'elles le sont lorsqu'il touche un seul individu. D'ailleurs, dès que le chômage s'installe au sein d'une famille, il appert que plus d'une personne s'en trouve affectée. Les conséquences qu'en subissent alors les membres sont généralement d'ordre psychologique et financier et se font sentir tant chez les enfants que chez les adultes.

À cet égard, il existe des statistiques permettant de produire un taux de chômage basé sur les familles plutôt que sur les individus. Statistique Canada recueille une telle information. En outre, l'organisme publie mensuellement et occasionnellement des estimations selon la composition de la famille et selon la situation familiale des membres à partir de diverses sources[1], mais ces taux sont rarement la cible de l'intérêt public, d'attention ou de débat.

L'objectif premier de cet article revêt donc un caractère didactique, en ce qu'il vise la présentation de taux de chômage basés sur la famille plutôt que sur les individus. L'étude souligne et explique à quel point l'usage de différentes sources de données, soient l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), peut produire des taux de chômage différents pour les individus et les familles. En outre, elle évalue le nombre total de personnes «touchées» par le chômage lorsqu'un membre ou plus de la famille devient chômeur. De plus, afin de compléter le tableau, les personnes seules font l'objet d'une rapide analyse portant sur leur taux de chômage et le nombre d'entre elles ayant vécu une période de chômage. Finalement, l'article examine quel impact l'utilisation de deux sources de données peut avoir sur le calcul des taux de chômage provinciaux, tant pour les individus que pour les familles, de même que sur le classement des provinces en ce qui a trait à ces mesures.

Nathalie Noreau est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec elle au (613) 951-4607.

Différents taux de chômage

La mesure du taux de chômage la mieux connue du public en général est celle basée sur les individus diffusée mensuellement par l'EPA. Cette mesure représente le nombre de chômeurs de 15 ans et plus pendant la période de référence en pourcentage de la population active du même groupe d'âge durant cette même période (voir *Différences entre les deux périodes de référence*). Le taux de chômage d'un groupe particulier (selon l'âge, le sexe, etc.) est le nombre de chômeurs appartenant à ce groupe, exprimé en pourcentage de la population active dans ce même groupe (voir *Définitions*).

Cette définition du taux de chômage des individus s'exprime mathématiquement comme suit :

$$TC_{IND} = \frac{\text{Nombre d'individus de 15 ans et plus en chômage}}{\text{Nombre d'individus de 15 ans et plus dans la population active}}$$

Une personne est considérée comme étant en chômage lorsque, au cours de la semaine de référence :

- elle était sans emploi, avait activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines (y compris la semaine de référence) et était prête à travailler;

ou

- elle n'avait pas activement cherché de travail au cours des quatre dernières semaines, mais avait été mise à pied et était prête à travailler (les personnes ne sont classées parmi les travailleurs mis à pied que lorsqu'elles prévoient reprendre leur emploi, ce qu'on appelle une mise à pied temporaire);

ou

- elle n'avait pas activement cherché de travail au cours des quatre dernières semaines, mais devait commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins à compter de la semaine de référence, et était prête à travailler.

Un autre taux de chômage, moins bien connu, mais publié chaque mois par Statistique Canada par le biais de l'Enquête sur la population active, est celui relatif aux familles.

Le taux de chômage des familles se définit comme étant le nombre moyen de familles ayant été touchées par le chômage au cours de la période de référence, en proportion du nombre moyen de familles dont au moins un membre était dans la population active durant cette même période (voir *Calcul du taux de chômage des familles selon l'EFC*). Mathématiquement, cette définition s'exprime comme suit :

Différences entre les deux périodes de référence

Période utilisée par l'EPA

L'Enquête sur la population active (EPA) est effectuée chaque mois, durant une période de référence précise, à raison de 12 fois par année. Cette période de référence est généralement celle où tombe le 15 du mois et dure toute la semaine. Les répondants demeurent dans l'échantillon de l'enquête pour une durée de six mois et sont ensuite remplacés par un groupe de répondants similaires et représentatifs. Finalement, le taux de chômage annuel de l'EPA représente la moyenne des 12 taux observés mensuellement durant l'année en question.

Période utilisée par l'EFC

L'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) est menée une fois l'an, au mois d'avril, en supplément à l'EPA. La période de référence de cette enquête est l'année précédant sa tenue. Les données recueillies concernent en majeure partie les sources de revenu des répondants et touchent également l'expérience de travail et le chômage chez les individus et les familles durant toute l'année. Les statistiques sur le chômage des familles recueillies par l'entremise de cette enquête diffèrent donc considérablement de celles tirées de l'EPA. Cette différence tient à la période de référence qui, dans le cas de l'EFC, couvre l'année entière (les 52 semaines), contrairement à 12 relevés mensuels dans le cas de l'EPA. Comme l'EFC tient compte de l'expérience sur le marché du travail au cours de toute l'année, la probabilité qu'un individu ou un membre d'une famille soit touché par le chômage sera inévitablement plus grande qu'elle ne le sera dans le cas des 12 observations mensuelles diffusées par l'EPA[2].

Dans cet article, les données de l'EPA et de l'EFC se rapportent aux mêmes années; par exemple, les données de 1993 ont été recueillies durant cette même année pour l'EPA, alors qu'elles ont été collectées en avril 1994 pour l'EFC.

$$TC_{FAM} = \frac{\text{Nombre de familles dont au moins un membre est en chômage}}{\text{Nombre de familles dont au moins un membre est dans la population active}}$$

Le taux de chômage des personnes seules se définit comme étant le nombre moyen de personnes seules en chômage au cours de la période de référence, en proportion du nombre moyen de personnes seules dans la population active durant cette même période. Mathématiquement, cette définition s'exprime comme suit :

$$TC_{P.\ SEULES} = \frac{\text{Nombre de personnes seules en chômage}}{\text{Nombre de personnes seules dans la population active}}$$

Les définitions de chômage et de population active s'appliquant à la famille (ainsi qu'aux personnes seules) sont exactement les mêmes que celles mentionnées ci-dessus pour les individus, à l'exception du fait que ces derniers doivent faire partie intégrante d'une famille ou doivent vivre seuls.

Les taux de chômage des individus, des familles et des personnes seules sont diffusés chaque mois par l'EPA. À titre d'exemple, on observe, en 1993, un taux moyen de 11,2 % pour les individus et de 18,0 % pour les familles. On peut ainsi voir à quel point une même source de données peut présenter des différences lorsque l'on compare le taux de chômage des individus avec celui des familles (un écart de 6,8 points de pourcentage dans ce cas-ci). De même, le taux de chômage des personnes seules s'élevait à 12,9 % en 1993, soit 1,7 point de pourcentage supérieur à celui des individus, et 5,1 points de pourcentage inférieur à celui des familles (tableau 1).

Quels sont ces taux?

Deux questions viennent maintenant à l'esprit. Comment les taux de chômage des deux sources se comparent-ils, tant sur le plan des individus que des familles et des personnes seules? Et quel est l'impact des changements survenant au sein de l'activité économique sur les taux calculés à partir des deux sources de données?

Afin de bien cerner l'impact qu'ont eu sur les taux de chômage les cycles économiques qui ont jalonné les 15 dernières années, quatre années charnières ont délibérément été sélectionnées pour constituer la base de l'analyse. À cet égard, 1980 et 1989 représentent des périodes de fin d'expansion, alors que 1983 et 1993 sont des années de début d'expansion (graphique A).

Peu importe la source de données, les taux de chômage calculés sont, comme prévu, plus élevés

Définitions

Individu : S'entend d'une personne seule ou faisant partie intégrante d'une famille. L'individu constitue l'unité de mesure pour le calcul du taux de chômage officiel.

Population active : Elle comprend les membres de la population civile hors institution âgés de 15 ans et plus qui avaient un emploi (personnes occupées) ou étaient en chômage pendant la semaine de référence.

Famille : La définition de la famille utilisée tout au long de cet article est celle de la famille dite économique. Ce type de famille est formée d'un groupe de deux personnes ou plus vivant dans le même logement, qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Ces personnes peuvent partager le même logement avec d'autres familles ou avec des personnes seules.

Personnes seules : Personnes qui vivent seules ou qui ne sont pas apparentées à une autre personne habitant le même logement.

Calcul du taux de chômage des familles selon l'EFC

Le taux de chômage des familles calculé à partir des données de l'EFC a été construit d'une façon particulière. Tout d'abord, on a isolé le nombre de familles au sein desquelles aucun membre n'a connu de période de chômage au cours de l'année, et dont au moins un membre était occupé. Ensuite, ce nombre a été soustrait du nombre de familles dont au moins un membre était dans la population active, ce qui donne le nombre de familles faisant partie de la population active et ayant été touchées au moins une fois par le chômage durant cette même année. Finalement, le résultat a été divisé par le nombre de familles qui comptaient au moins un membre dans la population active.

Les expressions mathématiques du taux de chômage des individus, des familles et des personnes seules utilisées pour calculer les taux à partir des données de l'EFC sont les mêmes que celles utilisées pour l'EPA. La seule différence entre ces taux se situe au niveau de la période de référence.

pour les familles que pour les individus, le taux des familles représentant plus de 1,5 fois celui de ces derniers. La raison de cet écart est simple et tient essentiellement au fait qu'étant donné qu'une famille se compose de deux personnes ou plus, la probabilité qu'elle soit touchée par le chômage est plus élevée, et ce quelle que soit la période de référence utilisée. Les possibilités qu'une famille soit touchée par le chômage s'accroissent donc avec le nombre de membres qu'elle compte au sein de la population active.

De plus, tant pour les individus que pour les familles, les taux de chômage sont plus élevés dans l'EFC que dans l'EPA. Par exemple, le taux de chômage des individus calculé à partir des données de l'EFC en 1993 était de 21,6 %, ce qui est beaucoup plus élevé que celui tiré de l'EPA (11,2 %). En outre, selon l'EFC, plus d'une famille sur trois (34,8 %) était touchée par le chômage, comparativement à un taux de 18,0 % selon les données de l'EPA (tableau 1). Le taux de chômage des individus d'après l'EFC excède également celui de l'EPA. Cet écart tient aux différentes périodes de référence des deux enquêtes.

Finalement, les taux de chômage des deux sources sont évidemment très sensibles aux fluctuations des cycles économiques. En fait, les taux augmentent lors de conditions économiques défavorables et diminuent durant les périodes de prospérité (graphique A). Toutefois, l'amplitude de la courbe des taux de chômage de l'EFC est légèrement plus grande qu'elle ne l'est pour la courbe des taux de l'EPA. De plus, les points de retournement jalonnant les séries provenant de l'EFC apparaissent comme étant plus lents à se manifester, et ce probablement en raison des différentes périodes de référence.

Graphique A

L'amplitude des courbes de taux de chômage de l'EFC est plus grande que celle observée au sein de l'EPA.

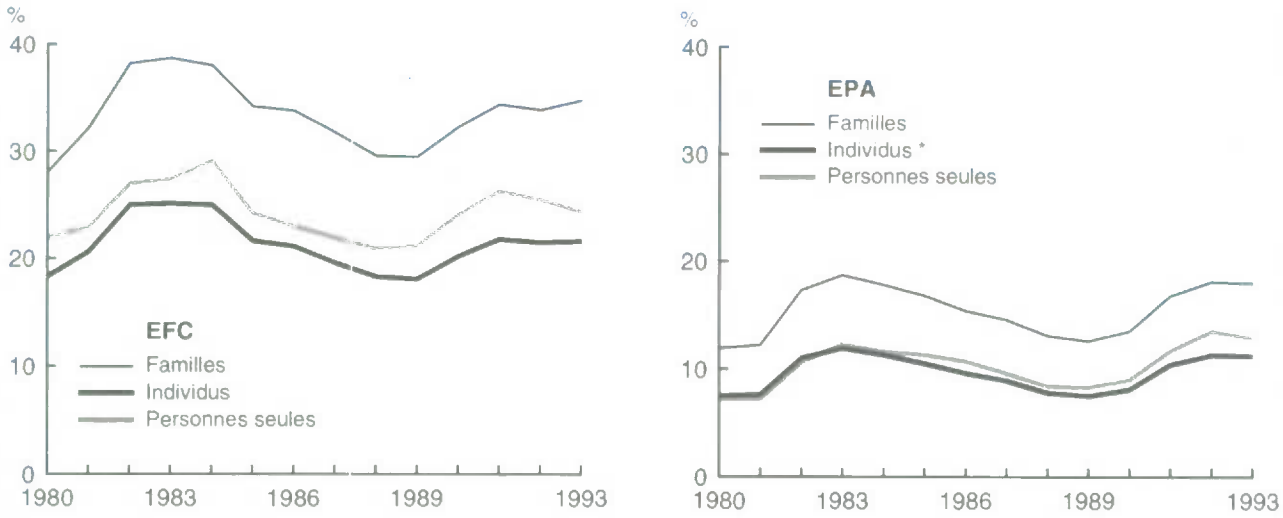

Sources : Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et Enquête sur la population active (EPA)
** Taux de chômage officiel.*

Tableau 1
Taux de chômage des individus, des familles et des personnes seules selon l'EPA et l'EFC

	EPA *†	EFC **
	%	
Individus		
1980	7,5	18,3
1983	11,9	25,1
1989	7,5	18,1
1993	11,2	21,6
Familles		
1980	11,9	28,0
1983	18,7	38,7
1989	12,6	29,5
1993	18,0	34,8
Personnes seules		
1980	7,2	21,9
1983	12,3	27,4
1989	8,3	21,2
1993	12,9	24,4

Sources : Enquête sur la population active (EPA) et Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)
* *Moyenne de 12 semaines de référence.*
** *Porte sur une année entière.*
† *Les nombres pour les individus sont publiés annuellement dans* Statistiques chronologiques sur la population active *(n° 71-201-XPB au catalogue).*

Un bref coup d'oeil aux taux de chômage des personnes seules révèle des résultats se situant entre les taux des individus et ceux des familles. La principale raison expliquant cette observation est la présence marquée de jeunes (entre 15 et 24 ans) au sein de ce groupe de personnes ne faisant pas partie de familles, lesquels jeunes ont des taux de chômage généralement supérieurs à la moyenne canadienne. En outre, le taux observé pour les personnes seules se trouve en-deçà de celui des familles, puisque, comme on l'a déjà mentionné, la probabilité que ces familles soient touchées par le chômage augmente avec le nombre de membres que comptent ces familles dans la population active. Par ailleurs, les taux de chômage des personnes vivant seules réagissent comme prévu aux cycles économiques, quelle que soit la source de données utilisée.

Le chômage touche-t-il un grand nombre de personnes?

Lorsqu'une famille est touchée par le chômage, il appert que plus d'une personne en ressent les conséquences. En fait, le nombre de personnes touchées excède le nombre de membres directement aux prises avec cette réalité.

Ici encore, la différence dans les périodes de référence utilisées pour les deux enquêtes se reflète dans les données. En effet, le nombre d'individus touchés par le chômage au cours de toute une année est largement supérieur (plus du double) à celui observé à partir d'une moyenne de 12 valeurs mensuelles (tableau 2). À titre d'exemple, en 1993, on comptait 1 649 000 individus ayant connu une période de chômage selon l'EPA, alors que l'EFC en dénombrait 3 503 000, soit plus du double. Ainsi, on peut voir qu'en considérant une année entière, on réussit à estimer l'ensemble des individus ayant été touchés par le chômage, ne serait-ce que pendant une semaine.

Peu importe la source de données considérée, le nombre de membres que l'on retrouve au sein des familles aux prises avec le chômage est plus de 1,5 fois supérieur (et même 1,8 fois dans certains cas) au nombre d'individus sans emploi durant une certaine période[3]. Ainsi, en 1993, 3 503 000 individus dénombrés d'après l'EFC avaient connu une période de chômage, comparativement à 6 077 000 membres de familles se trouvant directement ou indirectement touchés par le chômage, puisque au moins un membre de ces familles avait été en chômage durant cette même année. De ce nombre, 2 914 000 membres de familles étaient effectivement sans emploi; il découle donc de ce résultat qu'environ la moitié des membres de ces familles étaient indirectement touchés par le chômage (3 163 000 personnes).

Finalement, en ajoutant le nombre de personnes seules ayant été en chômage au nombre de personnes membres des familles touchées, on obtient un aperçu du nombre de personnes aux prises avec le chômage au Canada pour les années observées. Selon l'EPA, le chômage a touché 2 831 000 personnes en 1993, alors qu'on en dénombrait 6 666 000 par le biais de l'EFC[4].

Un classement des provinces changeant selon la source de données utilisée

Un coup d'oeil aux taux de chômage calculés à l'échelle provinciale selon l'EFC dévoile des résultats intéressants. Par exemple, en 1993, les provinces étaient presque sur un pied d'égalité lorsque l'on compare le taux de chômage

Tableau 2
Nombre de personnes touchées par le chômage

	EPA *	EFC **
	en milliers	
1980		
Individus †	**900**	**2 430**
Nombre total de personnes touchées par le chômage	1 703	4 923
Personnes dans les familles	1 588	4 526
Personnes en chômage	785	2 033
Autres membres de la famille	803	2 493
Personnes seules	115	397
1983		
Individus †	**1 504**	**3 504**
Nombre total de personnes touchées par le chômage	2 678	6 877
Personnes dans les familles	2 467	6 360
Personnes en chômage	1 293	2 987
Autres membres de la famille	1 174	3 373
Personnes seules	211	517
1989		
Individus †	**1 065**	**2 829**
Nombre total de personnes touchés par le chômage	1 919	5 387
Personnes dans les familles	1 747	4 924
Personnes en chômage	893	2 366
Autres membres de la famille	854	2 558
Personnes seules	172	463
1993		
Individus †	**1 649**	**3 503**
Nombre total de personnes touchées par le chômage	2 831	6 666
Personnes dans les familles	2 553	6 077
Personnes en chômage	1 371	2 914
Autres membres de la famille	1 182	3 163
Personnes seules	278	589

Sources : Enquête sur la population active (EPA) et Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)
* *Moyenne de 12 semaines de référence.*
** *Porte sur une année entière.*
† *Somme des personnes en chômage vivant seules ou dans des familles; les nombres basés sur l'EPA sont publiés annuellement dans* Statistiques chronologiques sur la population active *(nº 71-201-XPB au catalogue).*

des individus à celui des familles. Ainsi, les plus hauts taux observés provenaient des provinces de l'est du pays, alors que les plus faibles étaient associés à celles de l'ouest (graphique B).

De plus, qu'il s'agisse des individus ou des familles, les taux de chômage tirés de l'EFC sont approximativement le double de ceux calculés à l'aide des données de l'EPA. Cette observation s'applique tant aux provinces où les taux sont très élevés qu'à celles où ils sont les plus faibles. Par exemple, selon l'EFC, Terre-Neuve présentait en 1993 des taux de 44,1 % et de 63,1 % pour les individus et les familles, alors que selon l'EPA ces taux étaient respectivement de 20,1 % et de 29,8 %. En contrepartie, la Saskatchewan, dont les taux de chômage sont les plus faibles au Canada, a connu en 1993 des taux de 16,3 % pour les individus et de 26,5 % pour les familles selon l'EFC, comparativement à des taux respectifs de 8,0 % et de 13,0 % selon l'EPA.

Les mesures du chômage produites n'ont pas pour unique but de déterminer si le chômage est en hausse ou en baisse. Elles peuvent aussi servir à établir des comparaisons entre différents groupes, autrement dit, à construire des taux de chômage relatifs. L'intérêt que suscitent de telles mesures relatives du chômage provient souvent d'un désir d'élaborer des politiques et des programmes, lesquels visent plus précisément les groupes sévèrement touchés par les difficultés liées au marché du travail. C'est pourquoi on s'intéresse ici à la comparaison des taux de chômage provinciaux pour 1993. Ainsi, en attribuant un rang à chaque province en fonction de son taux de chômage calculé à partir de l'EPA, on est en mesure d'évaluer l'impact de l'utilisation de l'EFC en observant le changement dans la position relative des provinces les unes par rapport aux autres (tableau 3).

Tout d'abord, pour certaines provinces, soient Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba et la Saskatchewan, le classement demeure le même, tant pour le taux de chômage des individus que pour celui des familles, que l'on considère l'EPA ou l'EFC. D'un autre côté, il semble que le classement de certaines provinces se trouve modifié par l'usage des taux calculés à partir de l'EFC. Ainsi, la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Ontario se classent de façon plus favorable lorsque l'on considère le taux de chômage des individus d'après l'EFC plutôt que d'après l'EPA. Le taux pour la famille demeure cependant le même, à l'exception de la Nouvelle-Écosse, pour laquelle il y a amélioration de la situation.

On observe toutefois l'inverse au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique, où l'usage de l'EFC fait reculer le rang de ces provinces, tant sur la base du taux de chômage des individus que de celui des familles. Notamment, le Nouveau-Brunswick perd du terrain quant au taux des individus (passant du 6e au 8e rang) et quant au taux des familles, en passant du 7e au 8e rang.

Graphique B
En 1993, les taux de chômage calculés à partir de l'EFC étaient supérieurs à ceux de l'EPA.

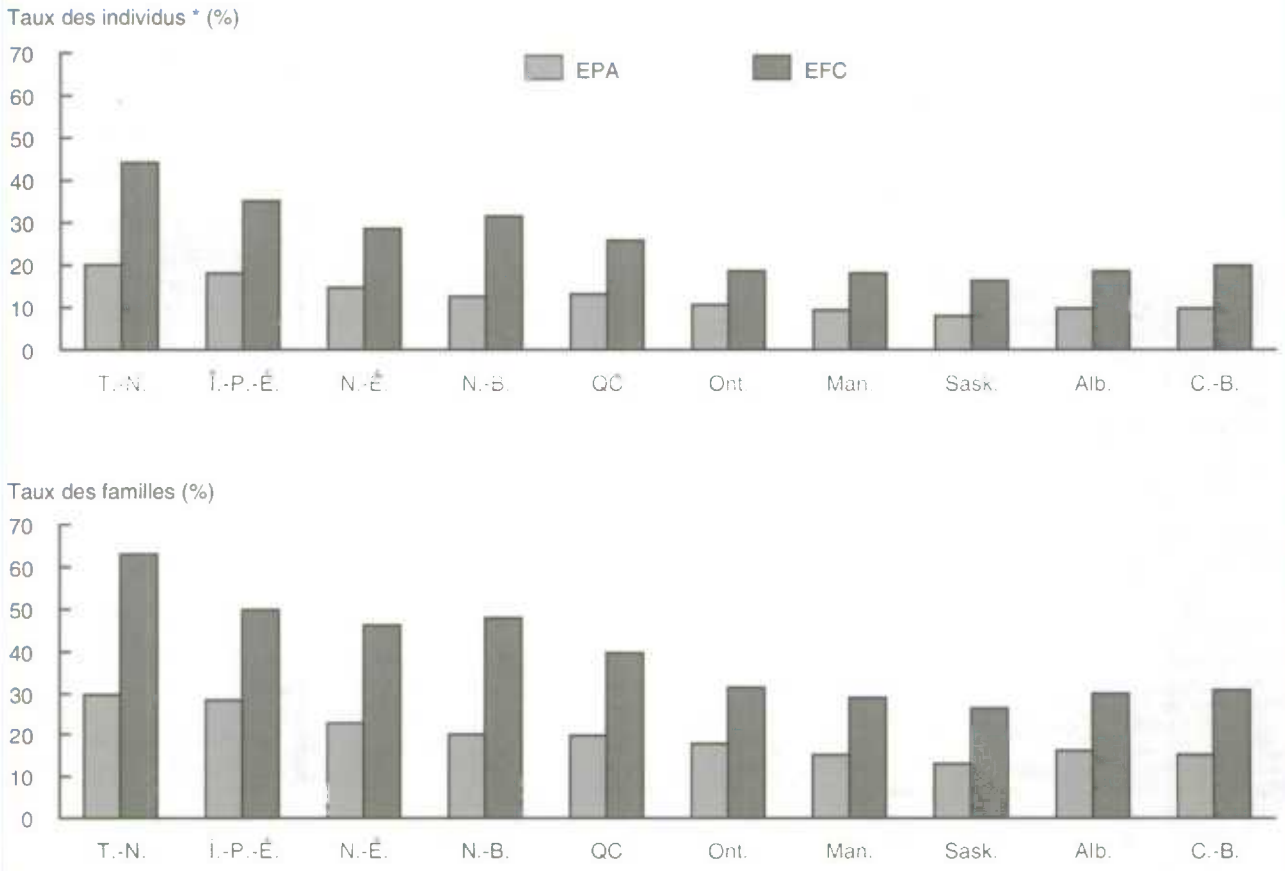

Sources : Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et Enquête sur la population active (EPA)
** Le taux tiré de l'EPA est le taux de chômage officiel.*

Les taux de chômage provinciaux utilisés dans la présente analyse sont disponibles à l'annexe A. Sont aussi présentés à l'annexe B les taux de chômage des individus, des familles et des personnes seules selon l'âge et le sexe.

Sommaire

Lorsqu'un individu perd son emploi, rarement pense-t-on au fait que toute sa famille peut s'en ressentir. De plus, le risque qu'une famille soit touchée par le chômage augmente en fonction du nombre de membres qui la composent et qui font partie de la population active; d'où un taux de chômage plus élevé au sein des familles que chez les individus. En outre, les personnes seules ont un taux de chômage se situant majoritairement entre celui des individus et celui des familles, ce groupe étant composé d'un grand nombre de jeunes vivant seuls et enregistrant de hauts taux de chômage.

D'autre part, maintes fois a-t-on mentionné dans cet article l'impact que peut avoir, sur le calcul du taux de chômage, un changement dans la période de référence au cours de laquelle les données utilisées ont été recueillies. Ainsi, partant de l'EPA, dont la période de référence se compose d'une moyenne de 12 semaines (à raison d'une par mois), on obtient un taux de chômage beaucoup plus faible qu'en utilisant les données de l'EFC, lesquelles portent sur une période d'une

Tableau 3
Classement * des taux de chômage des provinces selon l'EPA et l'EFC, 1993

	Individus		Familles	
	EPA **	EFC †	EPA **	EFC †
Terre-Neuve	10	10	10	10
Île-du-Prince-Édouard	9	9	9	9
Nouvelle-Écosse	8	7	8	7
Nouveau-Brunswick	6	8	7	8
Québec	7	6	6	6
Ontario	5	4	5	5
Manitoba	2	2	2	2
Saskatchewan	1	1	1	1
Alberta	3	3	4	3
Colombie-Britannique	4	5	3	4

Sources : Enquête sur la population active (EPA) et Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)
* *Le rang 1 correspond au taux de chômage le plus bas et le rang 10, au plus élevé.*
** *Moyenne de 12 semaines de référence.*
† *Porte sur une année entière.*

année complète sans interruption, et ce tant pour les individus que pour les familles et les personnes seules. Par ailleurs, il semble que tous ces taux de chômage soient sensibles aux variations du cycle économique. De plus, le nombre de personnes touchées par le chômage lorsqu'au moins un membre d'une famille perd son emploi est plutôt impressionnant, particulièrement quand les données de l'EFC sont utilisées, puisque ce nombre est largement plus du double de celui provenant de l'EPA.

Finalement, les taux de chômage calculés à l'échelle provinciale révèlent qu'une forte différence prévaut entre les données des deux sources. En effet, quelle que soit la province observée, les taux tirés de l'EFC sont toujours environ deux fois plus élevés que ceux de l'EPA. En outre, le classement de plusieurs provinces quant à leurs taux de chômage se trouve modifié lorsque ces taux sont calculés selon l'EPA, et ensuite comparés à ceux obtenus de l'EFC. □

Notes

1 Voir *La population active* (publication mensuelle, n° 71-001-XPB au catalogue) et *Moyennes annuelles de la population active 1981-1988 et 1989-1994* (publication hors série, n° 71-529-XPB au catalogue).

2 Il convient de mentionner que les estimations recueillies par le biais de l'EFC sont basées sur des événements s'étant déroulés jusqu'à une période de 16 mois précédant le moment où les répondants ont été interrogés. De ce fait, les questions utilisées pour mesurer l'emploi et les périodes de chômage ne peuvent être aussi détaillées que celles utilisées par l'EPA.

3 Étant donné que les familles comptent deux membres ou plus, on aurait pu s'attendre à ce que le nombre de membres touchés par le chômage représente plus du double du nombre d'individus ayant été en chômage durant l'année. Ce n'est cependant pas ce que l'on observe ici, puisque, peu importe le nombre de membres expérimentant une période de chômage, une famille n'est comptabilisée qu'une seule fois pour une même année.

4 À titre de comparaison, 9,8 % de la population du Canada était touchée par le chômage en 1993 selon l'Enquête sur la population active. Ce ratio s'élevait à 23,0 % d'après les résultats de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Ces proportions ont été calculées à l'aide des estimations de la population canadienne au 1er juillet 1993.

Documents consultés

STATISTIQUE CANADA. *Guide d'utilisation des données de l'Enquête sur la population active*, n° 71-528-XPB au catalogue, Ottawa, 1992.

---. *Statistiques démographiques trimestrielles*, n° 91-002-XPB au catalogue, vol. 9, n° 2, Ottawa, octobre 1995.

Annexe A
Taux de chômage selon la province

	EPA *				EFC **			
	1980	1983	1989	1993	1980	1983	1989	1993
	%							
Terre-Neuve								
Individus	13,2	18,8	15,7	20,1	40,7	47,0	41,4	44,1
Familles	19,0	25,9	23,9	29,8	54,2	61,8	58,9	63,1
Personnes seules	8,6	11,0	10,1	14,3	44,9	22,2	29,2	33,5
Île-du-Prince-Édouard								
Individus	10,8	12,4	14,0	18,1	31,9	41,2	32,7	35,1
Familles	15,8	19,4	23,2	28,5	53,9	57,3	51,2	49,9
Personnes seules	10,9	12,6	12,7	20,6	11,2	55,6	27,8	42,6
Nouvelle-Écosse								
Individus	9,7	13,1	9,8	14,7	24,4	29,8	24,4	28,6
Familles	14,8	19,7	15,5	22,8	36,3	43,8	38,7	46,2
Personnes seules	7,6	8,9	8,8	14,5	21,1	25,3	22,7	22,9
Nouveau-Brunswick								
Individus	11,1	14,8	12,4	12,6	30,2	35,1	28,4	31,5
Familles	15,7	21,7	19,1	19,9	42,5	45,5	43,0	48,0
Personnes seules	10,7	12,2	11,1	13,5	25,4	33,0	27,5	31,5
Québec								
Individus	9,9	14,0	9,3	13,2	22,7	29,3	22,5	25,8
Familles	14,7	20,5	14,2	19,7	33,3	43,0	34,5	39,8
Personnes seules	10,9	15,5	12,3	16,5	25,1	33,1	27,9	30,2
Ontario								
Individus	6,9	10,4	5,1	10,6	14,7	20,7	13,0	18,6
Familles	11,6	17,6	9,5	17,8	23,4	34,4	23,2	31,6
Personnes seules	6,4	10,0	5,3	11,5	18,2	24,0	15,8	19,6
Manitoba								
Individus	5,5	9,5	7,6	9,3	15,7	20,0	16,9	18,1
Familles	9,0	15,7	12,8	15,1	23,7	32,7	25,6	29,1
Personnes seules	6,6	10,0	8,0	11,8	20,0	23,3	27,5	23,8
Saskatchewan								
Individus	4,4	7,4	7,5	8,0	12,6	18,5	15,7	16,3
Familles	6,9	11,5	12,6	13,0	19,0	29,3	25,6	26,5
Personnes seules	5,4	9,5	7,4	10,1	22,6	22,0	17,6	20,9
Alberta								
Individus	3,8	10,7	7,3	9,7	14,1	23,2	16,3	18,5
Familles	6,2	16,7	12,2	16,1	20,8	34,8	27,6	30,1
Personnes seules	4,5	12,3	8,2	10,6	22,5	25,7	20,0	22,9
Colombie-Britannique								
Individus	6,8	13,9	9,1	9,7	18,5	28,0	19,7	19,9
Familles	11,1	21,0	15,1	15,2	29,1	43,2	30,6	31,0
Personnes seules	6,5	15,2	9,5	12,8	24,5	30,8	23,5	27,4

Sources : Enquête sur la population active (EPA) et Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)
* *Moyenne de 12 semaines de référence.*
** *Porte sur une année entière.*

Annexe B
Taux de chômage selon l'âge et le sexe

Âge		EPA * 1980	EPA * 1983	EPA * 1989	EPA * 1993	EFC ** 1980	EFC ** 1983	EFC ** 1989	EFC ** 1993
		%							
Les deux sexes									
15 à 24 ans	Individus	13,1	19,7	11,2	17,7	26,2	33,8	21,4	24,3
	Familles	17,2	26,4	18,5	25,4	48,0	56,9	43,5	53,4
	Personnes seules	9,4	15,6	8,9	15,1	32,8	34,9	24,5	29,9
25 à 34 ans	Individus	6,6	11,8	8,0	11,8	19,9	27,7	21,8	26,3
	Familles	9,8	16,9	12,4	17,4	28,8	40,2	33,8	37,5
	Personnes seules	6,2	12,0	7,5	12,0	19,8	28,9	23,4	27,0
35 à 44 ans	Individus	5,0	8,6	6,2	9,4	14,7	20,7	15,9	19,9
	Familles	11,1	16,9	12,0	16,9	26,1	33,6	26,5	32,3
	Personnes seules	6,2	11,4	9,6	13,0	18,3	24,0	19,0	22,6
45 à 54 ans	Individus	4,8	7,6	5,2	8,4	12,3	18,5	13,4	17,0
	Familles	14,7	22,2	13,4	19,4	29,1	43,4	29,0	34,3
	Personnes seules	8,2	11,9	8,8	13,7	14,5	25,6	18,5	21,1
55 à 64 ans	Individus	4,5	8,1	6,3	9,6	10,0	17,8	14,1	18,6
	Familles	12,0	18,8	12,0	18,4	24,0	37,7	27,8	35,2
	Personnes seules	5,4	9,3	8,8	12,3	10,5	18,5	16,3	18,3
Hommes									
15 à 24 ans	Individus	13,6	22,2	12,3	20,2	27,5	36,7	23,9	28,5
	Familles	16,6	25,9	18,4	24,1	48,6	57,2	43,4	54,2
	Personnes seules	10,5	19,2	10,2	17,6	35,4	39,7	29,9	38,5
25 à 34 ans	Individus	6,0	12,2	7,4	12,5	19,4	29,9	22,9	29,4
	Familles	9,5	16,5	11,9	16,6	29,2	40,6	34,0	37,5
	Personnes seules	7,1	14,6	8,5	13,7	21,7	33,6	27,4	31,6
35 à 44 ans	Individus	4,3	8,2	5,6	9,5	13,9	20,6	15,0	20,5
	Familles	10,7	16,2	11,6	16,2	26,1	33,5	26,1	32,0
	Personnes seules	7,1	13,1	10,3	15,1	20,2	25,6	21,1	26,4
45 à 54 ans	Individus	4,1	7,4	4,8	8,2	11,7	19,6	12,9	17,9
	Familles	14,2	21,9	13,1	18,7	28,5	43,0	28,6	34,5
	Personnes seules	9,7	15,3	10,8	16,2	12,5	34,0	23,3	23,9
55 à 64 ans	Individus	4,3	8,2	6,4	9,9	9,7	19,0	14,6	19,8
	Familles	11,8	18,5	12,0	17,7	22,8	36,1	26,9	34,5
	Personnes seules	6,9	11,9	12,6	15,2	12,7	24,0	23,7	20,5
Femmes									
15 à 24 ans	Individus	12,5	16,8	10,0	14,9	24,7	30,5	18,8	19,9
	Familles	20,9	28,8	18,8	27,1	40,5	54,8	43,9	50,6
	Personnes seules	8,3	11,7	7,5	12,4	29,6	28,5	18,5	20,5
25 à 34 ans	Individus	7,6	11,3	8,7	10,9	20,4	24,9	20,5	22,6
	Familles	13,4	19,9	14,6	19,7	23,5	34,5	31,7	37,9
	Personnes seules	4,7	7,7	5,7	9,0	16,7	21,2	16,6	18,8
35 à 44 ans	Individus	6,1	9,1	6,9	9,2	15,9	20,9	16,9	19,3
	Familles	16,8	23,2	14,3	19,3	25,8	34,5	30,6	34,3
	Personnes seules	4,4	8,0	8,4	9,0	13,7	20,6	15,5	14,3
45 à 54 ans	Individus	6,1	8,0	5,9	8,6	13,3	16,7	13,9	15,8
	Familles	21,1	25,4	15,3	23,1	34,7	46,4	32,2	32,7
	Personnes seules	6,2	7,3	6,2	10,6	16,7	14,5	12,7	16,8
55 à 64 ans	Individus	5,1	7,9	6,1	9,3	10,6	15,7	13,1	16,9
	Familles	15,2	23,0	12,7	24,2	36,5	54,1	36,4	41,9
	Personnes seules	4,4	7,4	5,4	9,7	9,0	14,5	9,5	16,1

Sources : Enquête sur la population active (EPA) et Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)
* *Moyenne de 12 semaines de référence.*
** *Porte sur une année entière.*

Le point sur l'adhésion syndicale

Diane Galarneau

Le syndicalisme en Amérique du Nord semble être à la baisse. Par exemple, aux États-Unis, on observe un déclin important du taux de syndicalisation, ce dernier étant passé de 23 % en 1980 à 16 % en 1990 (Riddell, 1993). Pour sa part, le Canada connaît un taux stagnant, ce dernier ayant oscillé entre 31 % et 33 % durant la même période. Dans ces deux pays, on a assisté à un déplacement de l'emploi du secteur des biens vers celui des services, autrement dit d'un groupe d'industries où les syndicats sont bien implantés à un autre où ils éprouvent encore aujourd'hui des difficultés de recrutement. Ce déplacement a créé des pressions à la baisse sur le taux de syndicalisation dans les deux pays, et si le taux canadien n'a pas diminué, c'est en raison du nombre important de syndiqués dans le secteur public.

Cependant, cette stabilité du taux de syndicalisation au Canada cache plusieurs modifications des caractéristiques démographiques et du marché du travail des syndiqués. Même si ces modifications reflètent en partie les changements subis par l'ensemble des travailleurs, elles se produisent parfois de façon plus marquée parmi les syndiqués. Par exemple, les femmes participent plus massivement au marché du travail, mais c'est parmi les syndiqués que leur participation s'est le plus accrue; si on observe un vieillissement de la main-d'oeuvre en général, celui-ci est légèrement plus marqué parmi les syndiqués; le déclin de l'emploi dans l'industrie manufacturière a touché un nombre important de travailleurs, mais ceux qui étaient syndiqués l'ont été plus durement.

Après une brève revue historique du mouvement syndical canadien, cet article examinera d'une part la stagnation du taux de syndicalisation et ses causes à partir de données tirées de l'enquête menée conformément à la *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers* (mieux connue sous l'acronyme CALURA). D'autre part, il passera en revue l'évolution des caractéristiques et de certains avantages du monde syndical. Ce dernier volet sera étudié à l'aide d'une source de données jusqu'ici peu exploitée, celle des enquêtes-ménages (voir *Deux sources de données sur les syndiqués*). En plus des caractéristiques démographiques des syndiqués, cette source permet d'examiner des variables rarement accessibles, telles que l'ancienneté, les heures de travail, le surtemps rémunéré et le salaire.

Évolution de la syndicalisation au Canada

Pour remonter aux débuts du mouvement syndical canadien, il faut se rappeler qu'il est issu de l'industrialisation de l'économie survenue au début du siècle dernier. La croissance de la main-d'oeuvre dans le secteur industriel et la concentration accrue des entreprises de ce secteur ont favorisé le regroupement des travailleurs, ceux-ci étant de plus en plus nombreux à effectuer des tâches similaires. Les travailleurs spécialisés ont été les premiers à se regrouper devant la menace de la mécanisation de certaines de leurs tâches. En 1886 naissaient les deux grandes organisations syndicales, la American Federation of Labor et sa contrepartie canadienne, le Congrès des métiers et du travail du Canada. En 1902, des nationalistes canadiens fondèrent la Fédération canadienne du travail, en réaction à l'importante influence américaine.

En dépit de ces mouvements, ce n'est que durant les années 20, en raison des pressions constantes en faveur de réformes sociales et économiques, que les principales revendications de ces groupes ont été entendues. On note en effet des améliorations importantes des conditions de travail et des revenus réels durant ces années (Rea, 1991).

La crise des années 30 et les difficultés économiques subséquentes ont toutefois freiné momentanément ces améliorations. En revanche, la période allant de 1940 à 1956 a vu pratiquement quadrupler les effectifs syndicaux. Parallèlement à cette recrudescence des effectifs, les différentes branches du mouvement syndical canadien tendaient à s'unifier, ce qui a favorisé l'adoption par les gouvernements de mesures législatives en faveur des travailleurs et contribué à raffermir l'influence et le prestige du mouvement syndical.

À partir de 1956, les effectifs ont augmenté plus lentement, à la fois parce que le bassin de travailleurs semi-spécialisés, les mieux disposés à se syndiquer, diminuait et que le nombre de cols blancs, moins enclins à se regrouper, augmentait. L'expansion de l'emploi dans la fonction publique fédérale, dans plusieurs gouvernements provinciaux, de même que dans certaines industries à niveau traditionnellement élevé de syndicalisation (dont celui de l'automobile) a contribué

Diane Galarneau, en congé, est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. Pour plus de renseignements sur cet article, communiquer avec Nathalie Noreau au (613) 951-4607.

Deux sources de données sur les syndiqués

CALURA est demeurée longtemps la principale source de données sur les travailleurs syndiqués. Cette source offre cependant peu d'information sur les caractéristiques démographiques et du marché du travail des syndiqués. Aussi, la présente analyse a élaboré une série à partir de deux enquêtes-ménages (EM) qui, depuis plus de 10 ans, ont permis de recueillir des informations sur l'emploi de même que sur l'adhésion syndicale : l'Enquête sur l'adhésion syndicale de 1984 et l'Enquête sur l'activité, de 1986 à 1990.

L'adhésion syndicale dans les enquêtes utilisées pour produire la série sur les syndiqués était déterminée d'après les deux questions suivantes :

1. *Dans le cadre de votre emploi, étiez-vous membre d'un syndicat ou d'un autre groupe qui négociait collectivement avec votre employeur?*
2. *Même si vous n'étiez pas membre d'un syndicat, votre rémunération était-elle assujettie à une convention collective négociée par un syndicat ou par un autre groupe?*

L'existence de deux questions rend possible le calcul de deux taux, l'un basé uniquement sur la première question et l'autre basé sur les deux questions. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un taux de couverture par une convention collective par opposition à un taux de syndicalisation. Ces deux taux reflètent donc une distinction qui existe dans le monde du travail : toutes les personnes syndiquées sont couvertes par une convention collective, alors que certains travailleurs couverts par une convention collective ne sont pas membres d'un syndicat. Le taux de couverture est habituellement de 4 à 5 points de pourcentage plus élevé que le taux de syndicalisation tiré des enquêtes-ménages.

Taux de syndicalisation selon CALURA et les enquêtes-ménages (EM) et taux de couverture selon les EM

	Taux de syndicalisation		Taux de couverture
	CALURA *	EM	EM
		%	
1984	34,5	37,9	42,5
1985	33,8	..	..
1986	34,1	35,6	40,1
1987	33,3	34,1	38,8
1988	33,7	34,8	39,3
1989	34,1	35,9	40,6
1990	34,7	35,2	39,5

Sources : CALURA, Enquête sur l'adhésion syndicale et Enquête sur l'activité

* *Ce taux correspond au taux non révisé de CALURA, soit celui basé sur les estimations de l'EPA non repondérées en fonction des estimations du Recensement de 1991. Nous avons conservé ce taux uniquement pour ce tableau puisque les estimations des EM ne sont pas repondérées non plus.*

Le taux de syndicalisation basé sur les enquêtes-ménages est systématiquement plus élevé que celui de CALURA. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet écart, dont :

- Ces deux sources ont une période de référence légèrement différente : pour CALURA, il s'agit du 31 décembre de chaque année, alors que pour les enquêtes-ménages, la période de référence correspond à la semaine de référence de l'EPA du mois de décembre des années 1984 et 1986 à 1990 (habituellement la semaine comprenant le 15 du mois).
- CALURA est un recensement des syndicats de 100 membres et plus, alors que les enquêtes-ménages sont basées sur un échantillon n'imposant aucune limite quant au nombre de membres.
- La série basée sur les enquêtes-ménages restreint l'âge des travailleurs rémunérés entre les bornes «17 et 69 ans» inclusivement[1]. Pour CALURA, il n'existe pas de telle limite d'âge.
- Les chômeurs et les pensionnés peuvent appartenir à un syndicat. Ils sont inclus dans CALURA, mais en raison de la définition des travailleurs rémunérés utilisée dans les fichiers des enquêtes-ménages, ils en sont exclus.
- Le dénominateur servant au calcul du taux de syndicalisation – le nombre de travailleurs rémunérés – est différent selon que l'on utilise CALURA ou les EM. Dans le premier cas, le nombre de travailleurs rémunérés provient de l'Enquête sur la population active du mois de décembre de chaque année, alors que les EM produisent leurs propres comptes de travailleurs rémunérés, lequels ne correspondent pas nécessairement à celui de l'EPA.

Le présent article porte uniquement sur le taux de syndicalisation puisque CALURA ne fournit pas de données sur le taux de couverture.

à une croissance légère et soutenue de l'effectif syndical vers le milieu des années 60 (Eaton, 1976)[2].

De 1966 à 1993, les effectifs syndicaux ont doublé, alors que le taux de syndicalisation n'a que peu évolué, oscillant entre 31 % et 33 % (tableau 1). C'est qu'en fait près des deux tiers de la croissance totale de l'emploi durant cette période (5,5 millions) s'est faite au profit des non-syndiqués, lesquels ont augmenté de 3,6 millions. L'adhésion syndicale des femmes n'en a pas moins quintuplé, alors que leur taux de syndicalisation doublait presque, passant de 16 % à près de 30 %. Les hommes ont quant à eux connu un léger recul de leur taux de syndicalisation, lequel est passé de 38 % à 35 %, et une croissance de leurs effectifs de seulement 39 %.

Tableau 1
Effectifs syndicaux et taux de syndicalisation selon le sexe

	Effectifs syndicaux			Taux de syndicalisation *		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
		en milliers			%	
Année						
1966	1 881	1 558	323	30,8	38,4	15,9
1967	2 056	1 654	402	33,2	40,9	18,7
1968	2 142	1 705	438	33,0	40,1	19,5
1969	2 215	1 746	468	33,0	39,6	20,2
1970	2 228	1 714	513	32,6	38,3	21,7
1971	2 319	1 761	557	31,4	36,6	21,6
1972	2 355	1 780	575	31,9	37,9	21,4
1973	2 552	1 917	635	32,6	38,6	22,1
1974	2 645	1 968	676	32,6	38,6	22,4
1975	2 701	1 990	711	31,8	37,0	22,9
1976	2 736	1 986	750	31,2	37,6	22,4
1977	2 785	2 003	781	31,2	37,4	22,6
1978	2 872	2 038	834	30,8	37,0	22,7
1979	2 987	2 101	886	30,8	37,2	22,7
1980	3 048	2 120	928	30,5	36,7	22,9
1981	3 108	2 133	975	31,0	37,5	23,3
1982	2 997	2 016	981	31,3	37,8	24,0
1983	3 335	2 155	1 180	33,5	39,2	27,5
1984	3 381	2 169	1 210	33,2	37,6	27,4
1985	3 435	2 181	1 253	32,5	36,7	27,1
1986	3 551	2 250	1 301	32,7	36,9	27,3
1987	3 614	2 261	1 353	32,0	36,0	27,0
1988	3 717	2 311	1 406	32,1	36,1	27,2
1989	3 826	2 314	1 511	32,5	36,0	28,2
1990	3 841	2 288	1 552	33,1	36,6	29,1
1991	3 825	2 249	1 576	33,4	36,7	29,6
1992	3 803	2 211	1 587	33,2	36,1	29,8
1993	3 768	2 167	1 601	32,6	35,0	29,8

Sources : CALURA et Enquête sur la population active
* *Le taux de syndicalisation est le ratio du nombre de travailleurs syndiqués et du nombre de travailleurs rémunérés.*

Stagnation du taux de syndicalisation

Le glissement des emplois du secteur des biens vers celui des services est un fait bien connu auquel on attribue en grande partie la responsabilité de la stagnation du taux de syndicalisation[3]. De 1976 à 1992, on observait à la fois un déclin de l'emploi dans le secteur des biens (la proportion de l'ensemble des travailleurs rémunérés dans ce secteur étant passée de 32 % à 24 %) et une chute du taux de syndicalisation, qui est passé de 43 % à 38 % (tableau 2)[4]. Ce déclin était en grande partie attribuable à l'industrie manufacturière, dont la proportion de travailleurs rémunérés est passée de 22 % à 16 % et où le taux de syndicalisation est passé de 43 % à 33 %.

En revanche, le secteur des services accroissait son importance tant sur le plan de l'emploi total – la proportion de ce secteur dans l'emploi total étant passée de 68 % à 76 % de 1976 à 1992 – que sur celui de la syndicalisation. D'ailleurs, le taux de syndicalisation dans ce secteur est passé de 26 % à 32 %[5]. Les syndicats étaient surtout présents dans les services publics, alors que c'est dans les services privés[6] que la croissance de l'emploi a été la plus importante – en fait, 62 % de la croissance totale du nombre de travailleurs rémunérés entre 1976 et 1992 était attribuable à ces industries. En 1976, les services privés constituaient 33 % des emplois rémunérés comparativement à 40 % en 1992, année où leur taux de syndicalisation était toujours sous la barre des 10 %. À titre de comparaison, le taux de syndicalisation dans l'administration publique est passé de 69 % à 75 %.

Si le taux de syndicalisation stagne, c'est donc que le bastion des travailleurs syndiqués, soit principalement celui de l'industrie manufacturière, est en déclin, alors que les nouvelles entreprises mettent du temps à se syndiquer. Cela serait attribuable au fait que les syndicats sont moins bien adaptés aux caractéristiques des entreprises qui connaissent le plus de croissance d'emploi, c'est-à-dire des entreprises de petite taille, regroupant une main-d'oeuvre peu homogène formée en plus grande partie de femmes et ayant par conséquent des formes d'emploi souvent atypiques (temps partiel, temporaire) (Bélanger et Murray, 1994; Krahn, 1995). Les besoins et les attentes de ce nouveau groupe seraient donc différents de ceux du syndiqué type des années 60 et 70, soit un homme travaillant à temps plein dans une grande entreprise manufacturière.

Outre ce déplacement des emplois, la stagnation du taux de syndicalisation tient parfois à la difficulté des syndicats à fonctionner dans un système de gestion renouvelée (Trudeau et Veilleux, 1995). Contrairement à la gestion traditionnelle qui entretient parfois un climat de confrontation entre la direction et les employés, et engendre des conventions collectives souvent rigides, la gestion renouvelée, basée sur une confiance mutuelle, tend à favoriser l'engagement et la collaboration des employés dans l'entreprise et à rendre plus flexible la répartition des tâches. Cela afin de mieux faire face à la concurrence accrue des entreprises en cette ère de mondialisation des marchés. Les employés de ces entreprises seraient donc moins enclins à se syndiquer.

Tableau 2
Taux de syndicalisation selon l'industrie

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
					%				
Ensemble des industries *	**31,2**	**31,2**	**30,8**	**30,8**	**30,6**	**31,0**	**31,3**	**33,5**	**33,2**
Secteurs des biens	43,4	44,6	41,9	41,4	41,3	41,9	42,5	40,7	36,7
Agriculture	0,3	0,4	0,1	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	1,1
Autres industries primaires	43,2	41,0	37,7	34,2	33,0	37,7	33,1	32,0	30,6
Industries manufacturières	43,3	44,2	42,2	42,4	41,6	42,5	42,5	40,2	37,6
Construction	54,1	56,6	52,1	50,3	55,3	51,5	59,4	60,1	45,9
Secteur des services	25,6	25,3	25,8	26,0	25,9	26,4	27,1	30,8	31,9
Transports et communications **	49,7	51,0	49,3	48,2	50,9	50,9	51,6	57,0	54,4
Commerce	8,1	7,8	7,3	7,9	8,6	8,5	8,6	8,7	9,4
Finances, assurances et affaires immobilières	2,6	2,2	2,2	2,3	2,4	2,7	2,9	2,4	2,6
Services †	21,9	21,5	22,9	22,9	23,3	24,5	25,2	32,4	35,5
Administration publique	68,9	66,9	72,0	74,0	65,5	66,3	66,0	69,4	69,3

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
					%			
Ensemble des industries *	**32,5**	**32,7**	**32,0**	**32,1**	**32,6**	**33,1**	**33,4**	**33,2**
Secteur des biens	35,9	37,5	36,1	36,2	36,4	37,4	38,1	37,6
Agriculture	1,1	1,2	1,1	1,8	1,9	1,7	1,7	1,6
Autres industries primaires	30,5	33,5	34,6	31,9	33,2	33,4	35,5	36,0
Industries manufacturières	36,5	36,8	35,4	35,0	34,6	34,9	34,5	33,4
Construction	45,8	51,7	48,5	50,0	50,4	56,3	60,7	61,7
Secteur des services	31,1	30,9	30,4	30,5	31,2	31,7	31,9	31,8
Transports et communications **	51,0	54,2	54,4	53,5	51,0	52,3	52,6	50,6
Commerce	9,5	9,4	9,7	9,9	11,0	11,0	11,0	11,3
Finances, assurances et affaires immobiliaires	2,6	2,7	2,9	3,2	3,1	3,4	3,5	3,7
Services †	34,8	33,4	32,8	32,0	33,2	34,3	34,5	34,0
Administration publique	68,9	72,9	73,1	74,1	76,5	77,0	74,0	74,8

Sources : CALURA et Enquête sur la population active

* *Il peut arriver que le taux ne soit pas exactement le même pour l'ensemble des industries et pour l'ensemble du Canada (tableau 1). On observe cela parce que le total du Canada inclut certains chômeurs et pensionnés qui demeurent membres de leur syndicat même s'ils ne travaillent pas; ces derniers sont exclus de l'ensemble des industries.*

** *Comprend aussi les industries de l'énergie électrique, de distribution d'eau et de gaz et d'évacuation des déchets.*

† *Comprend les services aux entreprises, l'enseignement, les soins de santé, les services sociaux, l'hébergement et la restauration, les divertissements et loisirs, les services personnels et domestiques, les associations et les autres services.*

Cette situation n'est cependant pas généralisée puisqu'il existe des exemples d'entreprises syndiquées, souvent motivées par la sauvegarde des emplois, qui ont su s'adapter (Harrisson et Laplante, 1994).

Syndicalisation selon la province

Le taux de syndicalisation varie grandement d'une province à l'autre. En 1992, Terre-Neuve avait le plus haut taux de syndicalisation avec 53 %, suivie d'assez loin par le Québec (39 %), la Colombie-Britannique et le Manitoba (36 %). Pour presque chaque province, l'emploi est principalement concentré dans les services, l'industrie manufacturière et le commerce. L'écart des taux de syndicalisation entre province dépend donc de la mesure dans laquelle ces industries sont syndiquées.

En ce qui concerne Terre-Neuve, Québec et la Colombie-Britannique, elles doivent leur taux relativement élevé à la forte syndicalisation de leurs industries des services (44 %, 44 % et 37 % respectivement, comparativement à 34 % pour l'ensemble du Canada), lesquelles regroupent plus du tiers de l'ensemble des travailleurs de ces provinces. Le Manitoba, pour sa part, tire son haut taux de syndicalisation des industries du

transport et des communications et de l'industrie manufacturière.

Par ailleurs, l'Alberta connaît le plus faible taux de syndicalisation, car les industries manufacturières (21 %) et de services (26 %) de cette province ont un taux parmi les plus faibles au Canada.

Évolution des caractéristiques démographiques du monde syndical[7]

La stagnation du taux de syndicalisation cache certains changements quant aux caractéristiques démographiques et du marché du travail des syndiqués durant la courte période étudiée (1984 à 1990).

Sexe

En 1984, le syndiqué type avait plus de chances d'être de sexe masculin (dans 61 % des cas) (tableau 3). Six ans plus tard, les femmes avaient accru leur présence au sein de la main-d'oeuvre syndiquée et représentaient 43 % des syndiqués. Parallèlement, les femmes n'ont que peu accru leur représentativité parmi les non-syndiqués; elles constituaient déjà en 1984 près de la moitié des travailleurs rémunérés de cette catégorie.

Tableau 3
Répartition des travailleurs selon l'adhésion syndicale, l'âge et le sexe

	1984			1990		
	Total	Syndiqués	Non-syndiqués	Total	Syndiqués	Non-syndiqués
			en milliers			
Total	**9 156**	**3 466**	**5 690**	**9 994**	**3 514**	**6 480**
			%			
17 à 24 ans	22	11	28	16	8	21
25 à 34 ans	31	33	30	31	29	32
35 à 44 ans	23	28	20	28	32	25
45 à 54 ans	15	18	13	17	21	14
55 à 69 ans	9	10	8	9	10	8
			en milliers			
Hommes	**5 046**	**2 131**	**2 915**	**5 274**	**2 006**	**3 268**
			%			
17 à 24 ans	20	11	27	16	8	21
25 à 34 ans	31	31	31	31	28	33
35 à 44 ans	24	28	20	27	31	24
45 à 54 ans	16	19	13	17	22	13
55 à 69 ans	10	11	9	10	11	9
			en milliers			
Femmes	**4 110**	**1 335**	**2 775**	**4 720**	**1 508**	**3 212**
			%			
17 à 24 ans	24	12	30	17	9	21
25 à 34 ans	31	35	29	30	30	30
35 à 44 ans	23	29	20	29	33	26
45 à 54 ans	14	16	13	17	20	15
55 à 69 ans	8	8	7	8	8	8

Sources : Enquête sur l'adhésion syndicale et Enquête sur l'activité

Âge

En 1984 et 1990, les syndiqués avaient 4 ans de plus en moyenne par rapport aux non-syndiqués. Cependant, la répartition des syndiqués par groupe d'âge avait changé. Par exemple, le déclin du nombre de jeunes (17 à 34 ans) dans la population en général s'est avéré un peu plus marqué parmi les syndiqués que parmi les non-syndiqués. La proportion des 17 à 34 ans syndiqués a en effet diminué de 7 points de pourcentage (passant de 44 % à 37 %), comparativement à un déclin de 5 points (de 58 % à 53 %) pour les non-syndiqués (tableau 3). Ce déclin plus prononcé peut être attribuable aux règles d'ancienneté prévalant dans les milieux syndiqués, lesquelles se trouvent à favoriser les travailleurs plus âgés, plus particulièrement en période de récession[8]. Également, le glissement des emplois vers les industries de services a entraîné la création de postes non syndiqués, souvent comblés par des jeunes.

Le groupe des 35 à 54 ans a connu une croissance rapide tant pour les syndiqués que les non-syndiqués, une partie d'entre eux – les plus jeunes – faisant partie de l'explosion démographique survenue après la Seconde Guerre mondiale. On compte dans ce groupe d'âge relativement plus de travailleurs syndiqués que de travailleurs non syndiqués, et cela n'a pas changé durant toute la période à l'étude. Finalement, les travailleurs âgés de 55 à 69 ans sont demeurés relativement plus nombreux parmi les syndiqués tout au cours de la période observée.

Scolarité

En 1990, on note un accroissement général de la scolarité des travailleurs comparativement à 1984. Les syndiqués sont cependant demeurés plus scolarisés que les non-syndiqués (graphique A). Ils possédaient aussi dans une plus grande mesure que les non-syndiqués un niveau extrême de scolarité (soit faible ou élevé) : en

1990, 7 % des syndiqués avaient moins de neuf années de scolarité, alors que 45 % détenaient un certificat d'études postsecondaires ou un diplôme universitaire; les proportions correspondantes pour les non-syndiqués étaient respectivement de 5 % et de 38 %.

Parmi les syndiqués, ce sont surtout les hommes qui étaient responsables de la forte proportion au niveau inférieur de scolarité, alors que ce sont plutôt les femmes qui se trouvaient parmi les niveaux élevés. Cette caractéristique reflète la répartition industrielle des syndiqués : une proportion importante d'entre eux ayant un faible niveau de scolarité (plus particulièrement les hommes) se trouvaient dans les industries manufacturières et dans les autres industries primaires, alors que les plus scolarisés (en plus grande partie des femmes) étaient dans les industries des services (tels que l'éducation, la santé et les services sociaux) et de l'administration publique.

Caractéristiques du marché du travail

Industrie

En 1984, environ 86 % des syndiqués étaient concentrés dans quatre groupes industriels sur neuf : les industries des services, les industries manufacturières, l'administration publique, et les transports et communications (tableau 4). Ces industries avaient également des taux de syndicalisation supérieurs à la moyenne canadienne (tableau 2).

Graphique A
Les femmes syndiquées étaient plus susceptibles d'avoir fait des études supérieures.

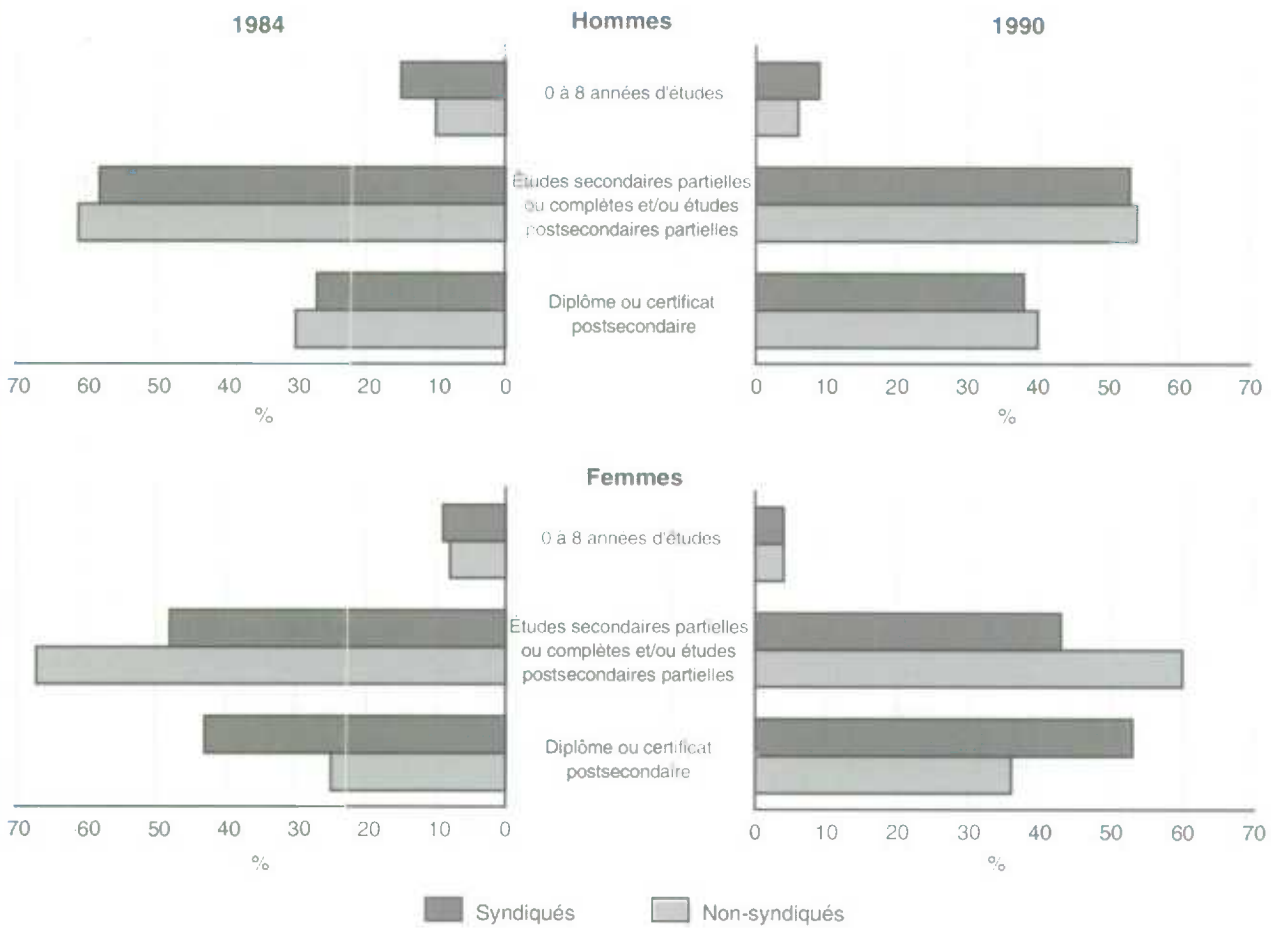

Sources : Enquête sur l'adhésion syndicale et Enquête sur l'activité

Tableau 4
Répartition des travailleurs selon l'adhésion syndicale et l'industrie

	1984			1990		
	Total	Syndiqués	Non-syndiqués	Total	Syndiqués	Non-syndiqués
	en milliers					
Ensemble des industries	**9 156**	**3 466**	**5 690**	**9 994**	**3 514**	**6 480**
	%					
Secteur des biens	28	31	26	26	28	25
Agriculture	1	--	1	1	-	2
Autres industries primaires	3	2	3	2	2	2
Industries manufacturières	21	25	18	18	21	17
Construction	4	4	4	5	5	5
Secteur des services	72	69	74	74	72	75
Transports et communications *	8	13	5	8	13	6
Commerce	17	6	24	17	6	23
Finances, assurances et affaires immobilières	6	1	8	6	2	8
Services **	32	33	32	35	37	33
Administration publique	8	15	4	8	15	4

Sources : Enquête sur l'adhésion syndicale et Enquête sur l'activité
* *Comprend aussi les industries de l'énergie électrique, de distribution d'eau et de gaz et d'évacuation des déchets.*
** *Comprend les services aux entreprises, l'enseignement, les soins de santé, les services sociaux, l'hébergement et la restauration, les divertissements et loisirs, les services personnels et domestiques, les associations et les autres services.*

En 1990, l'ensemble de ces industries regroupait toujours la même proportion de travailleurs syndiqués; cependant, l'importance relative de chacune d'elles avait quelque peu changé. Ainsi, le déclin de l'emploi dans les industries manufacturières a fait diminuer la part de ce groupe industriel dans l'emploi syndiqué et dans l'emploi non syndiqué; cette part est respectivement passée de 25 % à 21 % et de 18 % à 17 % (tableau 4). En fait, les syndiqués ont perdu 15 % de leurs emplois pendant la période (-128 000 personnes), alors que les non-syndiqués ont fait un gain net d'emplois de 4 % (41 000). En revanche, la part perdue par les industries manufacturières a été récupérée par les services, qui comptaient près de 500 000 travailleurs de plus par rapport à 1984. Même si près des trois quarts de cette hausse de l'emploi s'est faite parmi les non-syndiqués, c'est pour les syndiqués que la part de cette industrie s'est le plus accrue, en raison de la baisse de l'importance relative des industries manufacturières.

L'agriculture; les autres industries primaires; et les finances, assurances et affaires immobilières n'ont regroupé qu'une faible part des syndiqués en 1984 et en 1990 (de 3 % à 4 % dans l'ensemble). Les industries de l'agriculture et des finances, assurances et affaires immobilières enregistraient également de faibles taux de syndicalisation (tableau 2). Ces industries se prêtent plutôt mal aux pratiques syndicales, leurs entreprises étant souvent de petite taille. Dans certains cas, comme pour les banques, l'adhésion syndicale ne faisait pas et ne fait toujours encore généralement pas partie de la «culture» entrepreneuriale.

Profession

En 1984, 60 % des syndiqués occupaient un poste de col blanc comparativement à 76 % des non-syndiqués (graphique B). En 1990, cette proportion avait légèrement augmenté pour les syndiqués (63 %) en raison d'une croissance des postes de direction et des professions libérales, de même que des postes liés aux services, mais elle demeurait stable pour les non-syndiqués. En contrepartie, la part des syndiqués cols bleus a fléchi en raison d'une diminution du nombre de syndiqués qui exerçaient une profession dans le domaine de la transformation, de l'usinage et de la fabrication.

Régime de travail et heures habituelles de travail

Les chances qu'un syndiqué travaille à temps partiel sont plus faibles qu'elles ne le sont pour le non-syndiqué, bien que l'écart se soit rétréci considérablement au cours des années. En 1984, environ 8 % de tous les syndiqués travaillaient à temps partiel, comparativement à 19 % chez les non-syndiqués. Toutefois, entre 1984 et 1990, près des deux tiers de l'augmentation totale du travail à temps partiel était attribuable aux syndiqués. Par conséquent, en 1990, la proportion de syndiqués travaillant à temps partiel a augmenté pour atteindre 12 % en raison probablement de l'augmentation de l'adhésion syndicale des femmes, alors qu'elle avait légèrement diminué pour se situer à 18 % chez les non-syndiqués.

Graphique B
La répartition des travailleurs tant syndiqués que non syndiqués dans toutes les professions a peu changé.

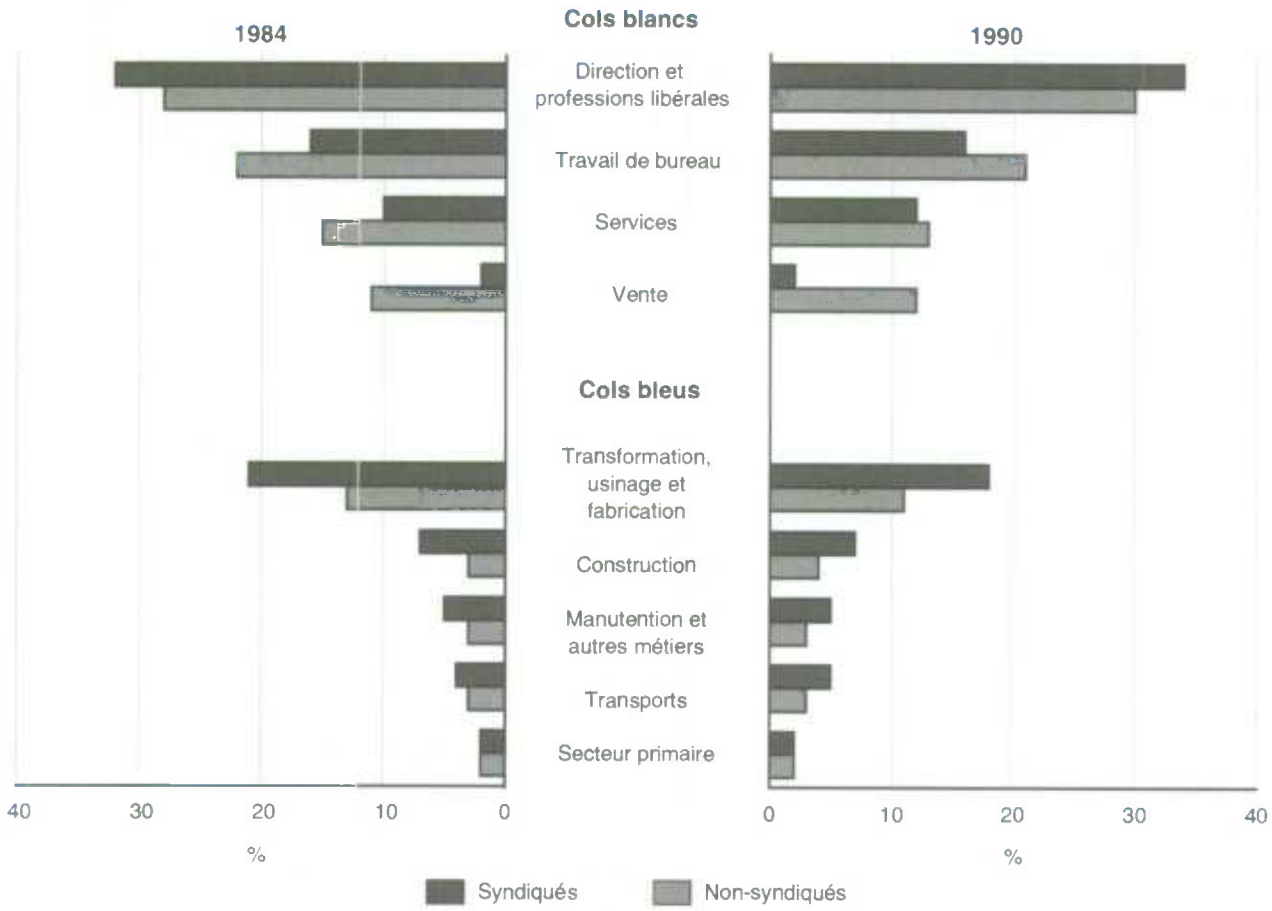

Sources : Enquête sur l'adhésion syndicale et Enquête sur l'activité

Les heures moyennes habituelles de travail par semaine varient peu selon qu'un travailleur est syndiqué ou non. Il est intéressant de noter que les travailleurs à temps plein syndiqués ont tendance à travailler moins d'heures en moyenne que leur contrepartie non syndiquée (40 heures contre 42), alors que les employés à temps partiel travaillent plus longtemps lorsqu'ils sont syndiqués (20 heures contre 18).

Ancienneté

On ne se surprendra pas d'apprendre que les syndiqués travaillent durant de plus longues périodes pour le même employeur que les non-syndiqués. En fait, sur toute la période observée, même si l'ancienneté a diminué de part et d'autre[9], elle était près de deux fois plus élevée pour les syndiqués (8,8 années contre 5,0 années pour les non-syndiqués). Les hommes syndiqués ont une ancienneté plus élevée que les femmes syndiquées (9,9 années contre 7,3 années), une situation qui vaut également pour les hommes et les femmes non syndiqués (5,7 années contre 4,2 années).

Outre le fait que les syndiqués sont plus susceptibles d'avoir une meilleure sécurité d'emploi, leur ancienneté plus élevée peut être attribuée à d'autres facteurs. Ainsi, les entreprises fortement syndiquées existent souvent depuis de nombreuses années (comme par exemple les industries manufactu-

rières et celles des transports, communications et autres services publics), ce qui permet à leurs employés d'accumuler plus d'années d'ancienneté. Également, une proportion non négligeable de syndiqués (15 %) proviennent de la fonction publique des différents niveaux de gouvernement, un milieu qui jusqu'à tout récemment offrait une excellente sécurité d'emploi.

Rémunération

Taux de salaire

Sur toute la période observée, les syndiqués ont conservé une avance considérable en matière de taux de salaire horaire sur les non-syndiqués, soit 3,33 $ de plus en 1984 (en dollars constants de 1990) et 4,06 $ de plus en 1990 (tableau 5).

Cependant, outre la syndicalisation, l'écart salarial peut être attribuable à plusieurs autres facteurs puisque les syndiqués possèdent certaines caractéristiques qui les avantagent sur le plan salarial. Par exemple, on a déjà établi qu'ils étaient plus souvent de sexe masculin, qu'ils étaient légèrement plus âgés, qu'ils avaient plus d'ancienneté; on sait par ailleurs que les syndicats se retrouvent plus souvent dans les grandes entreprises que dans les petites (Morissette, 1991) (graphique C). Ces facteurs combinés aux différences liées à l'industrie et à la profession entre syndiqués et non-syndiqués expliquent également l'écart salarial.

On se doit de mentionner que parmi les travailleurs à temps plein, l'écart salarial entre les syndiqués et les non-syndiqués était plus important pour les femmes (4,39 $ en 1990) que pour les hommes (2,67 $). Cela tient, comme on l'a déjà mentionné, au fait que les femmes syndiquées sont relativement plus scolarisées et que nombre d'entre elles oeuvrent dans les services publics.

Tableau 5
Taux de salaire horaire moyen selon l'adhésion syndicale, le sexe et le régime de travail

	1984		1990	
	Syndiqués	Non-syndiqués	Syndiqués	Non-syndiqués
	en $ constants de 1990			
Total	**13,62**	**10,29**	**17,53**	**13,47**
Hommes	14,51	12,05	18,68	15,50
Femmes	12,21	8,45	16,01	11,40
Temps plein	**13,74**	**10,99**	**17,77**	**14,20**
Hommes	14,59	12,68	18,74	16,07
Femmes	12,17	8,78	16,22	11,83
Temps partiel	**12,27**	**7,36**	**15,87**	**10,21**
Hommes	11,46	6,69	17,60	9,98
Femmes	12,46	7,61	15,28	10,29

Sources : Enquête sur l'adhésion syndicale et Enquête sur l'activité

Entre 1984 et 1990, l'écart salarial entre les syndiqués et les non-syndiqués s'est aggrandi, tant pour les hommes que les femmes, qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Par ailleurs, lorsque les syndiqués travaillaient des heures supplémentaires, ils avaient plus souvent que les non-syndiqués un salaire compensatoire; en effet, parmi les travailleurs qui effectuaient des heures supplémentaires

Graphique C
La proportion de travailleurs syndiqués augmente avec la taille de l'entreprise.

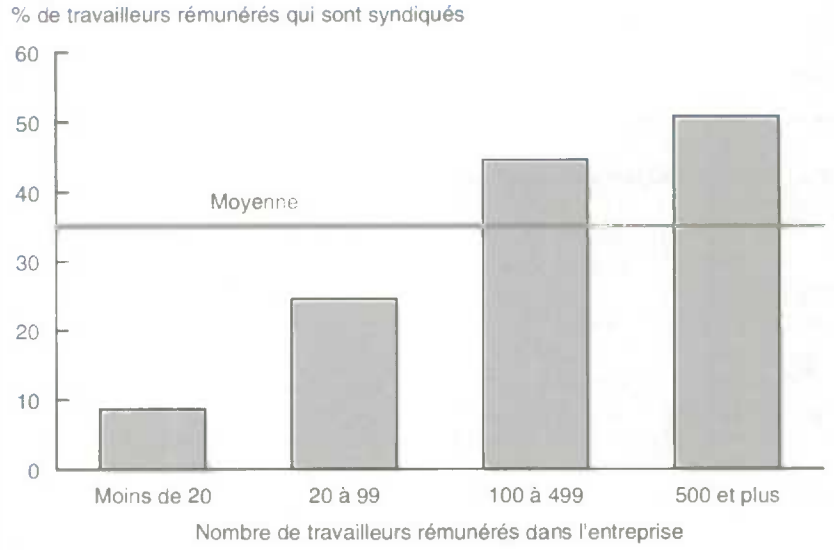

Source : Enquête sur l'activité, 1990

en novembre 1991, 78 % des syndiqués ont reçu un salaire compensatoire correspondant au moins à leur taux horaire et demi contre 49 % des non-syndiqués[10].

Couverture par des régimes de retraite

Les chances d'être couvert par un régime de retraite était plus de deux fois plus grandes pour les travailleurs syndiqués qu'elles ne l'étaient pour les non-syndiqués.

De 1984 à 1990, la proportion de syndiqués couverts par un régime de pensions a légèrement fluctué, tout en se maintenant près de la barre des 77 %. Chez les non-syndiqués, la proportion d'employés couverts par un régime de pensions a connu une lente progression, passant de 30 % en 1984 à 33 % en 1990.

Sommaire

Malgré une croissance importante des effectifs syndicaux, le taux de syndicalisation stagne au Canada depuis plusieurs années. Cette stagnation peut être attribuée au glissement des emplois du secteur des biens vers le secteur des services, lequel aurait dû entraîner une diminution du taux de syndicalisation n'eût été l'accroissement de la main-d'oeuvre syndiquée dans les services publics.

Le syndiqué type de 1984 n'en a pas moins subi les mêmes changements de profil que le travailleur canadien moyen. Par exemple, si en 1984 ce dernier était plus souvent un homme, il avait de plus en plus de chances d'être une femme en 1990. Son niveau de scolarité s'était accru tout comme celui de l'ensemble des travailleurs, mais lorsqu'il s'agissait d'une femme, l'écart de scolarité était plus important entre syndiquée et non-syndiquée. Ce syndiqué type avait plus de chances d'oeuvrer dans les industries manufacturières en 1984, alors qu'en 1990 il était plus susceptible d'appartenir à l'industrie des services ou d'occuper un poste de gestion ou encore d'exercer une profession libérale.

Par ailleurs, lorsqu'on compare le syndiqué type au non-syndiqué, certaines caractéristiques n'ont que peu varié entre 1984 et 1990; il était toujours moins susceptible que le non-syndiqué d'être employé à temps partiel, ses heures de travail équivalaient en nombre à celles du non-syndiqué et il travaillait plus longtemps pour le même employeur que le non-syndiqué. Par ailleurs, l'écart salarial entre syndiqués et non-syndiqués est demeuré important sur toute la période observée mais ne s'expliquait pas seulement par l'adhésion syndicale. Parmi les travailleurs effectuant des heures supplémentaires, le syndiqué était toujours plus susceptible que le non-syndiqué de recevoir un salaire compensatoire pour son surtemps. Finalement, une plus grande proportion de syndiqués sont couverts par un régime de retraite.

Il est difficile de prédire l'avenir du mouvement syndical au Canada. Le taux global de syndicalisation se maintiendra-t-il aux alentours de 33 %, comme on l'a observé au cours des trois dernières décennies? Va-t-il augmenter, ou encore diminuer comme le taux observé aux États-Unis? La réponse n'est pas évidente. D'une part, la poursuite des récentes politiques gouvernementales, telles les réductions d'effectifs dans la fonction publique et, d'autre part, la diminution de l'importance relative des industries manufacturières, dont les taux de syndicalisation ont été traditionnellement très élevés, auront tendance à faire baisser le taux de syndicalisation global. Par ailleurs, la croissance continue de l'emploi dans le secteur des services, domaine où l'adhésion syndicale a connu une certaine croissance au cours des dernières années, aura tendance à faire augmenter le taux global. L'impact de ces deux forces opposées déterminera l'avenir du taux global de syndicalisation au Canada. □

Notes

1 Bien que les enquêtes-ménages couvrent les personnes de 16 ans, ces dernières ont été délibérément exclues de la présente analyse afin de permettre une comparaison de données avec celles d'une autre base de données de Statistique Canada contenant des renseignements sur l'adhésion syndicale (Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes), lesquels ne tiennent pas compte des personnes de 16 ans. L'exclusion de ces personnes ne devrait pas entraîner de différences marquées au sein des résultats de cette étude, puisqu'à cet âge, peu de personnes sont pleinement actives sur le marché du travail.

2 En effet, depuis le milieu des années 60, une nouvelle loi permet aux employés des services publics (administration publique, industries de l'éducation, de la santé et des services sociaux, et certaines sociétés de la couronne telles que Air Canada) de former des syndicats.

3 En fait, toutes choses étant égales par ailleurs, ce glissement aurait probablement entraîné une diminution du taux de syndicalisation si les services publics n'avaient enregistré une hausse de leurs effectifs, lesquels sont pour la plupart syndiqués.

4 Au moment de la rédaction de cet article, le taux de syndicalisation selon l'industrie n'était pas disponible pour l'année 1993.

5 La croissance de l'adhésion syndicale dans le secteur des services depuis 1976 est en partie attribuable à un changement dans la *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers* survenu en 1983. Ce changement consistait à inclure certaines associations professionnelles, telles que celles des infirmières, médecins et professeurs, qui n'étaient pas incluses avant 1983 dans le recensement des syndicats ouvriers. L'effet de cette inclusion apparaît d'ailleurs clairement dans le tableau 2 : de 1982 à 1983, le taux de syndicalisation dans les industries des services est passé de 25 % à 32 %.

6 Les services privés ont été définis ici comme regroupant les industries du commerce; des finances, assurances et affaires

immobilières; et d'autres services tels les services aux entreprises, l'hébergement et la restauration, les divertissements et loisirs, les services personnels et domestiques, et les associations.

7 La partie qui suit concerne des données provenant des enquêtes-ménages. L'analyse ne repose pas sur les taux de syndicalisation pour cette partie parce que ces derniers présentent certaines différences avec les taux provenant de CALURA. Pour plus de détails, voir *Deux sources de données sur les syndiqués*. Il convient de souligner que la plupart des données sur l'adhésion syndicale présentées dans cette section prennent fin en 1990 et en 1991, puisque, pour diverses raisons financières et logistiques, ces données n'ont pas été recueillies par le biais des enquêtes-ménages par la suite. Cependant, des données plus récentes sur l'adhésion syndicale, qui seront bientôt disponibles, ont été recueillies par l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, laquelle a succédé à l'Enquête sur l'activité. En outre, dès 1997, le remaniement de l'Enquête sur la population active permettra d'obtenir régulièrement des données sur l'adhésion syndicale.

8 1990 était une année de récession, et 1984 une année d'expansion.

9 L'ancienneté moyenne telle que mesurée ici ne reflète pas l'ancienneté réelle mais seulement la période entre la date effective de début d'emploi et celle où l'enquête a été effectuée. Dans le cas des travailleurs saisonniers, l'ancienneté est calculée à partir de la date de début d'emploi de chaque année. Autrement dit, ces travailleurs ne peuvent accumuler plus d'une année d'ancienneté. Pour plus de détails sur cette variable, consulter Belkhodja (1992).

10 Ce chiffre provient de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail de novembre 1991.

Documents consultés

BÉLANGER, J. et G. MURRAY. «Syndicats et restructuration économique: introduction» dans *Relations industrielles*, vol. 49, n° 4, Automne 1994, p. 639-647.

BELKHODJA, A. «Fidèles au poste: l'ancienneté des travailleurs» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 4, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1992, p. 22-29.

EATON, J.K. *Croissance du syndicalisme dans les années soixante*, ministère du Travail du Canada, Ottawa, 1976.

HARRISSON, D. et N. LAPLANTE. «Confiance, coopération et partenariat: un processus de transformation dans l'entreprise québécoise» dans *Relations industrielles*, vol. 49, n° 4, Automne 1994, p. 696-728.

KRAHN, H. «Accroissement des régimes de travail atypiques» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 7, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1995, p. 39-47.

MELTZ, N.M. *Manufacturing sector unionism: Canada-U.S. comparisons*, Kingston, Industrial Relations Centre, Queen's University, 1993.

MORISSETTE, R. «Les grandes entreprises offrent-elles de meilleurs emplois?» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 3, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1991, p. 43-55.

REA, K.J. *A Guide to Canadian Economic History*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 1991.

RIDDELL, W.C. «Unionization in Canada and the United States: A tale of two countries» dans *Small differences that matter: labor markets and income maintenance in Canada and the United States*, rédigé par D. Card et R.B. Freeman, p. 109-148, Chicago, University of Chicago Press, 1993.

TRUDEAU, G. et D. VEILLEUX. «Le monopole nord-américan de représentation syndicale à la croisée des chemins» dans *Relations industrielles*, vol. 50, n° 1, Hiver 1995, p. 9-36.

Quoi de neuf ?

VIENT DE PARAÎTRE

Un nouveau rapport porte sur les tendances des revenus de retraite

Les trois principaux programmes de revenu de retraite au Canada – d'État, d'employeur et individuel – représentent l'une des plus vastes réserves de capitaux de placement au pays : leur valeur cumulative atteignait près de 658 milliards de dollars en 1993. À ce jour, aucune publication n'avait présenté un tableau descriptif et statistique de ces importants programmes. *Programmes de revenu de retraite au Canada : Un aperçu statistique* (n° 74-507-XPB au catalogue) comble cette lacune. Chaque chapitre explique l'objet du régime ou du programme dont il traite et présente un bref aperçu de son évolution, afin de bien situer dans son contexte l'analyse statistique qui suit. La publication s'attarde surtout aux prestations de retraite, bien que certains programmes offrent des prestations au survivant et des prestations d'invalidité. (On y utilise l'expression «revenu de retraite» même si certains programmes, comme la Sécurité de la vieillesse, ne dépendent pas des antécédents de travail du prestataire.)

Les principaux programmes canadiens de revenu de retraite sont les suivants :

- *Régimes d'État*

  Sécurité de la vieillesse/Supplément de revenu garanti (SV/SRG) – ce programme garantit un revenu minimal à toutes les personnes de 65 ans et plus.

  Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) – ce programme offre une prestation maximale de 25 % du salaire moyen gagné par les travailleurs. La participation est obligatoire pour la plupart des travailleurs âgés de 18 ans et plus.

- *Régimes d'employeur*

  Régimes enregistrés de pension (REP), régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) collectifs et régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB) – ces programmes visent à offrir une source de revenu pour compenser la perte du revenu d'emploi au moment de la retraite, mais leur couverture est loin d'être universelle.

- *Régimes individuels*

  Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) – ces programmes offrent aux particuliers qui gagnent un revenu la possibilité d'épargner (dans une certaine mesure) en vue de la retraite. Les cotisations sont entièrement facultatives.

Voici quelques points marquants du rapport :

- De 1983 à 1993, une proportion relativement constante de la population active canadienne – 88 % à 92 % – cotisait au RPC/RRQ. Durant cette période, une proportion aussi constante, mais très inférieure, de travailleurs – entre 35 % et 37 % – participaient à un REP d'employeur. À l'opposé, le pourcentage de travailleurs qui cotisaient à des REER a presque doublé, passant de 18 % de la population active en 1983 à environ 35 % en 1993.

- Entre 1983 et 1993, les cotisations annuelles aux trois grands programmes de revenu de retraite (RPC/RRQ, REP et REER) ont augmenté de 138 % pour atteindre 50 milliards de dollars. Les REP se voyaient verser les cotisations les plus élevées, mais leur part était plus faible en 1993 (41 %) qu'en 1983 (54 %). Cela s'explique en partie par la plus forte progression du nombre de cotisations versées dans les REER comparativement aux REP (250 % contre 80 %).

Quel est l'impact de ces programmes sur les retraités? Voici ce que rapporte la nouvelle publication :

- En 1993, les REP, la SV/SRG et le RPC/RRQ représentaient 56 % du revenu total des personnes de 65 ans et plus, en hausse par rapport à 43 % en 1983. L'augmentation est attribuable en grande partie au RPC/RRQ, dont la part de revenu pour ce groupe d'âge est passée de 11 % en 1983 à 17 % en 1993. Le revenu provenant des régimes privés (les REP) a lentement progressé, pour représenter en 1993 20 % du revenu total des personnes âgées.

- Plus de 82 % des personnes de 65 ans et plus recevaient des prestations du RPC/RRQ en 1993, contre moins de 75 % en 1983. La croissance s'est manifestée en très grande partie chez les femmes, ce qui témoigne de l'augmentation du nombre de celles-ci au sein de la main-d'oeuvre. En 1993, 92 % des hommes et 73 % des femmes recevaient des prestations en vertu du programme.

- Durant la période 1983-1993, les hommes étaient beaucoup plus susceptibles que les femmes de tirer un revenu d'un REP. En 1993, 58 % des hommes tiraient un revenu de retraite de régimes privés, contre seulement 37 % des femmes.
- Le revenu de placement est la deuxième source de revenu en importance chez les personnes âgées, mais ce dernier ne représentait que 27 % de leur revenu total en 1993, en grande partie à cause de la faiblesse relative des taux d'intérêt. De plus, seulement 70 % des personnes de 65 ans et plus recevaient un revenu de placement en 1993, soit un net recul par rapport à 88 % en 1983.

Programmes de revenu de retraite au Canada : Un aperçu statistique (n° 74-507-XPB au catalogue) est offert au prix de 54 $. Elle remplace la publication annuelle *Régimes de pensions au Canada* (n° 74-401-XPB au catalogue) pour la période de référence du 1er janvier 1994. On peut se la procurer dans les centres de consultation de Statistique Canada ou à la Division du marketing, Vente et service, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6; télécopieur : (613) 951-1584. On peut aussi appeler sans frais au 1 800 267-6677. □

Une enquête internationale confirme que la littératie est liée à la prospérité économique

Il est généralement reconnu que l'alphabétisation, ou littératie, est essentielle à la prospérité économique d'un pays : la littératie inadéquate des adultes menace la productivité économique et, en marginalisant les personnes peu alphabétisées, compromet la stabilité sociale. Or, des enquêtes récentes menées au Canada et aux États-Unis ayant révélé qu'une proportion importante d'adultes, dans les deux pays, manquaient de compétences de base en littératie, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a commandé une vaste étude sur la littératie dans les pays industrialisés. *Littératie, économie et société : Résultats de la première Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes* (n° 89-545-XPF au catalogue) présente les conclusions de cette étude.

Supervisée par Statistique Canada et par le Educational Testing Service des États-Unis, l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) a été menée dans sept pays : le Canada, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Pologne, la Suède, la Suisse et les États-Unis (les tests étaient effectués en anglais et en français au Canada et en allemand et en français en Suisse). L'EIAA avait deux objectifs : établir des échelles de littératie permettant de comparer des personnes aux aptitudes extrêmement variées, et comparer les compétences en littératie de personnes de différents pays. L'enquête s'est tenue auprès de plus de 23 000 répondants de 16 ans et plus, dont environ 5 660 au Canada, durant l'automne 1994. Les répondants subissaient d'abord une entrevue préliminaire de 20 minutes, puis passaient 45 minutes à effectuer un ensemble d'opérations de littératie présélectionnées d'après la matrice de tests. Leurs aptitudes ont été cotées sur une échelle de 0 à 500; ils ont ensuite été classés en niveaux de littératie allant de un (le plus faible) à cinq (le plus élevé). Les données recueillies constituent le tableau le plus détaillé qui soit de la littératie et de son lien avec les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des adultes européens et nord-américains.

L'EIAA utilisait une définition très large de la littératie, considérée comme la capacité de traiter une information pour accomplir divers types d'opérations au travail, à la maison ou dans la collectivité. On a évalué les répondants dans chacun des trois «domaines» de la littératie :

- *prose* : capacité de comprendre et d'utiliser de l'information contenue dans des textes : éditoriaux, articles de journaux, poèmes et oeuvres de fiction;
- *documentation* : capacité de repérer et d'utiliser de l'information présentée sous différentes formes : demandes d'emploi, fiches de paye, cartes géographiques, tableaux, graphiques et horaires;
- *calcul* : capacité d'effectuer des opérations arithmétiques sur des nombres figurant dans un texte : par exemple, établir la balance d'un carnet de chèques, calculer un pourboire ou remplir un bon de commande.

L'enquête a permis de recueillir des données sur les niveaux de littératie, mais aussi sur la pratique de la littératie, c'est-à-dire les activités pouvant avoir un impact sur l'acquisition continue ou la perte graduelle de compétences en littératie.

Voici certaines conclusions importantes de l'EIAA. (On a combiné les niveaux 4 et 5, car le niveau 5 compte pour moins de 5 % de la population adulte dans la plupart des pays.)

- En règle générale, les hommes et les femmes ont des profils de littératie semblables dans les sept pays, quoique les femmes aient tendance à obtenir des cotes légèrement supérieures en prose et les hommes, en calcul.
- Dans tous les pays participants, les faibles niveaux de littératie sont étroitement liés à des taux de chômage élevés; inversement, les personnes ayant un haut niveau de littératie sont plus nombreuses à faire partie des quintiles à revenu supérieur.
- Comme on pouvait s'y attendre, il existe un lien assez uniforme entre occupation et littératie : la

plupart des cadres et des professionnels se classent aux niveaux 3 et 4/5, tandis que les employés de bureau et les techniciens se retrouvent surtout aux niveaux 2 et 3. Les travailleurs de l'agriculture et d'autres branches du secteur primaire possèdent les plus faibles compétences en littératie.

- Les compétences en littératie des artisans diffèrent considérablement selon les pays : au Canada et aux États-Unis, 25 % à 30 % des artisans se classent au niveau 1, contre seulement 7 % en Allemagne. Ce résultat témoigne sans doute des exigences plus rigoureuses auxquelles doivent satisfaire, en général, les artisans en Europe.
- Il existe un lien important entre la littératie et l'évolution de l'emploi par secteur d'activité. Dans l'ensemble, les travailleurs des secteurs en croissance obtiennent, en moyenne, les cotes de littératie les plus élevées, tandis que ceux des secteurs en déclin obtiennent les cotes les plus faibles. Dans presque tous les pays, les secteurs à forte croissance – la finance et les services personnels, par exemple – comptent des pourcentages élevés de travailleurs de niveau 4/5; à l'opposé, l'agriculture et la fabrication comptent des pourcentages élevés de travailleurs de niveau 1.

Littératie, économie et société : Résultats de la première Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (nº 89-545-XPF au catalogue) est offert au prix de 50 $ dans les centres de consultation de Statistique Canada ou à la Division du marketing, Vente et service, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6; télécopieur : (613) 951-1584. On peut aussi appeler sans frais au 1 800 267-6677.

Un rapport analytique des résultats de l'EIAA pour le Canada seulement paraîtra l'été prochain. □

On a calculé la valeur du travail non rémunéré des ménages canadiens

Depuis les années 70, Statistique Canada élabore des mesures du travail non rémunéré afin de les comparer ou même de les intégrer à celles du produit intérieur brut (PIB). Des études antérieures ont porté sur le travail non rémunéré que les ménages effectuaient pour eux-mêmes (cuisine et nettoyage, soin des enfants, courses). Dans *Travail non rémunéré des ménages : mesure et évaluation* (nº 13-603-XPF au catalogue, nº 3), la définition du travail rémunéré a été élargie – elle comprend maintenant le bénévolat ainsi que l'aide offerte aux amis, aux parents et à d'autres personnes – et touche dorénavant presque 20 % plus de personnes, car elle inclut toutes celles de 15 ans et plus qui vivent dans les ménages privés.

Les lignes directrices régissant les comptes nationaux recommandent que les estimations du travail non rémunéré soient consignées dans des comptes distincts de ceux du PIB afin de maintenir une nette distinction entre la production de marché et la production hors marché. Il existe toutefois plusieurs raisons pour envisager d'intégrer les estimations du travail non rémunéré à celles du PIB. Le travail non rémunéré représente une utilisation considérable des ressources et les indicateurs économiques habituels (qui mesurent uniquement l'économie de marché) peuvent exagérer l'ampleur des cycles économiques, car au fil du temps, les ressources consacrées au travail font l'objet de mouvements entre les secteurs rémunérés et non rémunérés de l'économie. Ces estimations permettraient d'obtenir un portrait plus complet de l'utilisation des ressources économiques du pays; d'arriver à mieux comprendre l'interaction entre les secteurs rémunéré et non rémunéré de l'économie; de distinguer le type de travail effectué sans rémunération, ainsi que les coûts et les avantages qu'il représente; et d'établir dans quelle mesure les Canadiens s'entraident et aident leur famille, leurs amis et la collectivité.

L'étude a pour principal objectif d'évaluer les tendances du travail non rémunéré de 1961 à 1992 à l'aide de définitions et de méthodes uniformisées. Elle vise les personnes âgées de 15 ans et plus vivant au sein de ménages privés, et utilise deux méthodes d'évaluation de base : celle du coût de renonciation et celle du coût de remplacement. Selon la méthode du coût de renonciation, la valeur du travail non rémunéré d'une personne qui gagne ou pourrait gagner, par exemple, 20 $ l'heure sur le marché est déterminée par ce taux de rémunération. Selon la méthode du coût de remplacement, on attribue au temps consacré au travail non rémunéré le taux horaire moyen des travailleurs rémunérés qui accomplissent les mêmes tâches; par exemple, on évalue la préparation des repas à la maison en fonction des gains moyens des cuisiniers, soit environ 15 $ l'heure. Chaque méthode présente des subtilités : le coût de renonciation est imputé avant et après impôt; le coût de remplacement est imputé en fonction de la rémunération du personnel ménager (généraliste) ou de celle de certaines catégories professionnelles dont le travail rémunéré est semblable au travail non rémunéré qu'on évalue (spécialiste).

En cinq chapitres très complets, la publication examine les concepts de l'activité productive, de la valeur économique et du ménage à titre d'unité productive; on énumère les sources de données et on explique les méthodes de mesure et d'évaluation; on présente les tendances du travail non rémunéré par méthode d'évaluation, par province, par groupe démographique et par type d'activité; on estime la croissance économique à l'aide d'une définition plus

large qui englobe le PIB et la valeur du travail non rémunéré à prix constants; et on compare les estimations du travail non rémunéré au Canada avec celles d'autres pays de l'OCDE.

Voici quelques points marquants du rapport :

- En 1992, le volume du travail non rémunéré effectué au Canada équivalait à environ 12,8 millions d'emplois à temps plein toute l'année. Si le travail ménager compte pour environ 95 % du travail non rémunéré, le bénévolat et l'aide offerte aux amis, aux parents et aux voisins équivalaient en 1992 à plus de 730 000 emplois à temps plein toute l'année.
- En 1961, l'ensemble des Canadiens âgés de 15 ans et plus ont consacré 15 milliards d'heures au travail non rémunéré, ce qui représente 1 220 heures en moyenne par personne. En 1992, le total du nombre d'heures allouées à ce genre de travail avait considérablement augmenté (25 milliards d'heures), mais la moyenne par personne avait diminué (1 160 heures). Cette diminution est principalement attribuable à des changements démographiques et à une hausse de l'emploi, plus particulièrement chez les femmes.
- Les femmes ont en moyenne fait moins de travail non rémunéré qu'en 1961 – elles étaient plus susceptibles d'avoir un emploi et moins susceptibles d'avoir des enfants en 1992 – tandis que les hommes en ont fait plus.
- La quantité de travail non rémunéré accompli par les femmes a diminué très légèrement depuis 1961, mais elle compte encore pour plus des deux tiers des heures consacrées au travail non rémunéré (environ 16 milliards d'heures en 1992), bien que le taux d'activité des femmes sur le marché du travail ait presque doublé.

La valeur estimative du travail non rémunéré diffère considérablement selon la période retenue et selon la méthode d'évaluation utilisée pour la calculer.

- Mesurée aux prix d'aujourd'hui, la valeur du travail non rémunéré a connu une forte progression entre 1961 et 1992, en partie à cause de la croissance démographique, mais surtout en raison de l'augmentation des salaires. L'estimation la plus basse – 14 milliards de dollars en 1961 et 235 milliards en 1992 – a été calculée selon la méthode du coût de remplacement (généraliste). L'estimation la plus élevée – 26 milliards de dollars en 1961 et 374 milliards en 1992 – a été calculée selon la méthode du coût de renonciation (avant impôt).
- En dollars d'aujourd'hui, la valeur moyenne annuelle du travail non rémunéré par personne s'établissait à 1 160 $ en 1961 et à 10 890 $ en 1992 selon la méthode du coût de remplacement (généraliste), et à 1 780 $ et 10 270 $ selon la méthode du coût de renonciation (après impôt). La hausse des salaires explique la plus grande partie de cette augmentation dans le temps.
- Les moyennes annuelles par personne masquent des variations importantes entre divers groupes; en 1992, par exemple, le coût de remplacement du travail non rémunéré effectué par les mères au foyer atteignait jusqu'à 30 000 $.
- Bien que la valeur monétaire du travail non rémunéré ait augmenté, trois des quatre méthodes d'évaluation révèlent que la part que ce dernier représente dans le PIB a diminué au cours des 30 dernières années. Le recul le plus considérable a été estimé selon la méthode du coût de renonciation (après impôt). Selon cette méthode, le travail non rémunéré représentait 52 % du PIB en 1961 et 32 % en 1992. En revanche, selon la méthode du coût de remplacement (généraliste), la part de ce travail dans le PIB était approximativement de 34 % pour les deux années.
- En général, la valeur du travail non rémunéré exprimée en pourcentage du PIB est supérieure dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, et inférieure dans les provinces où le taux d'emploi est plus élevé, notamment l'Ontario et l'Alberta.

Travail non rémunéré des ménages : mesure et évaluation (n° 13-603-XPF au catalogue, n° 3) est offert au prix de 38 $ dans les centres de consultation de Statistique Canada ou à la Division du marketing, Vente et service, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6; télécopieur : (613) 951-1584. On peut aussi appeler sans frais au 1 800 267-6677. □

■ Série de documents de recherche de la Direction des études analytiques

Restructuration du secteur manufacturier canadien de 1970 à 1990 : Renouvellement de l'emploi selon le secteur industriel et la région
J.R. Baldwin et M. Rafiquzzaman
Document de recherche n° 78

Au Canada, un ou deux secteurs industriels sont concentrés dans chaque région. Ces divers secteurs ont réagi différemment aux contraintes économiques des deux dernières décennies; on peut donc supposer que la création et la disparition d'emplois ont eu des répercussions différentes selon la région. Le document analyse le régime et l'ampleur du renouvellement de l'emploi selon le secteur industriel et la région, ainsi que son évolution entre les années 70 et les années 80.

Les auteurs répartissent le secteur manufacturier en cinq secteurs industriels distincts, puis repèrent ceux qui sont concentrés dans les diverses régions du pays : le secteur des industries à forte intensité de ressources naturelles (provinces de l'Atlantique et des Prairies), celui des industries à forte intensité de main-d'oeuvre (Québec), celui des industries à fortes économies d'échelle (Ontario et Colombie-Britannique), le secteur des industries productrices de biens différenciés et celui des industries à forte intensité de recherche. La période de référence est divisée en deux afin d'établir si la nature du renouvellement de l'emploi dans les années 70 diffère par rapport aux années 80. Voici quelques-unes des grandes conclusions :

- Au cours des années 70, le taux moyen de réaffectation annuelle des emplois s'établissait à environ 20,5 % dans l'ensemble du Canada; le renouvellement total de l'emploi variait d'une région à l'autre, les taux les plus élevés étant enregistrés dans les provinces des Prairies et au Québec.
- Dans les années 80, le renouvellement total annuel de l'emploi indiquait une augmentation moyenne d'environ 4,1 points de pourcentage par rapport à la décennie précédente; cet accroissement s'explique par une hausse tant des gains d'emplois que des pertes d'emplois, ce qui indique que la restructuration était devenue plus importante que les facteurs cycliques au cours de cette décennie.
- Le renouvellement total de l'emploi n'indiquait pas d'écarts statistiquement significatifs entre les diverses régions; cependant, la restructuration, amorcée au Québec dans les années 70, allait bon train dans les autres régions au cours des années 80.
- Dans les années 80, le secteur des industries productrices de biens différenciés, suivi de celui des industries à forte intensité de main-d'oeuvre, enregistraient les taux de renouvellement de l'emploi les plus variables.

Les auteurs concluent que si le renouvellement total de l'emploi a augmenté dans tous les secteurs industriels et dans toutes les régions, c'est dans les secteurs des industries à forte intensité de main-d'oeuvre et des industries productrices de biens différenciés de la Colombie-Britannique que la restructuration économique a eu le plus d'ampleur.

Pourquoi l'inégalité des gains hebdomadaires a-t-elle augmenté au Canada?
R. Morissette
Document de recherche n° 80

Durant les années 80, l'inégalité de la rémunération a connu une croissance au Canada. Si des études antérieures ont abordé ce phénomène sous l'angle des heures annuelles (volume de travail), celle-ci tient plutôt compte des heures hebdomadaires. L'auteur présente les principaux aspects de cette tendance :

- La moyenne des gains hebdomadaires réels des hommes au quintile inférieur a chuté de 4 %, tandis que celle des hommes au quintile supérieur a augmenté de 9 %. Chez les femmes aux quintiles inférieur et supérieur, la moyenne a respectivement reculé de 1 % et augmenté de 7 %.
- Le nombre d'heures travaillées par semaine a crû tant chez les hommes que chez les femmes au quintile supérieur, mais a diminué chez les travailleurs au quintile inférieur.
- Les écarts salariaux se sont élargis entre les travailleurs âgés de 25 ans et plus selon les niveaux de scolarité.
- La proportion d'hommes et de femmes qui travaillent de 35 à 40 heures par semaine a chuté considérablement, tandis que celle des personnes qui travaillent plus de 50 heures a augmenté. Cette observation se vérifie chez les travailleurs syndiqués et non syndiqués.
- L'allongement de la semaine de travail coïncide avec l'augmentation du nombre moyen d'heures supplémentaires rémunérées; en outre, les travailleurs à rémunération élevée sont les plus susceptibles de travailler de nombreuses heures. Cette tendance s'observe dans tous les secteurs industriels et dans les emplois syndiqués et non syndiqués.

Soutenant que toute explication doit tenir compte de ces faits, l'auteur analyse quelques hypothèses proposées récemment pour expliquer l'inégalité croissante de la rémunération. Il conclut que :

- la désindustrialisation au profit du secteur des services et les fluctuations du taux de syndicalisation comptent pour environ 30 % de la croissance de l'inégalité des gains hebdomadaires, mais ils ne constituent pas des facteurs dominants;
- la réduction du salaire minimum réel et la décroissance de la taille moyenne des entreprises, dont l'incidence est plus grande sur les jeunes travailleurs que sur les travailleurs plus âgés, n'ont pas vraiment contribué à l'inégalité des salaires;
- le recul des gains annuels réels et les modifications fiscales mises en oeuvre au cours des années 80 ne semblent pas avoir incité les travailleurs touchés par ces changements à augmenter leur nombre d'heures de travail.

L'auteur convient que ces conclusions confirment l'hypothèse de l'évolution technologique, selon laquelle la demande de travailleurs très spécialisés a élargi l'écart salarial entre les travailleurs plus âgés, plus expérimentés ou plus instruits et les travailleurs plus jeunes, moins expérimentés ou moins instruits. Si les données actuelles ne permettent pas de vérifier d'autres explications possibles de l'accroissement de l'inégalité salariale, l'auteur mentionne cependant l'intensification de la concurrence (notamment sur le plan du commerce international), le pouvoir de négociation grandissant des entreprises face aux salariés, la plus grande mobilité des entreprises et l'augmentation des frais fixes de main-d'oeuvre (y compris les frais de formation).

Transferts sociaux, variations dans la structure familiale et faible revenu chez les enfants
G. Picot et J. Myles
Document de recherche n° 82

Depuis les années 70, les gains réels moyens des jeunes adultes âgés de moins de 35 ans ont diminué régulièrement. Étant donné que la majorité (60 %) des enfants âgés de moins de sept ans vivent au sein de ménages où le plus haut salarié est âgé de moins de 35 ans, on pourrait s'attendre à une progression du taux de pauvreté enfantine. Or, si le pourcentage des enfants vivant dans des familles à faible revenu a augmenté durant les récessions et diminué durant les périodes d'expansion, la proportion actuelle d'enfants d'âge préscolaire vivant dans de telles familles a relativement peu changé.

À première vue, cette constatation semble paradoxale, mais certains facteurs expliquent le phénomène. Si le revenu médian réel des jeunes familles a diminué, entre 1981 et 1988, il est demeuré sensiblement le même chez les familles avec enfants (biparentales et monoparentales). Par contre, les couples sans enfants et les personnes seules ont vu leur revenu familial médian chuter de 10 % ou 11 %. L'une des principales raisons tient au système de transfert fiscal, qui a toujours avantagé les familles avec enfants. Entre 1973 et 1991, la part relative des gains (du travail) et des transferts dans le «revenu d'ensemble» des familles à faible revenu s'est essentiellement inversée. Par exemple, dans les familles à faible revenu avec enfants de moins de sept ans, les transferts représentaient près des deux tiers du revenu disponible total en 1991, contre seulement un tiers en 1973.

À l'instar des paiements de transfert, les familles d'aujourd'hui sont très différentes de celles d'il y a 10 à 20 ans : les couples ont moins d'enfants et les ont plus tard; les parents sont plus instruits et, dans l'ensemble, travaillent un plus grand nombre d'heures parce qu'il y a plus de mères sur le marché du travail. La stabilité apparente des revenus médians et des taux de faible revenu chez les jeunes familles est attribuable en grande partie à cette évolution de la tendance démographique et de la main-d'oeuvre. Et si le nombre de familles monoparentales a augmenté considérablement au cours de la même période, exerçant une certaine pression à la hausse sur la pauvreté enfantine, les auteurs concluent que ce facteur a peu d'incidence par rapport à l'évolution d'autres caractéristiques des familles avec enfants.

Par conséquent, la pression exercée par le marché du travail sur les familles à faible revenu avec enfants a été compensée par les transferts sociaux, d'une part, et par les changements dans la formation de la famille et dans le comportement des jeunes adultes sur le marché du travail, d'autre part. Il en est résulté une stabilité relative dans la fréquence du faible revenu chez les familles avec enfants pendant les années 80 et au début des années 90.

Pour commander les documents de recherche, on peut communiquer avec un centre de consultation de Statistique Canada ou écrire au Comité d'examen des publications, Direction des études analytiques, Statistique Canada, 24e étage, Immeuble R.-H. Coats, Ottawa (Ontario), K1A 0T6, ou encore téléphoner au (613) 951-1804. □

Remaniement de l'EPA

Au cours des dernières années, l'Enquête sur la population active (EPA) a été entièrement remaniée. On a déjà mis en oeuvre d'importantes modifications des techniques d'échantillonnage et de collecte de données; au cours de la dernière phase, qui prendra fin en janvier 1997, on adoptera un nouveau questionnaire et un nouveau système de traitement. Le nouveau questionnaire permettra d'obtenir des données supplémentaires sur le volume et les caractéristiques des emplois, répondant ainsi à des besoins qui sont apparus depuis le lancement du questionnaire actuel en 1976. Le nouveau questionnaire aura pour support un ordinateur bloc-notes, qui remplace le questionnaire «papier et crayon», plus restreint.

En vue du lancement du nouveau questionnaire, les concepteurs de l'EPA ont modifié certaines estimations. Ces modifications permettront d'harmoniser les estimations établies d'après le questionnaire actuel et le questionnaire remanié et faciliteront l'adoption progressive du nouveau questionnaire (au cours des derniers mois de 1996). Ces modifications sont les suivantes :

Définition plus précise de l'emploi à temps partiel et à temps plein

Depuis 1976, on distinguait les travailleurs individuels à temps partiel ou à temps plein selon le nombre total d'heures habituellement travaillées par semaine (moins de 30, ou 30 heures ou plus), sans égard au nombre d'emplois occupés. Or, étant donné qu'environ 5 % des travailleurs canadiens occupent plus d'un emploi et qu'un nombre croissant de personnes cumulent des emplois à temps partiel pour travailler à temps plein (104 000 travailleurs en 1994), il est devenu logique d'appliquer la notion de temps partiel à l'*emploi* plutôt qu'à la *personne*. En raison de cette modification, les personnes qui travaillent à temps plein en cumulant plusieurs emplois à temps partiel deviennent admissibles à répondre aux questions de l'EPA sur leur principale raison de travailler à temps partiel.

En outre, un nombre important de travailleurs (132 000 en 1994) déclarent travailler à temps plein, même s'ils travaillent moins de 30 heures par semaine. Cette évaluation subjective de la situation par rapport à l'emploi était utile dans les cas, rares mais valides, où les normes d'emploi, la loi ou d'autres contraintes limitaient le nombre d'heures que l'employé était autorisé à travailler (les pilotes de ligne, par exemple). Toutefois, d'après une analyse récente des données fournies par les répondants, la plupart de ces travailleurs ne sont pas limités à un nombre maximal d'heures de travail par semaine; il serait donc plus pertinent de les considérer comme travailleurs à temps partiel.

Si l'on reclasse les soi-disant travailleurs à temps plein dans la catégorie des emplois à temps partiel, la proportion de la population active employée à temps partiel en 1994 passe de 17,0 % à 18,0 %, et si l'on classe les travailleurs dans cette catégorie en fonction de leur emploi principal seulement, la proportion s'élève à 18,8 %.

Modification des estimations des raisons de travailler à temps partiel

Les estimations des raisons de travailler à temps partiel doivent maintenant tenir compte des deux groupes ajoutés en vertu de la nouvelle définition de l'emploi à temps partiel (voir ci-dessus). Toutefois, puisque ces travailleurs ne se sont pas vu demander pourquoi ils travaillent à temps partiel, ils seront classés dans la catégorie «Autres raisons ou raison inconnue», ce qui augmente le nombre de personnes travaillant à temps partiel pour «d'autres raisons». Cette solution n'assure pas la continuité transparente de la série de données chronologiques, mais elle ouvre la voie aux données qui seront recueillies grâce au nouveau questionnaire de l'EPA.

Restriction des données sur le temps perdu (absence au travail) aux employés seulement

Puisque les données sur le nombre d'heures perdues et sur la raison de l'absence au travail sont surtout utiles aux employeurs, elles sont maintenant demandées aux employés seulement. Les tableaux contenant des données sur les heures perdues ont été révisés.

Restriction de la description d'emploi aux personnes ayant travaillé au cours des 12 derniers mois

Chez les personnes actuellement sans emploi, les données sur l'activité économique et la catégorie professionnelle du dernier emploi sont maintenant recueillies auprès des personnes ayant travaillé au cours des 12 derniers mois. Le fait de limiter la couverture à un an (au lieu de cinq ans) réduit le fardeau des répondants et améliore la pertinence des données, qui servent généralement à analyser le déplacement des travailleurs. Le fait d'exclure les répondants qui ne travaillent pas depuis plus d'un an abaissera les estimations de la population active et du chômage ainsi que les taux de chômage par groupe d'activités économiques et de catégories professionnelles. Par exemple, à la suite de la révision du système, les données de 1994 indiquent, pour la plupart des activités économiques, des taux de chômage d'environ 2 points de pourcentage inférieurs aux estimations antérieures, tandis que ceux de la plupart des catégories professionnelles sont de 2 à 3 points de pourcentage inférieurs.

Suspension de la publication de certaines estimations

Le nouveau questionnaire de l'EPA comportera des questions plus directes afin de mesurer les niveaux de «travail à temps partiel involontaire» et de «découragement» chez les travailleurs canadiens. À compter de 1997, les données seront plus exactes que celles dont on dispose aujourd'hui et entraîneront sans doute une discontinuité complète de la série de données.

Les huit autres mesures du chômage sont en cours de révision; quatre d'entre elles seront directement visées par les modifications apportées au questionnaire de l'EPA. La production et la publication de ces mesures a donc été suspendue.

Depuis janvier 1996, tous les tableaux publiés dans *La population active* (nº 71-001-XPB au catalogue) et dans *Information population active* (nº 71-001P-XPB au catalogue) sont basés sur les définitions révisées. Tous les produits de fin d'année pour 1995, notamment

Statistiques chronologiques sur la population active (n° 71-201-XPB au catalogue), *Moyennes annuelles de la population active* (n° 71-220-XPB au catalogue), *Revue historique de la population active sur CD-ROM* (n° 71F0004XCB au catalogue) et CANSIM tiennent également compte des modifications apportées.

Pour en savoir plus sur les modifications apportées à l'Enquête sur la population active, communiquez avec Deborah Sunter au (613) 951-4740 ou avec Jean-Marc Lévesque au (613) 951-2601; télécopieur : (613) 951-2301. □

CONFÉRENCE À VENIR

Les changements dans le temps de travail au Canada et au États-Unis

Du 13 au 15 juin 1996, Ottawa

Les régimes de travail ont considérablement changé au cours de la dernière décennie, qu'on pense plus particulièrement aux régimes non traditionnels et au travail à temps partiel. Cette conférence sera l'occasion pour les économistes, les analystes des questions politiques, les spécialistes en ressources humaines et les analystes du marché du travail du secteur privé, de l'administration publique, des établissements d'enseignement et des groupes sociaux de débattre des nouvelles recherches sur le temps de travail.

Plus d'une trentaine d'études seront présentées pendant les trois jours de la conférence. Parmi les sujets abordés figurent les changements dans les heures de travail, les régimes de travail non traditionnels, le travail à temps partiel, le travail à temps partagé, le temps de travail des femmes, les heures de travail dans le contexte des événements démographiques et certaines questions d'ordre politique. Des études de cas tirés des secteurs public et privé viendront illustrer certains de ces sujets.

La conférence est parrainée par le Canadian Employment Research Forum (CERF) en collaboration avec Développement des ressources humaines Canada, Statistique Canada et le W.E. Upjohn Institute for Employment Research.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Garnett Picot au (613) 951-8214. □

Indicateurs clés de l'emploi et du revenu

Quelques modifications!

Afin de mieux servir ses lecteurs, *Perspective* propose une nouvelle façon de présenter les «Indicateurs clés de l'emploi et du revenu». À compter du présent numéro, le tableau habituel comportant au plus deux années de données pour chaque indicateur ne sera plus publié. À la place, quelques graphiques illustrant certains indicateurs donneront désormais un caractère plus analytique à la rubrique. Les données pour les différents indicateurs (version sur papier ou sur disquette) ainsi que les explications pertinentes sont encore disponibles sur demande (voir *Données*).

La rubrique remaniée devrait paraître dans le numéro d'automne, ou plus tôt. D'ici là, pourquoi ne pas nous faire parvenir vos suggestions sur ce que vous aimeriez voir dans les «Indicateurs clés de l'emploi et du revenu».

Les données pour les indicateurs de l'emploi et du revenu proviennent de 11 sources différentes et comprennent des données annuelles publiées et non publiées. Ces indicateurs, qui touchent le marché du travail, les gains, le revenu, et d'autres questions relatives aux ménages (pour le Canada, les provinces et les territoires), sont mis à jour trimestriellement. Consultez *L'emploi et le revenu en perspective*, Hiver 1995, pour une liste récente des indicateurs.

Sources

Les indicateurs sont tirés des sources suivantes :

Enquête sur la population active
Tirage : mensuel
Personne-ressource : Jean-Marc Lévesque
(613) 951-2301

Enquête sur les finances des consommateurs
Tirage : annuel
Personne-ressource : Michel Dumoulin
(613) 951-4635

Enquête sur l'absence du travail
Tirage : annuel
Personne-ressource : Michael Sivyer (613) 951-4598

Programme national de statistiques sur les accidents du travail
Tirage : annuel
Personne-ressource : Horst Stiebert (613) 951-4044

Indice de l'offre d'emploi
Tirage : mensuel
Personne-ressource : Sylvie Picard (613) 951-4090

Programme de statistiques sur l'assurance-chômage
Tirage : mensuel
Personne-ressource : Sylvie Picard (613) 951-4090

Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail
Tirage : mensuel
Personne-ressource : Sylvie Picard (613) 951-4090

Grands règlements salariaux, Bureau de renseignements sur le travail (Développement des ressources humaines Canada)
Tirage : trimestriel
Information : (819) 997-3117

Le revenu du travail
Tirage : trimestriel
Personne-ressource : Ed Bunko (613) 951-4048

Enquête sur l'équipement ménager
Tirage : annuel
Personne-ressource : Michel Dumoulin
(613) 951-4635

Données régionales et administratives
Tirage : annuel
Information : (613) 951-9720

Données

Auparavant, le tableau qui paraissait dans chaque numéro fournissait au plus deux années de données pour chaque indicateur. Pour cet ensemble d'indicateurs, une série plus longue (généralement au moins 10 années) est offerte sur papier ou sur disquette au coût de 50 $. Une explication détaillée des indicateurs est également disponible. De plus, des travaux sont en cours afin d'intégrer prochainement ces mêmes indicateurs sur Internet. Pour plus de détails, communiquez avec Jeannine Usalcas au (613) 951-6889 ou par télécopieur au (613) 951-4179.

La croissance de l'emploi dans les régions a été irrégulière *.

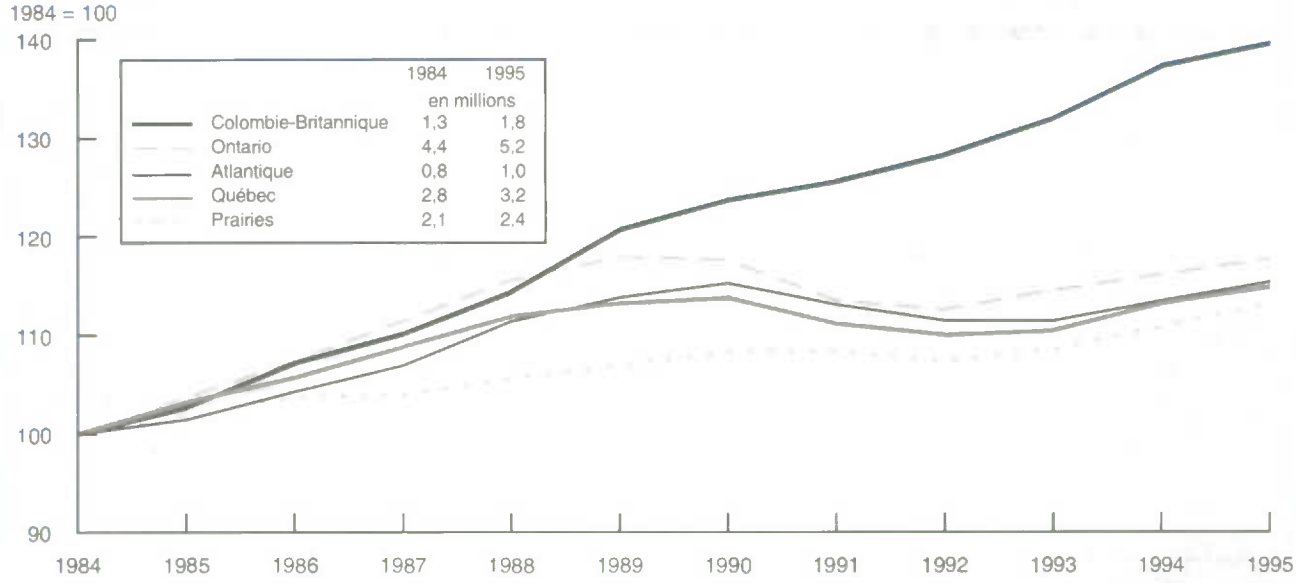

Source : Enquête sur la population active

* Depuis 1984, l'emploi a augmenté dans toutes les régions, mais à un rythme différent. La croissance la plus forte est survenue en Colombie-Britannique, où des hausses ont été observées même en période de récession.

Les indicateurs du marché du travail ont reflété les mouvements de l'économie *.

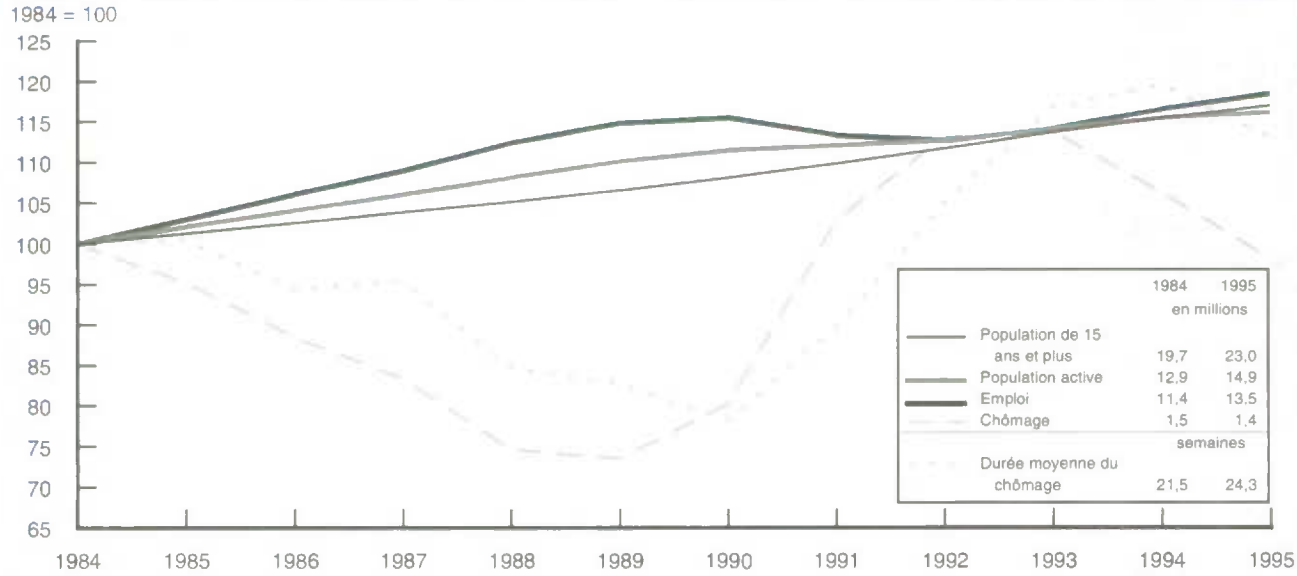

Source : Enquête sur la population active

* Entre 1984 et 1993, l'augmentation en pourcentage tant de l'emploi que de la population active a dépassé celle de la population. Depuis lors, la croissance de l'emploi a été plus marquée que celle de la population et de la population active. Les mouvements observés à la fois dans les estimations du chômage et dans sa durée ont été assez fidèles à l'évolution de l'économie. Cependant, bien que le nombre de chômeurs pour 1995 (1,4 million) ait été semblable à celui de 1984, la durée moyenne du chômage était supérieure de près de trois semaines en 1995.

À venir

Voici un aperçu de quelques-unes des études qui paraîtront dans les prochains numéros

Pension : mythe ou réalité?

Cette note examine s'il s'est produit au cours des dernières années un important revirement dans le nombre de participants aux régimes enregistrés de pension à prestations déterminées au profit des régimes à cotisations déterminées.

Travail et mortalité

Une comparaison à travers le temps du nombre et des taux d'accidents mortels reliés au travail selon l'industrie, la profession, la région et certaines caractéristiques démographiques.

Changements dans le revenu familial moyen

Cet article illustre une façon d'examiner les effets des facteurs démographiques et du marché du travail sur le revenu familial moyen.

L'Enquête sur l'alphabétisation des adultes

Cette étude regroupant sept pays, coordonnée par Statistique Canada et l'Organisation de coopération et de développement économiques, reconnaît la complexité du problème de l'alphabétisation des adultes partout dans le monde. En outre, l'étude fournit des résultats sur la première comparaison internationale des capacités de lecture et d'écriture des travailleurs d'un grand nombre d'industries.

Les salaires augmentent-ils jusqu'à la retraite?

Une croyance populaire veut que le revenu d'une personne soit à la hausse (ou du moins constant) jusqu'au jour de la retraite. Toutefois, lorsqu'on observe une année donnée, le revenu des hommes qui travaillent à temps plein toute l'année est plus élevé à 45 ans qu'il ne l'est à 60. Cet article explore plusieurs raisons possibles de ce phénomène.

Double salaire, double pension?

Cette étude examine si l'augmentation du nombre de familles où les deux conjoints touchent un salaire s'est traduite par une augmentation des familles où les deux conjoints reçoivent une pension.

L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE

Publication trimestrielle sur le marché du travail et le revenu

LES CHIFFRES FONT LA FORCE !

Découvrez comment tirer parti de la multitude de données offertes par le chef de file canadien en matière de statistiques.

Statistique Canada est *la* source directe des données sur le Canada, son économie, ses institutions et sa population. Nous compilons et tenons à jour des centaines de bases de données fiables, à partir des habitudes de dépense des familles aux statistiques sur le commerce international et des détails relatifs à la santé et aux niveaux d'instruction des Canadiens aux tendances de l'emploi et de la main-d'œuvre. Nous sommes en mesure de préparer des portraits descriptifs de la société et l'économie canadiennes à l'aide de données provenant de plus de 400 enquêtes.

L'équipe d'experts-conseils de nos services consultatifs est là pour vous aider à mieux connaître Statistique Canada. Nous travaillerons avec vous à définir vos besoins, à passer en revue nos vastes ressources et à rassembler des documents pouvant répondre à ces besoins.

Notre personnel hautement qualifié :

- peut analyser et interpréter vos ensembles de données personnalisés
- vous offre un appui constant grâce à notre service de renseignements téléphonique
- organise des ateliers et des conférences sur une large gamme de sujets

Nous pouvons même mener des enquêtes spécifiquement conçues pour répondre à des besoins particuliers.

Dans un contexte social et économique de plus en plus complexe, des renseignements exacts et à jour sont un outil essentiel pour mener à bien des tâches aussi précises que la recherche, la planification, l'enseignement ou l'analyse. Fiez-vous à l'expertise de Statistique Canada pour obtenir les renseignements et les services dont vous avez besoin de manière rapide, professionnelle et rentable.

Téléphonez-nous dès aujourd'hui et découvrez comment vous pouvez profiter de nos chiffres!

Service national de RENSEIGNEMENTS: 1-800-263-1136
Service national de COMMANDES: 1-800-267-6677
Service national ATS: 1-800-363-7629

Région de l'Atlantique
pour Terre-Neuve, l'Î.-P.-É., la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick
Appel local: (902) 426-5331 • Télécopieur: (902) 426-9538

Région du Québec
Appel local: (514) 283-5725 • Télécopieur: (514) 283-9350

Région de la capitale nationale
Appel local: (613) 951-8116 • Télécopieur: (613) 951-0581

Région de l'Ontario
Appel local: (416) 973-6586 • Télécopieur: (416) 973-7475

Région du Pacifique
Pour la Colombie-Britannique et le Yukon
Appel local: (604) 666-3691 • Télécopieur: (604) 666-6966

Prairies et T.N.-O.
Manitoba
Appel local: (204) 983-4020 • Télécopieur: (204) 983-7543
Saskatchewan
Appel local: (306) 780-5405 • Télécopieur: (306) 780-5403
Sud de l'Alberta
Appel local: (403) 292-6717 • Télécopieur: (403) 292-4958
Nord de l'Alberta et T.N.-O.
Appel local: (403) 495-3027 • Télécopieur: (403) 495-5318

56729000328

INDICATEURS DES SERVICES

Au sujet des entreprises au service des affaires du Canada et à leur intention...

Enfin regroupées en une publication, des données courantes et des analyses éclairées sur ce secteur ESSENTIEL!

Le secteur des services domine à l'heure actuelle les économies industrielles du monde. Les télécommunications, les opérations bancaires, la publicité, l'informatique, l'immobilier, le génie et l'assurance représentent une gamme éclectique de services sur lesquels reposent tous les autres secteurs économiques.

En dépit de leur rôle critique sur le plan économique, il est toutefois difficile de savoir ce qui se passe dans ces branches d'activité. Des efforts considérables et fastidieux ont permis, au mieux, de rassembler une collection de renseignements fragmentaires divers... qui ne favorisent pas la compréhension avisée et la prise de mesures efficaces.

Remplacez **maintenant** ce tableau fragmentaire par l'image cohérente que vous offre ***Indicateurs des services***. Cette publication trimestrielle innovatrice de Statistique Canada **pénètre dans un domaine inexploré**, fournissant des aperçus opportuns du rendement et des progrès dans les domaines suivants :

- *Communications*
- *Finance, assurance et immobilier*
- *Services aux entreprises*

Indicateurs des services rassemble des tableaux analytiques, des diagrammes, des graphiques et des observations en un mode de présentation stimulant et attrayant. En puisant à même une vaste gamme d'indicateurs financiers importants, allant notamment des profits, des capitaux propres, des recettes, de l'actif et du passif aux tendances et analyses de l'emploi, des salaires et de l'extrant – à laquelle s'ajoute un article de fond exploratif dans chaque numéro, ***Indicateurs des services*** brosse **pour la première fois** un tableau complet!

Enfin, quiconque s'intéresse au secteur des services peut consulter ***Indicateurs des services*** pour trouver des renseignements **courants** sur ces branches d'activité... tant sous une forme sommaire qu'à un niveau de détail n'ayant jamais encore été offert – et ce, dans une même publication.

Si vous êtes de ceux qui fournissent des services aux entreprises canadiennes, ou si vous financez, fournissez ou évaluez ces services ou y avez en fait recours, ***Indicateurs des services*** représente un tournant – une chance de s'aventurer dans l'avenir en étant armé des réflexions et connaissances les plus actuelles.

Commandez dès aujourd'hui VOTRE abonnement à ***Indicateurs des services***!

Indicateurs des services (n° 63-0160XPB au catalogue) coûte 112 $ (plus 7 % de TPS et la TVP en vigueur) au Canada, 135 $ US aux États-Unis et 157 $ US dans les autres pays.

Pour commander, écrivez à Statistique Canada, Division des Opérations et de l'intégration, Direction de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, ou communiquez avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste qui figure dans la présente publication).

Si vous préférez, vous pouvez télécopier votre commande en composant le **1-613-951-1584** ou téléphoner sans frais du Canada et des États-Unis au **1-800-267-6677** [ou d'ailleurs, au **1-613-951-7277**] et porter les frais à votre compte VISA ou MasterCard. Via l'Internet: order@statcan.ca

5672900279

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu de Statistique Canada

☐ **Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (nº 75-001-XPF au catalogue) au coût de 56 $ par année** *(68 $ US aux États-Unis, 80 $ US à l'étranger).*

Bon de commande

Postez à :
Division du marketing, Vente et service
Statistique Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

(Lettres moulées s.v.p.)

Compagnie _____

Service _____

a/s de _____

Fonction _____

Adresse _____

Ville _____

Province/Pays _____

Code postal _____ Tél. _____

Téléc. _____

MODE DE PAIEMENT

Numéro de la commande ☐

Paiement inclus _____

Portez à mon compte :
☐ MasterCard ☐ VISA ☐ Statistique Canada

Nº de compte ☐

Date d'expiration ☐

Signature _____

PF 093055
TPS Nº R121491807

Le chèque ou mandat doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada/Publications. Les clients canadiens paient en dollars canadiens et ajoutent la TPS de 7 %; les clients à l'étranger paient en $ US tirés sur une banque américaine.

Composez sans frais **1 800 267-6677** **MasterCard ou VISA**

HRDC LIBRARY/BIBLIOTHEQUE DRHC
3 0101 00105063 2

Femmes au Canada

Deux décennies de changements profonds

Au cours des décennies récentes, les rôles que jouent les femmes dans la société ont subi des bouleversements profonds. La situation sociale et économique des femmes s'est améliorée considérablement pendant les deux dernières décennies; cependant, il existe toujours un fossé entre les nombreux indicateurs sociaux et économiques qui s'appliquent aux hommes et aux femmes. Aucune autre publication ne retrace l'évolution des femmes aussi soigneusement que ***Les femmes au Canada***.

Ce tout dernier rapport de 180 pages traite des divers aspects de la vie des femmes, notamment :

- les caractéristiques de la population active
- le revenu
- la famille
- la santé
- le logement
- l'éducation
- la victimisation

De plus, ce rapport comporte des sections distinctes:

- sur les immigrantes
- les membres de minorités visibles
- les femmes autochtones
- les femmes ayant une incapacité

Les faits... et encore plus!

Les femmes au Canada vous fournit l'information la plus détaillée et la plus exacte qui soit sur les femmes d'aujourd'hui. Ouvrage de lecture facile, il contient plus de 200 tableaux et graphiques sur les points clés de l'évolution des femmes au cours des deux dernières décennies.

Connaître les rôles, les situations et les modes de vie des femmes canadiennes constitue un élément essentiel pour ce qui est de la planification et la mise en oeuvre des politiques sociales opportunes, l'élaboration des stratégies efficaces de marketing, et la compréhension des transformations qui ont marqué la société canadienne.

Les femmes au Canada (numéro au catalogue 89-5030XPF, numéro de l'édition 95001) est disponible au coût de 49 $ (TPS et TVP en sus) au Canada, 59 $ US aux États-Unis et 69 $ US dans les autres pays.

Pour commander, veuillez écrire à Statistique Canada, Division des opérations et intégration, Direction de la circulation, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 ou communiquer avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste figurant dans la présente publication).

Pour un service plus rapide, commandez par télécopieur au 1-613-951-1584 ou composez sans frais le 1-800-267-6677 et utilisez votre carte VISA ou MasterCard.

845MISC95038

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010530195

L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE

N° 75-001-XPF au catalogue PRINTEMPS 1996 Vol. 8, n° 1

Pour connaître ...

- le niveau d'instruction et la formation professionnelle des travailleurs
- la répartition du revenu et la tendance des salaires au pays
- les dernières recherches en cours dans le domaine de l'emploi et du revenu
- les nouveaux indicateurs du marché du travail et du revenu

... il vous faut

L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (N° 75-001-XPF au catalogue) de Statistique Canada.

Un abonnement annuel à **L'emploi et le revenu en perspective** (quatre numéros) ne coûte que 56 $.

Pour vous abonner, écrivez à la Division du marketing, Vente et service, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6. Vous pouvez aussi faire parvenir votre demande par télécopieur au **1 (613) 951-1584** ou composer sans frais **1 800 267-6677** et porter la commande à votre compte VISA ou MasterCard.